

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021 À 09 H 30

(Convocation du 22 janvier 2021)

Aujourd'hui vendredi vingt-neuf janvier deux mil vingt et un à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatih BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCHINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatih BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

Les affaires n°4 et 68 de l'ordre du jour du Conseil du 29 janvier ont été publiées sur le Portail des Elus et transmises par mail aux élus métropolitains en urgence le 27 janvier, conformément à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président a rendu compte de cette urgence à l'ouverture du Conseil ; le Conseil s'est prononcé sur l'urgence, ces deux affaires ont été examinées et soumises au vote.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 50

M. le Président Alain ANZIANI : S'il vous plaît, prenez place. On aura le temps de discuter pendant toute la journée.

Le premier point de l'ordre du jour est constitué par deux dossiers imposés par l'urgence et qui portent l'un sur l'élection de deux Conseillers métropolitains au Bureau et l'autre sur le plan de soutien à l'économie de proximité. Vous savez que, selon le Code général des collectivités territoriales, on doit mettre ces dossiers en tête de l'ordre du jour, et je commence par l'affaire n°4.

M. ANZIANI

(n°4) Bureau métropolitain : Election de deux Conseillers métropolitains

M. le Président Alain ANZIANI : L'élection de Conseillers métropolitains délégués vient à la suite, d'une part de la disparition d'Emmanuelle AJON, et d'autre part, à la suite de la démission de Maxime GHESQUIÈRE. Je voudrais saluer d'ailleurs tout le travail autour de sa délégation qu'il avait investie avec beaucoup d'ardeur.

On doit procéder à cette élection. Le premier point, c'est de demander à ceux qui le souhaitent de faire part de leur candidature pour les postes de 2^e et de 5^e Conseillers métropolitains, membres du Bureau. Qui est candidat ? Baptiste MAURIN et Stéphane PFEIFFER. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui, Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas candidat, vous le comprenez, mais ce n'est pas l'objet de ma prise de parole. Simplement pour vous informer que nous ne prendrons pas part au vote, pour rester cohérents avec notre décision du début du mois de juillet. Nous sommes hors vote. Je vous demande d'en tenir compte, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous en remercie. Le Bureau des scrutateurs sera composé de cette façon - je crois qu'il y a un accord des groupes - de Jérôme PESCINA, Fannie LE BOULANGER, Olivier ESCOTS et Alexandre RUBIO. Donc, si ces quatre personnes veulent bien rejoindre leurs postes puisque nous sommes obligés de formaliser un vote par écrit. Il y a un désaccord ou un accord sur ce Bureau des élections ? Je n'en vois pas.

Ensuite, je vous propose de commencer ce vote, Jean TOUZEAU va faire l'appel, je crois. Et on poursuivra nos débats sur le plan de soutien à l'économie de proximité pendant le vote, si vous en êtes d'accord, pour ne pas passer trop de temps sur une seule question alors que nous en avons beaucoup.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président. Je vais appeler l'ensemble des Conseillers en soulignant que, comme nous procédons au vote pendant les débats, il conviendra de bien respecter les distances et les gestes barrières, et je vais faire donc l'appel nominal.

Monsieur ALCALA Dominique – Madame AMOUROUX Géraldine – Madame ANFRAY Stéphanie – Monsieur ANZIANI Alain – Monsieur BAGATE Christian – Madame BETES Amandine – Madame BICHET Claudine – Monsieur BLANC Bernard-Louis – Madame BLOCH Brigitte – Monsieur BOBET Patrick – Madame BONNEFOY Christine – Madame BONORON Simone – Madame BOST Christine – Madame BOUSQUET-PITT Pascale – Madame BOZDAG Fatiha – Madame BRET Myriam – Madame BRU Pascale – Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie – Monsieur CAZABONNE Alain – Monsieur CAZAUX Olivier – Monsieur CAZENAVE Thomas – Monsieur CHAUSSET Gérard – Madame CHOPLIN Camille – Monsieur COLÈS Max a la procuration de Monsieur SUBRENAT – Madame CORNACCHIARI Typhaine – Monsieur CUGY Didier – Madame CURVALE Laure – Madame DE FRANÇOIS Béatrice – Madame DELATTRE Nathalie – Monsieur DELPEYRAT Stéphane – Madame DEMANGE Eve – Madame DUMAS Fabienne – Monsieur DUPRAT Christophe – Monsieur ÉGRON Jean-François – Monsieur ESCOTS Olivier – Madame FAHMY Anne – Monsieur FARÉLIAUX Bruno – Madame FERREIRA Véronique – Monsieur FEUGAS Jean-Claude – Monsieur FLORIAN Nicolas – Madame FRÉMY Françoise – Monsieur GARNIER Alain – Monsieur GARRIGUES Guillaume – Madame GASPARD Anne-Eugénie – Monsieur GHESQUIÈRE - Monsieur GUENDEZ Nordine – Maxime – Monsieur GIRO Frédéric – Monsieur GOMOT Stéphane – Monsieur GUILLEMIN Laurent – Madame HELBIG Fabienne – Monsieur HURMIC Pierre – Monsieur JABER Radouane-Cyrille – Madame JAMET Delphine – Madame JUQUIN Sylvie – Madame JUSTOME Sylvie – Madame KISS Andréa – Monsieur LABARDIN Michel – Monsieur LABESSE Patrick – Madame LACUEY Nathalie – Monsieur LAMARQUE Gwénaél – Madame LE BOULANGER Fannie – Madame LECERF Harmonie – Madame LÉPINE Anne – Madame LOUNICI Zeineb – Monsieur MANGON Jacques – Monsieur MARI Guillaume – Monsieur MARI Stéphane – Madame MELLIER Claude – Monsieur MILLET Thierry – Monsieur MORETTI Fabrice – Monsieur MORISSET Marc – Monsieur MAURIN Baptiste – Madame MILLIER Éva – Monsieur NJIKAM-MOULIOM Pierre de Gaëtan – Madame NOEL Marie-Claude – Monsieur PAPADATO Patrick – Madame PAPIN Céline – Monsieur PEScina Jérôme – Monsieur PFEIFFER Stéphane – Monsieur POIGNONEC Michel – Monsieur POUTOU Philippe – Monsieur PUJOL Patrick – Monsieur PUYOBRAU Jean-Jacques – Madame RAMI Isabelle – Monsieur RAUTUREAU Benoît – Monsieur RAYNAL Franck – Madame RÉCALDE Marie – Monsieur RIVIÈRES Bastien – Monsieur ROBERT Fabien – Monsieur ROSSIGNOL-PUECH Clément – Madame ROUX-LABAT Karine – Monsieur RUBIO Alexandre – Madame SAADI Nadia – Madame SABOURET Béatrice – Monsieur SAINT-PASTEUR Sébastien – Monsieur SALLABERRY Emmanuel – Monsieur SUBRENAT Kévin – Madame TERRAZA Brigitte – Monsieur TOURNERIE Serge – Monsieur TOUZEAU Jean – Monsieur TRIJOULET Thierry – Monsieur TROUCHE Jean-Marie – Madame VERSEPUY Agnès – Madame ZAMBON Josiane.

Voilà, Monsieur le Président, l'appel nominal qui permet ainsi le vote.

Vote

M. le Président Alain ANZIANI : Le vote est clos. On procède au dépouillement.

Dépouillement

Le dépouillement est effectué. Les résultats sont les suivants : Baptiste MAURIN a obtenu 59 voix, et est donc élu 5^e Conseiller métropolitain. Stéphane PFEIFFER a obtenu 57 voix et est élu 2^e Conseiller métropolitain. Je les félicite. Je les invite à prendre leurs nouvelles places.

Désignations effectuées

Ne prend pas part au vote: Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Madame JUSTOME, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Dans le cadre des dispositions d'urgence du Code général des collectivités territoriales, on va poursuivre avec la délibération n°68. Je donne la parole à Alain GARNIER.

M. GARNIER

(n°68) Plan de soutien à l'économie de proximité - Ajustement des critères d'éligibilité et prolongation des dispositifs - Décision - Autorisation

Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je souhaite d'ailleurs souligner le très grand travail effectué par Alain GARNIER et sa disponibilité constante. Je crois que cela a été tout à fait apprécié par nos partenaires, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), et puis bien d'autres.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Merci pour votre présentation. Je voudrais insister et revenir sur l'évolution du fonds d'urgence en souscrivant naturellement à l'objectif d'adaptabilité que vous avez décrit, mais en restant très interrogatif sur une des modalités, et en particulier sur le fonds d'accompagnement à la digitalisation.

Il n'a pas trouvé preneur, j'allais dire. 600 000 euros dépensés sur plus de 6,5 millions, c'est une déception. Donc, on doit s'interroger sur « Pourquoi finalement les entreprises ne sont pas

plus massivement appuyées sur ce fonds ? » Il y a deux hypothèses. La première, c'est qu'il n'y aurait pas de sujet et de besoin. Or, je vous renvoie à l'étude de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) qui met en avant que 40 % des commerces seulement sont aujourd'hui digitalisés. On sait aujourd'hui que c'est un enjeu majeur pour maintenir son activité, faire face à la crise et à la concurrence. Le constat est que le dispositif lui-même n'est pas adapté. Cette aide à l'équipement permettant aux commerçants de faire quelques achats ne répond pas à leur enjeu de transformation globale.

Je crois qu'il faut basculer le dispositif vers un accompagnement plus global sur la base d'un diagnostic pour les entreprises qui en ont besoin. Mais aujourd'hui, ce que vous décrivez, c'est quand même la fermeture de ce fonds pour lequel nous avons voté 6,5 millions au profit d'un fonds que l'on avait déjà voté pour accompagner les très petites entreprises notamment 1 000 d'entre elles en matière de transformation digitale. Je crois que ce serait une erreur que de se contenter de 1 000 entreprises accompagnées alors que la crise frappe fort et durablement.

Mon regret, ce matin, c'est que nous ne gardions pas un objectif, une enveloppe dédiée dans le dispositif que vous nous présentez pour pousser et conduire à la digitalisation de nos commerces. Je pense qu'il aurait été préférable de garder cette enveloppe dédiée, pour augmenter le nombre d'entreprises accompagnées par ce dispositif. Donc, je trouve que c'est un mauvais signal même si je partage l'enjeu d'adaptabilité que nous envoyons aux entreprises au regard de cet enjeu de digitalisation. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Monsieur le Président, merci. Tout d'abord, vous dire que notre groupe votera pour cette délibération bien sûr, c'est trop important pour que nous manquions ce rendez-vous capital. Deux remarques néanmoins. Nous sommes tout à fait heureux que vous ayez pris en compte nos commentaires, nos remarques du mois de décembre. Nous avons déjà dit qu'il avait besoin d'être retoileté, d'être revu. Donc, nous sommes heureux de voir que vous nous avez entendus.

Sur le fonds d'aide à la trésorerie, tout d'abord, vous avez baissé à 30 % de pertes le seuil d'éligibilité. Nous vous l'avions dit, nous sommes très heureux que vous y veniez quand même. On a juste perdu un peu de temps.

Et je rejoins les propos de Thomas CAZENAVE sur le fonds numérique. Nous avons dit également qu'il était mal ciblé, pas du tout adapté. La preuve, nous sommes à 9 % de consommation, c'est dire à quel point il était inadapté. Je ne partage pas tout à fait l'argument de Thomas CAZENAVE, il vaut mieux s'apercevoir que l'on s'est trompé et passer à autre chose, c'est ce que vous nous proposez. Nous verrons à l'avenir si ce que vous nous proposez est vraiment à la hauteur des enjeux, mais nous vous offrons cette possibilité de rattraper cela sur le plan numérique.

Deuxième remarque, cette délibération arrive sur table. Bien sûr, je le répète, nous la votons parce que c'est tellement urgent et important, mais cela n'est pas une pratique, vous le savez très bien. Nous pourrions aussi refuser d'étudier ces dossiers-là sur table, il n'en est pas question aujourd'hui. Mais cela m'amène à vous dire, à vous redire, Monsieur le Président, le danger de persister dans votre erreur, de vouloir tenir des Conseils métropolitains de manière bimestrielle. Vous aurez régulièrement, et vous le savez, des dossiers de cette nature, urgents, et vous attendriez aujourd'hui le mois de mars pour prendre cette décision ? Vous allez me dire : « Bien sûr que non. » Donc, réfléchissez vraiment Monsieur le Président, c'est une erreur, je vous le répète, de vouloir maintenir cette séquence bimestrielle. Merci pour votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Même si je suis tout seul, je dis « nous » quand même, parce que je porte la parole du groupe Bordeaux en luttés. Nous nous abstenons sur cette délibération. Ce n'est pas que l'on soit évidemment opposé à des aides. On est en faveur de l'aide au loyer, pour l'aide d'urgence évidemment pour toutes les petites entreprises, notamment les cafés. On est bien conscients des difficultés, on le voit, on l'entend. On n'est donc pas opposé à cela, mais on pense que ce système-là est très limité en fait parce que cela reste toujours des chèques. On soutient, c'est vrai que ce sont des pansements. En tout cas, cela soulage certainement, mais ne règle pas le problème de fond. La crise va durer un certain moment visiblement. De fait, on a l'impression que c'est toujours une réponse dans l'immédiat alors que l'on sait qu'il y a une suite, de toute façon. Même si après mars, il y aura un relâchement peut-être et encore, ce n'est pas sûr, cela risque de durer toute l'année. On ne comprend donc pas pourquoi il n'y aurait pas un plan qui puisse anticiper sur une plus longue période, et de ne pas se cantonner précisément juste à la question des loyers, de la digitalisation pour les petits commerces ou à la question d'un fonds d'urgence. C'est discuter un peu de tout un environnement : comment finalement peut-on répondre à une crise sanitaire qui ne fait que révéler des dysfonctionnements économiques existants depuis très longtemps ? Parce que la crise sanitaire n'invente ni la pauvreté ni les difficultés pour les commerçants. Ainsi, comment peut-on faire le lien entre la crise sanitaire et tout ce qui n'allait pas déjà auparavant, et arriver à mettre en place un système de soutien économique et de soutien social qui puisse être coordonné et cohérent ?

Et là, on trouve justement que c'est vraiment tout l'inverse. C'est une forme de bricolage qui fait que oui, effectivement, Bordeaux Métropole pourra dire : « Regardez, nous, on soutient, on fait ce qu'il faut ». Non, cela pourrait se faire de manière tout à fait différente. C'est donc pour ces raisons critiques que l'on s'abstient sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je dirais un mot avant qu'**Alain GARNIER** puisse terminer sur tout ce qui vient d'être dit, et puis sur la philosophie globale.

D'abord, on a toujours précisé que rien ne devait être gravé dans le marbre en la matière et qu'il fallait que l'on s'adapte aux besoins des entreprises, de l'économie. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Si la crise perdure, on ne s'interdit pas non plus de faire évoluer encore ce système.

Que constate-t-on, comme l'a dit tout à l'heure **Alain GARNIER** ? Premièrement que le fonds de trésorerie ne marche pas, n'a pas marché cette fois-ci comme il n'avait pas marché autrefois. Avant juillet, le fonds de trésorerie n'était pas non plus énormément sollicité pour une raison très simple c'est que l'on ne fait pas le poids face aux aides de l'État qui sont importantes en matière de trésorerie. Elles sont même devenues très importantes. Elles ont évolué d'ailleurs de façon très significative. Et si vous êtes une entreprise, plutôt que de déposer un dossier à la Métropole pour avoir 6 000 euros maximum, vous allez plutôt essayer de tenter votre chance du côté des aides de l'État qui, aujourd'hui, vont jusqu'à 200 000 euros. Donc, c'est la raison majeure, sans doute, du système.

Et après, il y a une deuxième raison, c'est toujours un problème de communication. En fait, la Chambre de commerce et d'industrie nous a dit que l'effort avec le nouveau système datait simplement du début du mois de janvier. Mais, je pense qu'il faut être réaliste, on prend acte

que cela ne correspond pas forcément aux besoins des entreprises qui ont d'autres possibilités de satisfaire leur manque de trésorerie.

Deuxième point où on avait vu juste avec Alain GARNIER, les loyers. On avait fait l'analyse que ce que proposait l'État sur les loyers n'allait pas fonctionner parce que le bailleur ne veut pas abandonner spontanément une partie de ses revenus locatifs. Donc, il fallait trouver un autre système. Là, on prend en charge directement et on voit bien que le fonds a été extrêmement sollicité sur cette question-là, et il le sera davantage. C'est pour cela que l'on va le reconduire.

Troisième point sur la digitalisation, le numérique. Il faut bien comprendre notre attitude. Soit, on fait une politique d'affichage. Je ne suis pas forcément contre dans certains cas, mais là, nous sommes en plein cœur de l'économie réelle, et on dit : « Bon, voilà, on va faire un fonds de tant, etc. » Donc, là, on se sent soulagé. On se dit : « C'est bien. Quelle ambition pour la Métropole », mais en réalité, ce n'est pas cela qui va aboutir à ce que l'aide numérique va être plus importante demain qu'aujourd'hui.

Nous, on a pris une autre mesure, c'est de travailler main dans la main avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et je voudrais saluer Patrick SEGUIN, pour voir avec lui comment il peut faire des diagnostics d'entreprises, et je crois que c'est tout à fait une nécessité. Donc, la CCI, grâce à une nouvelle subvention que l'on avait votée, cela doit être 800 000 euros, fasse des diagnostics. C'est ce qu'elle fait depuis le 1^{er} janvier. Patrick SEGUIN nous l'a rappelé, hier ou avant-hier. Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'entreprises concernées, un peu plus que ce que l'on a dit. Ce n'est pas 1 000, mais c'est 1 200. Il y a 20 % de plus quand même. Un 5^e, ce n'est pas non plus négligeable. Mais surtout l'idée, c'est le diagnostic d'abord, chèque numérique ensuite. Le chèque aussi bien pour l'acquisition de matériels que pour l'accès à des sites internet. Donc, on a un spectre large.

Ce qui est important, si l'on voit évidemment qu'il y a une demande nettement au-delà de ce qui, pour l'instant, est dans les tuyaux, c'est-à-dire 1 200 entreprises, on ira plus loin, c'est évident. On ne va pas dire : « Il y a un vrai besoin, on ne le couvre pas. » Donc, toute la question est de savoir si on l'écrit aujourd'hui avec une somme qui serait quand même un peu théorique et abstraite ou si on épouse les besoins et en fonction, on y mettra évidemment les moyens pour accompagner les entreprises, parce que c'est une vue différente. D'abord, on avait l'aide d'urgence, mais là, c'est une vue pour permettre aux entreprises de faire un saut technologique. C'est aussi pour préparer l'avenir. J'ajouterai que cette mesure, comme la Région est chef de file, nécessite une convention avec elle. Nous sommes en train de négocier pour nous permettre d'intervenir sur ce type d'aide économique avec la Région.

M. Radouane-Cyrille JABER : Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote pour des raisons professionnelles.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de votre indication. Si j'ai bien compris, unanimité sauf l'abstention de Monsieur POUTOU. On est d'accord sur le vote et je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur JABER

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain ANZIANI : Jean TOUZEAU sera le secrétaire de la séance et Bernard-Louis BLANC son secrétaire adjoint,

Alors maintenant on va arriver à l'ordre du jour habituel. D'abord l'adoption du procès-verbal du 27 novembre. Y a-t-il des objections sur le procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Ensuite, je voudrais préciser et je n'ai pas indiqué tout à l'heure. Il y a notamment un manque de courtoisie vis-à-vis de Françoise FRÉMY. Bienvenue Françoise dans notre enceinte, c'est évidemment dans des conditions que chacun regrette, mais bienvenue à vous ici dans ce Conseil métropolitain.

Et puisqu'aussi, on m'avait posé la question, je vais y apporter une réponse. On a élu tout à l'heure deux membres du bureau, vous savez qu'ensuite, les délégations se font par arrêté du Président, mais je n'ai rien à cacher, donc les délégations programmées pour Baptiste MAURIN seront, sous l'autorité de Stéphane DELPEYRAT, l'Université, la recherche et la vie étudiante et pour Stéphane PFEIFFER sous l'autorité de Jean-Jacques PUYOBRAU le logement.

Voilà les délégations qui seront celles des nouveaux arrivants au Bureau.

Avant de passer la parole à Jean TOUZEAU, on a deux délibérations sur des représentations ou des modifications de représentation qui seront induites par les événements dont je vous ai parlé tout à l'heure. Est-ce que là, il y a des remarques, des suggestions sinon on va les considérer comme regroupées et cela viendra donc dans le vote des regroupées.

Je n'en vois pas et donc je donne maintenant la parole à Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Bien, Monsieur le Président, comme à chaque Conseil, nous débutons d'abord par les affaires regroupées.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur ANZIANI : l'affaire n°1,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°6 à 8, les affaires n°11 à 12, 14, 17 à 18 et 19,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH : affaire n°20,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires n°23 à 26,
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°28, 30 à 31, 33, 35 à 36,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaire n°38,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°40 à 42,
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaire n°44,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires n°46 à 50,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaire n°56,
- ✓ Délégation de Madame Céline PAPIN : affaire n°59,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaires n°60 à 61,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaires n°62 à 63.

Il s'agit de mettre au vote bien sûr, Monsieur le Président, les affaires regroupées.

M. le Président Alain ANZIANI : Sur les affaires regroupées, y a-t-il des observations des votes ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, ce sera très rapide. Abstention de notre groupe pour la 41 sur la régie de l'eau. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame BOST.

Christine BOST : Je ne prendrai pas part au vote pour les affaires 6, 11, 12 et 18.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Comme d'habitude, je vais faire la liste des délibérations où on ne vote pas pour.

Abstention : 6, 26, 28, 33, 35, 40, 41, 42, 44, 46, 48, 49 et 63.

Contre : 8, 11, 12, 14, 19, 31, 38.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Pour le Groupe communiste, sur les affaires n°23, 25 parce que nous sommes hors compétences, 31 VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) 56 et 57, on vote contre. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? Je n'en vois pas. On peut poursuivre l'ordre du jour.

M. ANZIANI

(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communication effectuée

M. ANZIANI

(n°2) Représentations de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - désignation des représentants

Unanimité Désignations effectuées

M. ANZIANI

(n°3) Modification de la composition des Commissions ordinaires - Election - Décision - Autorisation

Unanimité Désignations effectuées

Mme BOST

(n°6) Programme 50 000 logements - Mérignac - Secteur Soleil/Chemin Long - Compte rendu financier annuel d'activités (CRFA) 2019 - Décision - Approbation

**Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU**

Contre : Monsieur MILLET

Ne prend pas part au vote : Madame BOST

Mme BOST

(n°7) Lormont - contrat de codéveloppement 2018-2020 - convention de cofinancement de l'étude urbaine du secteur Hôtel de Ville/pôle gérontologique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°8) Lormont - Rue des Cavallès - Cession de la parcelle métropolitaine cadastrée AR 280 - Désaffectation différée d'une emprise de domaine public issue de la parcelle AR 253 - Abrogation de la délibération numéro 2020-409 du 27 novembre 2020 - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°11) Mérignac - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement Mérignac Soleil Chemin Long - Avenant N°1 à la convention financière tripartite - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame BOST

Mme BOST

(n°12) Mérignac - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement Mérignac Soleil Chemin Long - Abrogation de la délibération N° 2019-322 du 24 Mai 2019 - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame BOST

Mme BOST

(n°14) Mérignac - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement Mérignac Soleil Chemin Long - Ouverture de la concertation préalable au titre de la Mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°18) Société publique locale (SPL) "La Fabrique de Bordeaux Métropole" - Cession d'actions de Bordeaux Métropole à la commune de Martignas-sur-Jalle - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame BOST

Mme BOST

(n°19) BORDEAUX - Projet immobilier Société en nom collectif (SNC) Bordeaux Lac "5 rue des Quarante journaux" - Levée d'une servitude ayant pour origine le cahier des charges de l'opération d'aménagement du quartier nord de Bordeaux - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°20) Réalisation du Bus à haut niveau de service (BHNS) entre gare Saint-Jean/Saint-Aubin de Médoc - Travaux de déplacement et de protection des réseaux électriques - Convention avec ENEDIS - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°23) Contrat de plan Etat - Région 2015 - 2020 - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

M. DELPEYRAT

(n°24) Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation de la manifestation Cartoon movie du 9 au 11 mars 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°25) Opération campus Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet de plaine des sports de Rocquencourt à Pessac - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

M. DELPEYRAT

(n°26) Bègles - Abattoir de proximité du Groupement des éleveurs girondins - Offre de concours - Avenant n°2 au protocole du 31 décembre 2015 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°28) Renouveau de la convention relative au contrôle allégé en partenariat entre la Métropole de Bordeaux et la Trésorerie de Bordeaux Municipale et Bordeaux Métropole sur les dépenses de subventions de fonctionnement - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°30) Versement mobilité - Association - Autorisation du Président pour demander à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF) Aquitaine la mise en place de la taxation au versement mobilité sans redressement ni intérêts de retard - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°31) GRADIGNAN - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 27 logements locatifs, dont 11 individuels et 16 collectifs, route de Canéjan - Emprunts d'un montant total de 3 234 576 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°33) Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation provisoires pour 2021 - Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de février à décembre 2021 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°35) Fixation des Tarifs et Redevances des Services Publics pour 2021 - Adoption - Décision

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°36) Accès des entreprises locales à la commande publique - Convention de partenariat avec la centrale d'achat public UGAP - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER

(n°38) Bordeaux Métropole - Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Partenariat 2019-2021 - Convention de financement 2020 (dispositif d'accompagnement des entreprises et des associations) - Avenant - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°40) Résiliation infra annuelle par l'adhérent de son contrat avec la Mutuelle nationale territoriale (MNT) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°41) Direction générale haute qualité de vie (DGHQV) - Adaptation de l'organisation et des effectifs - Présentation de la régie de l'eau - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. EGRON

(n°42) Direction générale des territoires - Ajustement des effectifs et modifications des organisations - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°44) Désignation du directeur de la régie personnalisée de L'Eau Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Désignation effectuée
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°46) Mise en place d'une caisse d'avance dans le cadre du Programme d'intérêt général métropolitain 2019 - 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°47) Mutualisation de locaux pour faire suite à la crise sanitaire dans un quartier politique de la ville - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°48) Habitat- Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Cœur de ville" du Haillan Ilot 7- Acquisition de parts sociales d'une Société civile de construction vente (SCCV) par Aquitanis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°49) Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif entre Aquitanis et Mésolia - Avis de bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°50) Convention de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation des espaces publics et voiries dans le cadre du mandat de travaux du renouvellement urbain des quartiers de Palmer / Sarailière / 8 Mai 45 et Joliot Curie à Cenon - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°56) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) - Décastar - Année 2021 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme PAPIN

(n°59) Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2021-2022 - Subventions pour des projets associatifs - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°60) Parempuyre - Requalification de la rue de Landegrand- CODEV CO43120043 - Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°61) Mérignac - Avenue de la Libération (entre la place Jean Jaurès et l'avenue du Truc) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°62) Bruges - Acquisition de la maison du Baron - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°63) CDC Biodiversité- Convention de partenariat 2021-2026 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Affaires non regroupées :

M. Jean TOUZEAU : Parfait, nous passons donc aux orientations budgétaires. Affaire n°34 de Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA

(n°34) Bordeaux métropole - orientations générales pour le budget 2021 - débat

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, permettez-moi d'abord de remercier Véronique FERREIRA et les services de la Métropole pour la qualité du travail présenté et la préparation de ce rapport d'orientations budgétaires. Comme il est rappelé dans la délibération et je cite : « *L'urgence écologique, économique et sociale constitue le fil de l'ensemble de nos politiques métropolitaines* ». Fin de citation.

Il est ainsi clairement annoncé que les projets inscrits au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) vont être réexaminés au regard de ces priorités. Des plans dédiés traduisent l'urgence écologique, économique et sociale : politique de ville, mission squat, un million d'arbres, réserve foncière à vocation naturelle, trames vertes et bleues, rénovation énergétique de l'habitat, développement des énergies renouvelables ainsi que l'essor des mobilités les plus durables avec un rééquilibrage des investissements entre les modes de transports.

Mais pour garder notre capacité d'investissement, il convient d'adopter une gestion plus sobre. Sachez que nous, écologistes, ce mot ne nous fait pas peur. Nous le revendiquons, la sobriété n'est pas - contrairement à ce que certains pourraient penser - l'austérité, bien au contraire. Elle est précisément le meilleur moyen d'éviter l'austérité. Nous revendiquons ce climat de sobriété.

Nos dépenses évolueraient ainsi de 2,2% par an si nous continuions sur le régime précédent et nous faisons le choix de limiter cette évolution à 1,5%. La maîtrise des dépenses de fonctionnement ne se fera pas de manière aveugle. Les dépenses de fonctionnement, c'est aussi la qualité des services publics. C'est aussi le sens de notre responsabilité d'élus qui nous guidera dans le choix des investissements.

Sur le précédent mandat, il faut dresser le constat parfois d'un décalage entre les annonces et les réalisations effectives. Réalisations effectives de 2,8 milliards d'euros investis sur 2014-

2019. Ici, nous prévoyons d'investir 3,15 milliards d'euros entre 2021 et 2026, c'est-à-dire davantage que le précédent mandat.

Nous allons donc augmenter notre encours de la dette sans dépasser une capacité de désendettement de dix ans. Je rappelle qu'il aurait fallu s'endetter pour 12 ans juste pour réaliser les projets inscrits dans le PPI lors du précédent mandat.

J'estime qu'à partir du moment où nous recourons à l'emprunt, cela doit être prioritairement pour des projets qui répondent aux impératifs écologiques et sociaux. C'est pourquoi nous allons mettre en place dès 2021 un budget climat nous permettant d'évaluer les dépenses de budget tant en fonctionnement qu'en investissement à l'aune de ces impasses sur le climat selon la classification « très favorable », « favorable », « neutre » ou « défavorable ».

Un travail d'appropriation par les services et les élus sera mené dès 2021 via une première expérimentation envisageable sur le budget déchets. Il sera appliqué à l'ensemble des politiques de Bordeaux Métropole dès 2022.

Politiquement, le message est clair, ce budget climatique permet d'afficher la progression budgétaire des politiques vertueuses pour la transition et valoriser les dépenses qui ont une ambition environnementale et sociale.

Dans le contexte de restrictions budgétaires qui nous touche, il nous permettra de réorienter prioritairement les dépenses vers des politiques vertueuses et évaluer tout nouvel investissement à l'aune de son impact climatique.

À l'heure où la sobriété s'invite au cœur de l'action politique, elle renvoie inévitablement à nos priorités : la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire, la rénovation de l'habitat, la mobilité décarbonée et les quartiers populaires qui ont besoin d'investissements importants.

Au vu de ces enjeux forts, nos choix politiques nous engagent aujourd'hui encore plus qu'hier sous le regard exigeant des générations futures. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président, merci Madame la Vice-présidente pour cet exposé pas facile et pour lequel vous nous avez donné quelques éléments supplémentaires. Vous avez eu raison, Madame la Vice-présidente, de rappeler d'abord un fait, c'est que la Métropole aujourd'hui va bien et que ce qui va pouvoir être investi financièrement sur ce mandat est le fruit d'un travail collectif. Il y a deux ou trois points sur lesquels je ne suis pas tout à fait d'accord, quand notamment vous arguez du fait que l'on va essayer de dépenser mieux, je réfute complètement le fait que cette Métropole ait par le passé dépensé mal. On peut s'interroger, on peut ne pas être d'accord sur ces différents choix, mais en tout cas, je pense que notre direction financière a été, depuis de très nombreuses années, saine.

Mais bien évidemment je m'interroge d'abord sur la forme. C'est un rapport effectivement particulier, on est passé d'un rapport de 48 pages à une présentation de 45 slides. Il ne s'agit pas de se dire que plus on écrit, mieux on se porte, mais qu'un rapport d'orientations budgétaires doit être le plus grand nombre de fois écrit et qu'une présentation est faite pour l'illustrer.

Je ne le dis pas pour une critique, je le dis juste qu'avec un grand nombre de nouveaux élus, le fait de ne pas disposer de cette source écrite ne permet pas, selon moi, d'avoir une vision la plus claire possible sur ce que vous avez exposé.

Il ne s'agit bien évidemment pas de remettre en cause le travail qui a été fait par la direction des finances que je salue, mais juste une interrogation.

Je m'interroge aussi sur le travail que nous avons fait en Commission. Vous avez dit souvent, Monsieur le Président, tout l'attachement que vous aviez sur ce travail. Beaucoup de choses ont été remontées même si le document nous avait été transmis trois jours avant cette Commission. Ce n'est pas le document le plus simple à lire, mais j'ai entendu que l'on pouvait le faire le week-end, comme vous l'avez dit Madame la Vice-présidente. On avait fait des propositions très concrètes, et ce que j'aurais voulu, peut-être qu'il y a des réfutations, c'est que vous puissiez en parler de manière à ce que l'on puisse justement en débattre. C'est cela un rapport d'orientations budgétaires selon moi.

Vous avez eu raison de dire que vous n'avez pas enlevé 1,5 milliard d'euros, je vous le concède, mais vous avez dit : « On va regarder comment on peut mieux les dépenser ». Je n'ai pas trop bien compris ce que vous disiez là-dessus, je serais curieux que vous m'éclairiez.

Vous avez dit, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Maire de Bordeaux : « On va dépenser un peu plus ». Il faudra quand même constater peut-être la différence qu'il y a entre un PPI qui est sur cinq ans maintenant et la réalité. Je rappelle que cette Métropole n'a jamais dépensé un certain pourcentage de la réalisation de son PPI. Et donc il faudra non pas comparer un ROB (Rapport d'orientations budgétaires) aujourd'hui, mais le constater. Si on applique le taux de réalisation des investissements qui s'est toujours pratiqué dans cette Métropole, les 3 milliards d'euros ou un tout petit peu plus seront moins que ce qui a été présenté et ce qui a été réellement effectué puisque l'on n'a jamais dépassé 90%. Et donc, il est faux de dire que l'on va dépenser plus en investissement. Il faudra le comparer par rapport à ce qui sera effectivement fait en exercice. Je ne dis pas là qu'il faut en dépenser moins, mais juste qu'il faut se prémunir et avoir une certaine prudence par rapport à ce qui pourrait être annoncé en 2021 et qui ne serait pas constaté fin 2025.

Je m'interroge également sur l'orientation générale. Ce rapport devrait nous permettre de débattre des orientations budgétaires. J'ai entendu quelques orientations, ce qui sera recalculé à l'aune de différents critères, très bien.

Finalement, ce document est plus une ouverture de crédit, un document plus comptable qu'un véritable rapport d'orientations budgétaires. Alors, la crise que nous traversons doit nous inviter à cette prudence, mais la méthode doit quand même nous interpeller.

Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, on va se voir dans une semaine pour réviser le PPI, c'est-à-dire que l'on adopte, on prend acte d'un rapport d'orientations budgétaires et on va se voir dans dix jours pour reparler des investissements qui font partie de ces orientations budgétaires.

Il y a un problème calendaire, ce ROB doit s'appuyer sur des PPI quels que soient les investissements. Un PPI est évolutif, mais il aurait dû être regardé avant que l'on examine les orientations puisque là, on va finalement prendre acte d'un rapport sur des éléments qui vont être rediscutés d'ici moins d'une dizaine de jours maintenant.

Je m'interroge enfin sur le fonctionnement. Vous l'avez dit et je le partage, et d'ailleurs Monsieur KLOPFER aussi, que la meilleure de toutes les batailles, ce sera l'épargne brute et avec la part qu'ont les dépenses de fonctionnement notamment la masse salariale. Si la Métropole ne contient pas ses dépenses de fonctionnement, elle sera dans l'incapacité de se

créer elle-même sa capacité d'action d'un point de vue investissement puisque l'épargne et la dette ne feront pas tout.

J'ai entendu que vous ne vouliez recruter personne, je suppose que cela doit être un zéro remplacement puisque vous avez dit que vous ne vouliez pas augmenter les effectifs de la Métropole hors mutualisation. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela puisque d'abord, il y a des services aujourd'hui métropolitains qui sont en manque cruel de personnel. Je pense qu'il faut que l'on puisse accompagner cette souffrance pour réaliser ce plan d'investissement.

On peut aussi regarder d'autres choses, par contre. On en avait souvent parlé, vous avez parlé d'une baisse de l'augmentation. Cette Métropole ne doit surtout pas devenir la Métropole du bureau d'études. Il faut que l'on revienne à quelque chose où on se fait confiance mutuellement avec les services sans avoir besoin de recruter des bureaux d'études qui viennent contrôler ce que d'autres bureaux d'études ont fait en amont.

Enfin, je m'interroge bien évidemment sur l'investissement. Vous n'avez pas parlé des taux d'intérêt et cela m'inquiète, j'espère que j'aurai tort. On est sur un cycle haussier de notre endettement, c'était prévu et vous allez le continuer. La parole de la Métropole et les conditions dans lesquelles on empruntera vont énormément peser sur notre capacité d'investissement parce que si les taux s'envolent, on empruntera plus cher et donc on fera moins. Et indépendamment de circonstances que l'on ne maîtrise pas, la parole de la Métropole pourrait être bousculée.

De la relance économique, et c'est peut-être une divergence, viendra la confiance et le signal que nous allons envoyer, Métropole, Mairie, Département, Région. À mon sens, il peut y avoir un vrai choix de relancer l'investissement plus fortement et peut-être plus que 3 milliards d'euros. D'abord parce que l'on ne fera pas tout, on sait que cette machine ne pourra pas tout faire, et enfin parce que le fait que les collectivités dépensent avec des choix en étant raisonnables, c'est peut-être la meilleure façon d'envoyer un signal à notre monde économique pour leur dire que l'on va les accompagner dans cette période très difficile.

Prudentiel, circonstances atténuantes bien évidemment pour ce rapport. Vous avez dit qu'il y a un loup, je ne saurais paraphraser quelqu'un qui vous parlera peut-être plus politiquement, mais « Si c'est flou, c'est qu'il y a un loup », je ne sais pas dans quel sens il faut le voir, mais je crois que ce rapport va nous permettre de dépasser les clivages politiques. J'ai toujours eu horreur du fait qu'à partir du moment où on n'appartient pas à une majorité, que tout ce qui est fait budgétairement par la majorité est empreint du sceau de l'inexactitude ou de quelque chose. Je pense que ce rapport devrait nous permettre et le budget de transcender, et je ne souhaite qu'une chose, c'est que vous puissiez lever cette incertitude. On pourra débattre, si c'est bien ou si ce n'est pas bien, de manière à ce que la situation et la gravité de la situation puissent transcender nos clivages politiques. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Michel LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Merci Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente pour cette présentation détaillée. La matière est complexe, on le sait. Vous nous aviez bien préparé, par le séminaire financier, l'analyse du cabinet KOPFLER dont on ne peut pas douter de la qualité et qui de mon point de vue, puisqu'il s'agit d'analyser le chiffre et les projections comptables et financières, doit donner des garde-fous et ne pas se substituer à la stratégie. Il nous faut des garde-fous pour ne pas déraper, mais ces analyses-là ne disent pas suffisamment de la stratégie adoptée pour l'avenir.

J'observe que sur l'analyse de la crise financière, celle-ci est interprétée à juste titre sous l'angle de l'augmentation des dépenses, la réduction des recettes, donc un effet de ciseau effectivement qu'il faut surveiller. Pour autant, la crise sanitaire n'est pas qu'une charge, c'est aussi un levier pour l'avenir. On sait bien que c'est dans ces périodes de crise qu'il faut préparer l'investissement de demain, l'investissement productif.

D'une part, vous intégrez déjà des éléments de plan de relance, mais il n'est pas totalement connu ni déterminé pour les années à venir. On sait bien que, sur le plan européen et national, les dispositions sont prises après la phase défensive de soutien à l'économie et à l'emploi pour passer à des phases offensives pour relancer l'investissement productif. Productif en termes de ressources nouvelles, mais aussi en termes d'investissements durables sur les questions de transition énergétique, l'isolation des bâtiments, les transports propres, etc.

Je pense que c'est le moment de penser au-delà de nos possibilités d'aujourd'hui, au rebond de l'investissement, parce que sans plan de relance ambitieux - il le sera et il sera peut-être beaucoup plus que l'on ne l'imagine - il n'y aura pas de redémarrage de l'économie. C'est effectivement cet effet de levier au carrefour du redémarrage économique et de la transition que se situeront demain les aides qui peuvent être beaucoup plus importantes que l'on ne l'imagine parce que le domaine du possible s'est beaucoup ouvert, au-delà de la rationalité. Emmanuel SALLABERRY parlait de la confiance à juste titre, on sait que l'économie repose sur la confiance et on sait que l'investissement aussi. Du reste, il y a un indicateur de confiance, l'investissement augmente-t-il ou diminue-t-il ? Lorsque l'on augmente l'investissement, on est dans le registre de la confiance. Lorsque l'on le contraint, sous réserve évidemment de garder les garde-fous, c'est que l'on commence à être dans le risque du repli.

La sobriété dont parlait Monsieur le Premier Vice-président, évidemment nous y souscrivons, mais la sobriété n'est pas uniquement l'analyse en volume, c'est aussi l'analyse en typologie d'investissement. Précisément sur les domaines productifs et de transition, la sobriété peut aussi vouloir dire plus d'investissement parce que c'est ce qui accélèrera la transition.

Je pense qu'il y a malgré tout une position trop défensive sur l'investissement et c'est le moment de préparer l'avenir et ce budget 2021 devrait l'être.

Madame la Vice-présidente a expliqué en Commission que les nouveaux projets n'étaient pas encore tous intégrés, donc cette prospective est difficile dans la mesure où semble-t-il tout n'est pas pris en compte.

Vous avez parlé des charges de personnel qui n'augmenteraient pas à part l'effet GVT (Glissement vieillesse technicité), bien naturel, il faudrait le moment venu aller regarder dans le bilan social et voir si effectivement cette prévision s'avère exacte. Du reste, vous nous proposerez, dans quelques minutes, une délibération pour créer des postes d'assistance aux Vice-présidents. Cela est-il pris sur la masse actuelle ? Et s'ils sont pris sur la masse actuelle, est-ce qu'ils seront remplacés ou pas ? C'est une indication, qui peut-être en volume financier, ne pas vous paraître importante, mais elle est très symbolique de l'adéquation entre les paroles et les actes.

Quelques remarques sur les différentes lignes. Les crédits liés à l'eau et à l'assainissement sont en augmentation importante, semble-t-il. On peut se tromper à la lecture, mais puisque nous avons une lecture en ligne, il faut quelquefois agréger différentes lignes pour comprendre de quoi il s'agit ? Est-ce directement la conséquence du passage en régie ? Les crédits liés à l'énergie et au climat que vous avez évoqués nous paraissent en forte diminution. Allons-nous les retrouver ailleurs ? Les crédits pour le vélo sont multipliés par deux en 2022 et par quatre les années suivantes. Très bien, on prend acte là aussi, en tous les cas, sur ce sujet de la concordance entre les annonces et la traduction au PPI.

Évidemment je suis obligé de parler des crédits pour les transports. Sur l'optimisation des lignes de bus, il y a une très forte hausse, c'est une bonne chose. Le pôle d'échange du Bouscat est pris en compte. Il apparaît bien dans les lignes. Celui de la Médoquine n'est pas pris en compte. Est-ce qu'on le retrouve dans la ligne du RER métropolitain ? C'est très surprenant là aussi que ce pôle d'échange ne soit pas cité alors qu'il y a des engagements.

La ligne de Bus à haut niveau de service centre hospitalier Talence vers Malartic-Gradignan figure et également les études faites vers Bègles. C'est une bonne chose. Je vois avec beaucoup de bonheur pour mon collègue que la ligne d'extension du tram D vers Saint-Médard est bien prise en compte. Alors, il y a une ligne principale à 83 millions d'euros. Il y a d'autres lignes. Si on les agrège, on arrive pratiquement à 107 millions d'euros, ce qui veut dire qu'il y a une volonté forte de réaliser cette extension.

Je m'en réjouis parce que je suis favorable aux extensions de tramway évidemment lorsque les études sont probantes et notamment pour accompagner des bassins de vie nouveaux, j'y reviendrai aussi dans quelques minutes dans une autre délibération. Je n'ai pas vu, à la suite des études, l'extension de la ligne B du Domaine universitaire Talence-Gradignan. Alors, non seulement je n'ai pas vu de chiffre mais ni de ligne. Cela veut dire que la ligne est effacée. Et comme le titre du PPI s'appelle « Programmation des investissements avant arbitrage », je suppose, Monsieur le Président, que vous n'arbitrerez pas sur une ligne qui n'existe plus. Or, vous nous aviez dit à différentes reprises que rien n'était joué, que tout était passé au tamis des études. J'ai bien relevé premièrement l'utilité, deuxièmement le coût, troisième le bilan carbone. J'aurais tendance à penser que le bilan carbone aurait dû passer en position n°2 et le coût ensuite. Le coût certes fait partie des garde-fous, mais lorsqu'il est utile et qu'il produit notamment des mobilités décarbonées, évidemment il en vaut le jeu ou la chandelle.

Toujours est-il que cette ligne est effacée donc vous n'arbitrerez pas dessus. Vous vous étiez porté garant, Monsieur le Président, dans différents articles de presse de l'équité entre les territoires, d'une certaine neutralité vis-à-vis de l'observation des nécessités sur les territoires. Donc au-delà des mots, je vois des lignes. Je vois des lignes qui subsistent fortement, des lignes qui disparaissent. J'en suis non seulement contrit bien évidemment, mais je trouve que ce n'est pas en adéquation avec vos annonces et je pense que c'est une erreur de procéder ainsi de façon, on va dire discriminatoire, en tous cas objectivement contraire, et permettez-moi de vous dire que je n'apprécie pas la méthode. Cette ligne ayant disparu évidemment, je doute qu'elle réapparaisse au gré des réunions qui vont venir, mais j'y reviendrai dans quelques instants, je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente pour cette présentation. J'ai juste quelques observations sur la sobriété budgétaire. Je crois qu'en fait, il faut être sobre en matière de fonctionnement et ambitieux en matière d'investissement. Sur les dépenses de fonctionnement, je trouve que ces premières hypothèses, parce que ce sont de premières hypothèses, ne sont pas si ambitieuses. Il nous faut absolument préserver notre capacité d'investissement et c'est parce que nous serons plus rigoureux sur les dépenses de fonctionnement que nous pourrons financer des projets.

C'est vrai que vos hypothèses mettent en avant que les charges de fonctionnement continuent à progresser beaucoup plus vite que les recettes de fonctionnement. Que la masse salariale qui progresse de 3% l'année prochaine et 2,5% les années suivantes, pose un problème.

Je dois dire qu'il y a, dans l'audit que vous nous avez présenté, un mot qui n'a jamais été prononcé, j'ai l'impression qu'il est tabou, c'est celui des « économies ». Et moi, je m'attendais à ce que l'on nous dise : « Voilà où est-ce que l'on peut faire des économies, quelles sont les pistes possibles » même si c'est toujours difficile, mais au moins que l'on ait des pistes à explorer ensemble. J'ai l'impression que l'on a pris pour hypothèse de base que l'on ne ferait pas d'économies. On ne reverrait pas nos structures et que même au fond, on ne pourrait pas faire d'économies de personnel. Je sais que c'est difficile, mais peut-être, on peut s'organiser différemment et je trouve que le fait que ce mot n'apparaisse pas est un peu ennuyeux. Cela veut dire que l'on ne réduira pas, on ne ralentira pas suffisamment nos dépenses de fonctionnement et nous continuerons, année après année, à manger notre capacité d'investissement.

Le deuxième sujet l'investissement ; l'interrogation que nous nous faisons, c'est « Au fond sur les 3 milliards que vous annoncez, quelle est la capacité à financer des projets nouveaux ? ». Au fond c'est un peu l'intervention aussi d'Emmanuel SALLABERRY ou de Monsieur LABARDIN. Si on prend tous les coups partis, que reste-t-il en fait ? Peut-on s'engager sur de nouveaux projets ou pas ? Parce que je pense qu'il y a un certain nombre de projets déjà engagés qui ont des effets de long terme. C'est un peu ma première interrogation.

Ma deuxième interrogation est sur le rythme. On sait que l'investissement public a un rôle considérable à jouer dans la période pour nos entreprises et pour notre territoire. Peut-on imaginer un cycle d'investissements différents de la précédente mandature qui s'adapte à la crise économique que nous vivons et que l'on surinvestisse les deux premières années pour être le relais économique de notre territoire ?

Et puis une troisième question, c'est effectivement, vous l'avez un peu abordé, sur le ton de la polémique d'ailleurs Madame la Vice-présidente, c'est le plan de relance de l'État en fait. Il y a des opportunités considérables pour nos collectivités et c'est vrai que l'on ne le voit pas dans la trajectoire et vous avez eu ces mots en disant : « On le voit davantage dans la presse et moins dans les caisses ». Je vous invite à regarder le compte-rendu du dernier Conseil municipal à Bordeaux où, grâce au plan de soutien de l'État, on va pouvoir rénover la flèche de Saint-Michel. Ce n'est pas un concept théorique. D'ailleurs, je pense que ce serait bien qu'ici même à la Métropole, on puisse partager quels sont les projets que vous allez défendre au titre du plan de relance. Quelles sont les recettes que nous allons aller chercher auprès de l'État pour soutenir notre capacité d'investissement ? Je ne l'ai pas vu et je pense que cela enrichirait le débat d'orientations budgétaires et nos discussions sur le budget. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais faire évidemment une intervention critique. On a compris avec ce débat que soit on fait des économies, soit on dépense. On pourrait presque le caricaturer comme cela. On voit la Droite être plus à l'aise pour discuter de faire des économies sur le personnel, sur le fonctionnement et on voit la majorité un peu moins en disant qu'il va y avoir au moins le maintien des effectifs. Mais dans le fond, la question est quels sont les choix politiques faits ? Parce que là, on discute de manière assez technique et cela semble déconnecté des problèmes que l'on vit dans l'agglomération et de l'actualité. On a bien compris, encore une fois, qu'il fallait de la sobriété, qu'il fallait maîtriser les dépenses, mais à côté de cela, on sait bien qu'il y a des problèmes sociaux de pire en pire. Là, on nous parle de la crise sanitaire et du virus qui seraient un loup, mais on peut discuter d'autres loups qui sont la gabegie des gestions passées, la rapacité des spéculateurs immobiliers, tous ces dégâts sociaux et humains qui ont été pratiqués, qui sont la conséquence d'une certaine politique menée depuis des années.

Le problème que l'on a aujourd'hui, c'est que fait-on avec sans doute des recettes limitées ? Est-ce que l'on mène une politique clairement en réponse à la souffrance sociale qui s'exprime aujourd'hui ? Là, on n'en parle pas. Cela a été l'actualité fin décembre-début janvier, les quartiers populaires, Arago la Chataigneraie à Pessac, Terres Neuves à Bègles, Chantecrit, Grand Parc, les Aubiers à Bordeaux. On sait très bien qu'il y a une vraie souffrance, des difficultés du point de vue de la précarité, de l'insalubrité des logements, le mal-vivre. Et là on n'en parle plus. On peut aussi discuter de l'emploi : la papeterie de Bègles qui est en train de fermer, que va faire la Métropole là-dessus ? Y a-t-il une politique, y a-t-il une bataille pour sauver les emplois, les emplois directs et induits ? GETRAG, on sait aussi, même si c'est à plus long terme, qu'il y a une menace importante. On peut discuter de FORD qui a liquidé une bonne partie de l'usine et qui voudrait mettre AMAZON. Visiblement, la Métropole s'y opposerait, mais peut-on avoir aussi des précisions là-dessus ?

À chaque fois, on se rend compte qu'il y a plein de problèmes, mais comment y répond-on ? C'est là où il faudrait discuter clairement. Est-ce que la Métropole décide de répondre à cette urgence sociale là, décide de faire que les richesses et les finances qui sont entre ses mains soient orientées en priorité ? Mais cela veut dire qu'il faut en discuter clairement, sinon ce ne sont que des discussions techniques. Et là, on se dispute sur les investissements sans trop savoir ce que cela signifie. Il y a un problème politique de fond qui est posé et c'est déjà rappeler les problèmes qui existent. Est-ce que l'on y répond ? A-t-on les moyens d'y répondre ou a-t-on envie d'y répondre ?

Je parlerai aussi de l'aspect du logement. On parle d'investissement. On a vu que tout et n'importe quoi se faisait, même souvent très mal et cela ne résout pas le problème du logement. Mais là aussi, on sait qu'il y a des gens sans logement, sans abri. Comment la Métropole répond à ce problème-là ? On sait qu'il y a des bâtiments de la Métropole qui sont aujourd'hui squattés. Il y a à la fois des squatteurs, des ouvriers de squats ou des militants qui essaient de reloger des familles, qui demandent à la Métropole : « Au moins, ne nous expulsez pas ». Au moins, trouvez ou essayez de trouver des solutions d'urgence qui permettent de reloger décemment les gens. Cela fait partie des problèmes. Mais aider les gens et faire en sorte que l'on vive bien, cela coûte aussi de l'argent. Est-ce que c'est cela les priorités de la Métropole ? Et ce sont tous ces problèmes-là que l'on a envie de mettre en avant, de montrer cette urgence-là et puis de mettre un terme d'une certaine manière à ces problèmes habituels qui existent depuis des années. Finalement, c'est bizarre, il y a moins de problèmes d'argent quand il faut donner aux riches, aider les gros capitalistes, que quand il faut répondre à des problèmes pour les petites gens. C'est quand même le souci de réorienter une politique, de rompre avec le passé et de dire : « Maintenant, il paraît qu'il y a une Gauche au pouvoir, qu'il y a un grand changement que l'on attendait depuis 73 ans, ce serait pas mal si derrière en fait, il y avait des choix politiques un peu différents et de regarder vers les gens qui en ont besoin et pas regarder toujours vers les acteurs économiques, les décideurs ». Ensuite, je sais qu'il va y avoir un débat sur KING STREET qui a la belle ristourne de plus d'un million d'euros, mais il y a des tas de débats comme cela que l'on pourrait avoir. Et là, il y a une occasion de discuter de fond d'une politique.

Je finis là-dessus, quand on écoute ces discussions, on a vraiment l'impression que l'on est enfermé dans une salle et que ce qu'il y a autour n'existe pas ou n'existe plus, c'est de fait vite effacé. Il faut rappeler qu'il y a des problèmes importants, que l'on est loin d'en être sortis et que le rôle des pouvoirs publics locaux - et Bordeaux Métropole joue un rôle là-dessus - c'est comment y répondre et faire en sorte que l'on vive le mieux possible là où l'on est.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, **Fabien ROBERT**.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, je voudrais intervenir plus particulièrement sur le registre des mobilités et nous redire collectivement que, dans ce domaine, peut-être plus encore que dans les autres, nous ne devons pas abandonner l'ambition de nos investissements et l'ambition des investissements qui seront réalisés. Parfois par le passé, un certain nombre d'investissements lourds en matière de mobilité ont été qualifiés de coûteux, c'est vrai, de superflus aujourd'hui, et je ne le crois pas, nous ne le croyons pas. Je voudrais prendre un exemple extrêmement concret pour qualifier la nécessité de conserver notre ambition.

Lors de vos vœux, Monsieur le Président, vous avez semblé, en tout cas vous l'avez exprimé ainsi, ne pas vouloir pérenniser les aménagements cyclables temporaires des boulevards, les pistes cyclables qui ont été réalisées sur les boulevards. On n'est pas contre, loin de là puisque je rappelle que lors de la précédente mandature, nous avons commencé leur réalisation, vous l'avez poursuivi. Simplement, il faut observer qu'entre votre position et celle du Maire de Bordeaux qui veut visiblement les maintenir, il y a une différence. Il y a un cafouillage, quelque chose qui nous a perturbés. Et je crois que cela devrait nous renforcer dans l'idée qu'il y a des aménagements temporaires, rapidement réalisés, mais aussi bricolés, qui sont utiles, mais qui ne suffisent pas. En l'occurrence, alors que, je le répète, nous n'y sommes pas opposés, nous les avons également mis en place. Un certain nombre d'aménagements cyclables réalisés rapidement lors du COVID ne sont pas suffisamment attractifs, provoquent de graves difficultés pour la circulation dans tout ce secteur notamment de Bordeaux Sud et ne sont pas à la hauteur des enjeux. Je crois qu'à l'avenir, en matière de mobilité, nous avons l'impérieuse nécessité de conserver une ambition en matière d'investissement en réalisant des projets d'envergure et en évitant si possible des contradictions qui évidemment envoient un très mauvais signal.

Dans ce rapport et dans ces débats, je ne vois pas non plus en matière de mobilité réellement apparaître l'ambition que nous portions par le passé pour les boulevards.

Je terminerai et je veux insister sur cette idée : n'abandonnons pas le projet urbain de rénovation des boulevards. Je pense que, quand on réalise rapidement des aménagements temporaires dont, je le répète visiblement même dans votre majorité, le succès fait débat, je pense que l'on ne peut pas s'arrêter là. Notre assemblée a délibéré à la fin du précédent mandat, nous avons lancé une concertation publique, c'est un projet qui rassemble la Rive droite et la Rive gauche et qui pourrait être assez emblématique de nos différentes convictions écologiques, sociales, de mobilité. C'est 80 000 habitants, 50 000 emplois dans notre Métropole. J'ai bien conscience que ce projet d'investissement arrive peut-être après d'autres projets de mobilité lourds, défendus par mon groupe également, et sans doute prioritaires.

Cependant, nous ne devons pas abandonner ce projet urbain. Les boulevards ne se résument pas à des aménagements cyclables temporaires. Les boulevards, c'est l'autre façade de Bordeaux. Il y a la façade des quais et puis il y a les boulevards, tout ce secteur-là sur lequel nous avons initié une dynamique en fin de mandat dernier et qui j'espère, Monsieur le Président, sera ardemment poursuivie et visible dans les chiffres du budget de l'année 2021. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci. Deux petites remarques. L'une, j'ai bien écouté Pierre HURMIC qui a dit que de désormais toutes les décisions seront prises au travers du prisme de la défense de l'environnement et de l'écologie, c'est très bien. Il faudra être attentif au problème des bornes de recharge électrique parce que plus il y aura de véhicules électriques, plus il va y avoir des

difficultés à se positionner. Il faut également être attentif à ce fameux dossier hydrogène que j'ai évoqué ici X fois.

Et puis son intervention est peut-être, Monsieur le Président, pour vous une bonne nouvelle. Pourquoi dis-je cela ? Vous comme moi, vous savez que le développement du secteur aéroportuaire dépend aussi beaucoup des navettes entre Paris et Orly. Vous savez aussi comme moi que quand on vient de Paris en train pour aller à Mérignac, on ne met pas 2 heures 04, on met 3 heures ou 3 heures et demie. Donc, vous êtes sensible à cette activité économique extrêmement importante. Pourquoi rattaché-je cela à ce qu'a dit Pierre HURMIC ? J'ai vu que cela en servait beaucoup. Lui qui est un adepte de cet équipement, *smartphone*, il sait comme moi que cela rejette 6% du CO₂ dans l'espace alors que l'ensemble des avions du monde entier en rejettent 2,8%. Nous avons créé au Sénat une Commission qui prépare une proposition de loi pour essayer justement de diminuer les nuisances du numérique sur l'environnement. Et s'il a des contributions à nous faire, elles seront les bienvenues.

Voilà Monsieur le Président, je vous ai peut-être trouvé un nouveau partenaire par rapport à l'aéroport et je tenais à vous faire remarquer cette bonne nouvelle.

La deuxième remarque que je voulais faire, c'est sur les pompiers. Je crois que nous pouvons tous être heureux, et ils sont heureux, des 2,9 millions d'euros que l'on a apportés. Juste, je demanderai qu'il y ait de notre part une vérification de l'affectation de ces 2,9 millions d'euros. Cela va représenter peut-être une centaine de créations de postes, du matériel et il serait important que comme l'aurait dit Jacques CHABAN-DELMAS, que ces affectations par rapport à la Métropole soient faites de façon « convenable », c'est le mot qu'il employait souvent. Nous aurions intérêt à faire attention à cela. Voilà, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente pour cette présentation. Je voudrais dire mon très grand étonnement tout de même et ma profonde déception devant le manque total d'ambition de ce rapport car enfin, vous avez toutes les cartes en main aujourd'hui, libérés de ce que vous prétendiez être le mal absolu, le péché originel de La Cub (Communauté urbaine de Bordeaux) devenue Bordeaux Métropole, à savoir la cogestion, synonyme, selon vous, de troc entre Maires qui était pour vous le frein des projets d'envergure métropolitaine et en même temps l'accélérateur des dépenses au seul avantage des communes.

Je m'attendais donc à une stratégie métropolitaine très claire, très lisible. Encore faudrait-il pour être lisible qu'il y ait quelque chose à lire, un rapport écrit par exemple, qui définit et qui explique une ligne de conduite, d'ambition également. En lieu et place de ce rapport écrit qui, lui, aurait eu le mérite d'expliquer aux non-initiés, aux nouveaux élus par exemple, les grandes lignes et les principaux objectifs d'un budget, il nous est proposé 34 *slides* dont il faut attendre la treizième pour entrer dans le sujet qui intéresse vraiment les Conseillers métropolitains, à savoir le budget et les perspectives budgétaires de la Métropole après les considérations macro-économiques et législatives qui n'en finissent pas.

À partir de là, effectivement, les *slides* sont plus parlantes. Par exemple celle dédiée aux recettes affectées par la crise COVID, c'est-à-dire la CFE (Cotisation foncière des entreprises), la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), la TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales), le versement transport, versement mobilité maintenant, taxe de séjour.

Sur ce sujet d'ailleurs des recettes prévisibles, la *slide* 22 synthèse des recettes de fonctionnement semble annoncer une énorme rupture de ces prévisions de recettes sur la période 2020-2026 qui serait positive tout de même de 1,5 par an alors qu'elle aurait été de 4,9 - de 1,5 à 4,9, c'est quand même très différent - sur la période 14-19.

Certes, sauf que l'audit du cabinet KLOPFER, et vous le savez, parle, lui, d'une augmentation pour cette période de 2,8 après retraitement parce que la loi MAPTAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) étant passée par là, il faut enlever bien sûr et c'est logique les nouvelles attributions de compensation, les recettes également de parkings ou de loyer du stade.

Un rapport écrit aurait expliqué tout cela. Je le répète. 2 *slides* proposées sur la masse salariale, cela me paraît nécessaire et instructif. En revanche, autorisez-moi à penser que 5 *slides* sur la dette et les ratios, c'est quand même un peu beaucoup alors qu'une seule très succincte, pour le coup, concerne les investissements.

Ensuite viennent les 11 pages des tableaux de chiffres très denses qui concernent les investissements et qu'il faut lire ligne à ligne pratiquement avec une règle, parce que c'est quand même écrit très petit, pour s'y retrouver avec certitude.

En effet, comme il n'y a pas de rapport écrit, j'y reviens, quand vous voulez retrouver un projet bien précis, vous devez aller à la pêche littéralement ligne par ligne, page par page. Je prends un exemple, il a été plus ou moins cité par Michel LABARDIN : la ligne D, son extension qui me concerne au plus haut point, vous le savez, c'est à la page 5. Il n'y a pas moins de quatre lignes. L'une s'appelle « Extension tram », 6 millions, et on voit que c'est plutôt sur 2023-2024. Ensuite, on va dans les « Extensions des offres... » et on trouvait « Extension ligne D vers Saint Médard », on précise là 82 millions, essentiellement 35 et 35 sur 23-24.

Et puis petite ligne « Ligne D, 15,9 millions », c'est pratiquement 16 millions dont l'essentiel est cette année, et 10 millions pour 2022. Là, on ne sait pas du tout à quoi cela correspond.

C'est quand même assez illisible, c'est un peu le jeu des devinettes, votre budget là aujourd'hui. J'ai un peu envie de vous dire cela. Sur le thème, « Trouvez-moi le budget de la voirie, travaux de voirie et réfection, vous avez deux minutes », bon courage ! Il faut avoir au moins agrégé une bonne dizaine de lignes et je ne parle pas des 28 FIC (Fonds d'intérêt communal) des communes qu'il faut aussi adjoindre.

Heureusement que ce n'est que le ROB et qu'il n'y a pas de vote, car je me demande vraiment comment les nouveaux élus pourraient se forger une opinion et argumenter leur vote.

Alors Monsieur le Président, je vous demande vraiment pour le vote du budget en mars de faire en sorte que les élus aient un vrai rapport rédigé qui mette en avant les grandes thématiques et les compétences de la Métropole et les grandes masses budgétaires consolidées cette fois et compréhensibles par tous. C'est une question de respect pour tous les élus qui votent, c'est aussi un respect pour la démocratie. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, Chers Collègues, ce rapport des orientations budgétaires a pris une forme particulière du fait notamment des circonstances exceptionnelles que nous vivons. La crise de la COVID-19 a impacté durement la vie des citoyens, obligé à réorganiser la vie de notre pays, touchant durement les habitants notamment les plus fragiles.

Les secteurs entiers sont à l'arrêt aujourd'hui avec des conséquences économiques, mais aussi humaines, dramatiques. C'est le cas en particulier de la culture et de la restauration et je trouve important de le rappeler dans cette enceinte.

Nous avons en partie un pays qui vit sous cloche, l'État se substituant à l'activité économique. Aujourd'hui, aucun indicateur ni projection économique n'est en capacité de rendre la réalité de ce que vit notre pays. Un pays fortement affaibli par les politiques néolibérales qui se sont succédé ces dernières années, mettant nos services publics et notamment le service hospitalier en grandes difficultés pour faire face à la crise sanitaire. Elle révèle la crise profonde dans laquelle est notre société défigurée par les politiques d'austérité et la gestion des entreprises tournées vers le profit.

Dans ce cadre, notre établissement ne pouvait qu'être impacté dans son fonctionnement et ses finances, c'est ce que nous révèle le rapport établi par le cabinet KLOPFER. Que nous dit celui-ci ? Que les finances de la Métropole sont saines, que le haut niveau d'investissement de ces dernières années n'a en rien dégradé ses finances. Certains s'en féliciteront. Pour notre part, nous pensons qu'il montre que nous aurions pu investir davantage pour mieux répondre aux besoins de la population, que ce soit en termes de transport, de logement, de déchets, d'accès à l'eau, mieux faire fonctionner nos services publics en y mettant plus de moyens.

Le rapport montre aussi une dégradation accélérée de nos finances dans les années à venir si nous maintenons notre rythme de progression des investissements. Comment pourrait-il en être autrement du fait des circonstances ?

Pour notre part, nous ne pouvons pas nous arrêter à ce constat et acter une austérité budgétaire qui dégradera notre capacité à construire des projets utiles à la population couplés de moyens humains pour construire ces projets. Cette situation est le résultat de choix politiques répétés par les différents gouvernements qui ont notamment baissé la dotation globale de fonctionnement de 48 millions en rythme annuel, une somme s'élevant à 200 millions sur la durée du dernier mandat. C'est le choix également de supprimer l'ISF (Impôt sur la fortune), d'instaurer une *flat tax*, de baisser l'impôt sur les sociétés. C'est de ce côté-là qu'il faut chercher les causes principales de nos difficultés, comme celle de nous obliger de nous substituer à l'État sur des dossiers qui ne sont pas de notre compétence comme l'illustre le Conseil d'aujourd'hui avec l'opération Campus, mais nous pourrions aussi l'évoquer sur la question du RER (Réseau express régional).

C'est dans cet entonnoir que nous conduisent les politiques néolibérales dégradant chaque jour la vie de la population. J'entends déjà Monsieur CAZENAVE et Métropole commune(s) nous expliquer qu'il n'y a pas le choix du fait du déficit de l'État, mais mieux, je viens d'entendre Monsieur CAZENAVE proposer de faire des économies sur quoi ? Sur les dépenses de personnel.

Quand on sait que la place qu'occupe aujourd'hui le personnel pour faire vivre l'attractivité de la Métropole, vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas, que je ne peux pas, correctement entendre de telles propositions. Je n'entamerai pas le débat maintenant, cependant je tiens à rappeler à tous ici que l'évasion et l'optimisation fiscale représentent entre 80 et 120 milliards annuels. De quoi faire face effectivement à ce déficit de budget et répondre aux besoins des collectivités et de la population.

Les défis sociaux et environnementaux sont devant nous, ce n'est pas en fermant les robinets que nous pourrions y faire face. Le Gouvernement doit nous donner les moyens d'y répondre d'une part en débloquent un collectif budgétaire qui me semble une des réponses aujourd'hui face à nos difficultés, un collectif budgétaire d'envergure et d'autre part en revalorisant la DGF (Dotation globale de fonctionnement) et cela sur la durée.

Il faut, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, que notre assemblée interpelle fortement le Gouvernement, je viens de le dire, c'est vers là que se constituent nos difficultés et que l'on construise avec les autres collectivités et la population une résistance face à cette politique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, sur le volet mobilité de ce rapport d'orientations budgétaires, je voudrais rassurer nos collègues : on fait ce que l'on dit et on dit ce que l'on fait sereinement, à savoir que la stratégie de mobilité va être établie en juillet ou septembre, c'est ce que nous avons indiqué. Pour l'instant, vous avez dans ce rapport d'orientations budgétaires ce qui était inscrit précédemment. Nous n'avons supprimé aucune ligne.

Pour répondre précisément, la gare de la Médoquine par exemple est incluse en effet dans la ligne RER métropolitain et c'est une priorité pour notre établissement. On l'a annoncé, on l'a redit, le Président d'ailleurs a fait une conférence de presse à ce sujet avec le Président de la Région.

Concernant les extensions de tramway, concernant la ligne D, ces lignes sont présentes actuellement dans notre ROB, dans notre PPI et dans la mandature passée puisque nous avons voté la déclaration de projet. La ligne B, par contre, il n'y a pas eu de vote de déclaration de projet, donc il n'y avait pas de ligne d'investissement. Il n'y a toujours pas de ligne d'investissement dans ce ROB.

Il y a des lignes d'études qui, elles, subsistent. Donc, nous n'avons rien retranché, je vous le dis. Ce que nous avons dit, c'est vrai, c'est qu'à l'aune de cette stratégie mobilité, concernant les trois critères qui ont été rappelés, à savoir utilité de l'extension ou de la nouvelle ligne, le nombre de voyageurs sur cette ligne, rôle dans l'architecture globale de cette nouvelle ligne, le coût et les enjeux environnementaux, nous verrons s'il y a des arbitrages à faire, le cas échéant, supprimer des extensions ou des lignes voire en rajouter.

Pour être tout à fait honnêtes, nous n'avons supprimé aucune ligne. Il y a une ligne qui, elle, en investissement, a été ajoutée : c'est le Bus à haut niveau de service CHU (Centre hospitalier universitaire) -Campus, Talence-Thouars, Gradignan-Malartic. Oui, c'est vrai, vous l'avez remarqué, elle n'était pas présente dans le PPI précédent et elle apparaît dans celui-ci, ce qui est plutôt une indication qui vient confirmer les dires du Président qu'au vu des performances estimées de cette ligne, nous souhaitons la réaliser, mais ce sera évidemment confirmé lors de la stratégie mobilité globale cet été.

Deuxième point, concernant les boulevards, un COPIL (Comité de pilotage) va être organisé bientôt sur le sujet des boulevards, c'est une volonté commune. Ce COPIL est important dans l'analyse du fonctionnement actuel avec les aménagements temporaires. Le COPIL boulevards va être réuni pour parler transport en commun en site propre, mais également pour traiter le rôle des barrières, c'est important. Un deuxième Comité de pilotage sera réuni pour avoir une vision transversale des aménagements temporaires vélos dits « Coronapistes » sur l'agglomération, pour avoir une vision globale et une stratégie de pérennisation, de poursuite de mesures et d'expérimentations étant donné que vous l'avez bien remarqué, la crise sanitaire perdure. Il faut continuer à l'accompagner également en termes de mobilité.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Madame LOUNICI.

Mme Zineb LOUNICI : Merci Président, Chers Collègues, je ne reviendrai pas sur l'investissement, je partage bien évidemment les remarques, les interrogations et les préoccupations des élus de notre groupe. Je voudrais parler du plan pluriannuel de fonctionnement qui, normalement, doit répondre à la logique de la planification des interventions sur le territoire même s'il est intéressant d'y faire la distinction entre les interventions décidées de la propre initiative des élus et les interventions contraintes en raison des compétences exercées. Je pense que l'on aura l'occasion d'en parler lors de l'affaire n°43.

Pour revenir sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, je ne pense pas que c'est faire injure à nos agents d'essayer et de rester dans la maîtrise de ces dépenses, en dehors bien évidemment de l'augmentation structurelle et de la politique volontariste accompagnement de nos agents à laquelle je souscris pleinement. On sait qu'une des solutions qui permettrait cette maîtrise, peut-être même de faire des économies, serait de lutter contre l'absentéisme ; ses causes et ses conséquences que l'on sait néfastes sur la collectivité, mais beaucoup sur la santé des agents. Pensez-vous mettre en place un large plan annuel ou pluriannuel de lutte contre cet absentéisme, notamment dans les métiers difficiles de nos agents surtout ceux de la gestion des déchets ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je dirai un mot avant que notre rapporteur évidemment puisse conclure. Moi, j'ai bien entendu tout ce que vous avez dit. D'ailleurs, je vous remercie de la richesse de ce débat. Je trouve que c'est un débat très sérieux qui va au fond des choses, qui pose un certain nombre de questions, mais je voudrais à mon tour essayer de vous imiter.

D'abord, sur un premier point, sur la forme des orientations budgétaires. On peut toujours s'améliorer, mais le pari qui avait été effectué, c'est de vous donner des données brutes. Effectivement, c'est un peu aride, je comprends bien que ce n'est pas très sexy, mais l'idée est de vous donner les chiffres, un certain nombre de graphiques, de chiffres pour qu'il n'y ait pas le jeu des commentaires et le jeu des réalités. Peut-être et je le consens volontiers, on aurait pu l'accompagner sans doute aussi d'une partie plus littéraire, si vous me permettez l'expression, mais là on a choisi la logique de l'arithmétique, cela a aussi sa vertu.

Sur le fond, j'ai envie d'abord de faire peut-être trois observations sur nos dépenses. Oui, il faudra des choix stratégiques, et avec Véronique FERREIRA et ceux qui ont des délégations, nous sommes en train de les faire. Les choix stratégiques sont difficiles. Par exemple le choix sur la mobilité, je ne reprends pas évidemment tout ce qu'a excellemment dit Clément ROSSIGNOL-PUECH à l'instant même, mais le premier choix, c'est « Que fait-on ? » « Est-ce que l'on considère qu'après avoir mis, je le répète souvent, 400 à 500 millions d'euros sur la mobilité depuis des années - c'était certainement nécessaire - que l'on va plus loin avec un horizon de recettes qui est limité ? », Véronique FERREIRA nous l'a rappelé tout à l'heure. Est-ce que l'on va au-delà d'un demi-milliard pour la mobilité ou pas ? C'est une très forte question puisque nous savons que l'on ne peut pas augmenter les recettes.

L'idée est quand même de mettre à plat tout cela, je le répète pour la dixième fois et d'avoir un schéma des mobilités qui nous le permette avec les trois critères repris par Michel LABARDIN. D'ailleurs, je veux dire que dans les trois critères, moi cela ne me gêne pas du tout de mettre le bilan carbone en n°2. Et quand j'énonce les trois critères qui sont l'utilité, le prix et le bilan carbone, on pourrait même commencer par le bilan carbone, l'utilité et le prix. La question sera celle de la combinaison des trois critères. Il faut que l'on ait dans notre schéma des mobilités des vrais choix. Est-ce que l'on continue, je le dis vraiment avec beaucoup de franchise, à

dépenser entre 20 et 25 millions pour 1 km de tramway ou pas ? C'est une question que je pose, c'est tout. Plus on fera de kilomètres de tramway et moins on aura d'argent pour faire autre chose y compris en termes de mobilité.

La grande question, c'est dans l'enveloppe qui est déjà d'un demi-milliard, on l'augmente de combien, en sachant que l'on a cette opportunité quand même du ferroviaire. Le ferroviaire peut être une solution, pas la solution à tout, mais peut être une solution, mais cela coûte vraiment cher. Comment fait-on? Ce sera tout le débat que nous aurons avec le schéma des mobilités. Clément ROSSIGNOL-PUECH me dit que le débat commencera à la fin du premier semestre de cette année. Mais tant que l'on n'a pas ces réponses à ces questions, on ne peut pas progresser beaucoup dans d'autres choix.

La deuxième observation que je voudrais faire, c'est sur l'économie ou plutôt sur la transition écologique. La transition écologique, oui, c'est un choix stratégique de notre majorité et d'ailleurs, je pense que beaucoup d'entre vous dans leurs communes font à peu près le même choix. Ce n'est pas un choix dont nous avons l'exclusivité, mais ici, on en a la responsabilité. On voit que tout à l'heure, on aura des plans, le Plan climat, la biodiversité, le million d'arbres qui vont commencer à apporter des questions et des réponses. Moi, je le dis tranquillement, aujourd'hui, au moment des orientations budgétaires, on n'a pas les réponses à tout. Pour avoir les réponses à tout, il faut justement que différents Comités de pilotage auxquels vous êtes associés, différents rapports puissent être déposés et être débattus. En tout cas, ce sera un axe essentiel.

Troisième point sur le développement économique, j'emploie le mot « développement économique », cela ne me gêne pas de l'employer, on peut employer le mot « relance » si vous le souhaitez. D'abord, sans faire de polémique, on a un schéma de développement économique ici dans cette maison. Qui s'en souvient ? Qui pourrait nous en parler ? C'était un schéma porté par Madame Virginie CALMELS qui certainement a fait tout le travail nécessaire. Franchement, est-ce que vous croyez que c'était un schéma qui nous a éclairé ? Moi, je dis que le schéma que nous avons voté, dans la dernière mandature, était trop faible. Il n'était pas assez consistant. Il ne nous a pas donné assez d'éclaircies. C'était un schéma qui ne nous servait à rien. Je le dis franchement, c'est peut-être un peu brutal, j'ai presque envie de retirer tout de suite le mot « à rien », mais qui ne servait pas à grand-chose.

Avec Stéphane DELPEYRAT, on est en train, aujourd'hui, de travailler avec les différents acteurs économiques à un nouveau schéma qui nous donnera des indications claires, en tout cas sur ce que nous voulons faire et comment nous voulons le faire.

Sur le développement économique, on oublie que, cela n'a pas été dit tout à l'heure, mais nous sommes nous-mêmes aux commandes. La politique de commande publique, aujourd'hui, fait partie intégrante du plan de relance. Dans ce que nous avons présenté, il y a quelque temps, on a un investissement accru en matière de commande publique de deux fois 25 millions cette année et l'année suivante. Donc c'est aussi 50 millions de plus dans la commande publique, ce qui va permettre de relancer le bâtiment et les travaux publics, mais également aussi de faire avancer beaucoup de nos chantiers et de créer des emplois, et c'est aussi notre rôle à nous qui sommes également des dépensiers de ce côté-là.

Le troisième aspect sur le développement économique, là aussi on pourrait tous être d'accord, si on ne l'est pas, tant pis, c'est sur l'habitat. On voit qu'il y a un énorme chantier à la fois de production de logements, pas n'importe où, pas n'importe comment, je sais bien le procès que l'on nous fait. En fait, on nous fait les deux procès, d'un côté de trop construire, de l'autre côté de ne pas construire. En tout cas de produire du logement et produire du logement en qualité et de faire aussi en sorte que les logements qui existent soient rénovés.

La rénovation énergétique des logements, moi, je considère que c'est une priorité que nous devons à nos habitants, que nous devons aussi à l'environnement et qui finalement permettra aussi de relancer le développement économique.

Voilà pour les grandes priorités et les grands choix stratégiques.

J'ajouterai deux points. La sobriété oui, bien sûr, c'est à notre programme, je l'ai indiqué depuis le jour de mon élection, je l'ai répété 15 jours ou dix jours lors de ma conférence de presse. Oui, la sobriété est un axe. La sobriété peut être un comportement, cela regarde chacun personnellement, cela peut être aussi un comportement collectif, une politique. Je pense que l'on peut y arriver. On est tous frappés de voir que le prix du kilomètre de la voirie par exemple nous paraît quand même exorbitant. On se dit quand même : « Pourquoi cela coûte si cher ? ». On peut regarder pour voir comment on peut faire un kilomètre de voirie moins cher. Il y a sans doute des solutions. Andréa KISS, l'autre jour, nous faisait une observation tout à fait intéressante sur un kilomètre de voirie qui coûtait chez elle très cher, elle ne comprenait pas. On peut partager ce genre de réflexion et arriver à faire des économies.

Quelqu'un a dit tout à l'heure, le mot « économies » ne figure pas. Si, les économies sont en permanence dans notre esprit. Mais ce n'est pas parce que l'on ne dit pas les mots que l'on n'a pas la pensée, que l'on n'a pas l'intention. Quand je dis que, par exemple, on va faire de la sobriété, c'est forcément faire des économies. Le fonctionnement, on est sur une trajectoire de 3 à 4% d'augmentation de la masse salariale depuis quelques années. On voit bien qu'aujourd'hui, on a atteint une limite et qu'il faudra bien que l'on maîtrise davantage la masse salariale et que l'on arrive un peu partout à ne plus vivre aussi richement. Je le dis parfois, la Métropole - mais je m'inclus dans ceux qui en sont responsables - s'est comportée comme une riche. Il y a même des débats où quand on va ailleurs qu'à Bordeaux, on nous dit : « Mais finalement, la Métropole bordelaise ne connaît pas la crise ». C'est toujours un peu surprenant et donc en réalité, oui, il faut que l'on renonce à un comportement de riche que l'on a eu à la Métropole et que l'on arrive à faire aussi bien sans doute en dépensant moins d'argent.

Deuxième point, il y a quand même quelque chose qui nous tient à cœur, c'est la proximité. Si on a aussi dans les axes stratégiques tout ce que je viens de dire, il faut en ajouter un autre qui est la proximité. Dans les propositions-là, vous le savez, on va augmenter le CODEV (Contrat de développement) et nous sommes tous attachés au CODEV parce que c'est vraiment la proximité, de 20 millions cette année. Vous voyez, quand il faut dépenser, on n'hésite pas de dépenser et pour le FIC, on va aussi avoir une grande puissance. La proximité reste dans nos priorités et c'est toute la difficulté d'avoir de grands projets et en même temps de ne jamais perdre de vue qu'il faut avoir les pieds sur terre. Les pieds sur terre, c'est la proximité, ce sont évidemment nos communes. Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président, merci à tous, Chers Collègues, pour vos interventions. Effectivement, j'ai trouvé que le débat était très riche. Je vais essayer de ne pas l'alourdir et d'être relativement brève, surtout que je ne vais pas répéter tout ce que beaucoup d'entre vous ont dit.

Je suis d'accord, pendant six ans assise dans les rangs du Conseil métropolitain, lorsque j'ai fait des interventions sur le budget, sur le fait de dire qu'à un moment donné, il y a un collectif qui doit jouer. Je ne pense pas effectivement avoir été dure dessus et donc, j'essaie d'être aussi cohérente avec mes actions passées. Il y a tout un tas de choses qui doivent être assumées. A titre personnel, je ne suis pas libérée des propos que j'ai pu tenir précédemment, je les assume totalement, mais du coup, je les assume aussi jusqu'au bout, c'est-à-dire dans tous les sens.

Je suis contente, on a beaucoup parlé de PPI. Pour quelle raison suis-je contente ? Parce que c'était quand même relativement difficile d'avoir des présentations de ce fameux PPI. C'est vrai que l'on avait un très beau dossier avec un PPI, ligne à ligne, inscrit exactement de la même manière, mais qui n'était pas particulièrement présenté. Au point même qu'il n'avait pas été présenté lors d'un rapport d'orientations budgétaires mais lors du budget.

Là, au moins, c'est quelque chose qui fait parler. Bien évidemment, on va se voir à partir de la semaine prochaine, y a-t-il un problème calendaire à ce sujet ? J'assume entièrement cette question calendaire parce qu'il y a aussi un autre point que j'avais apprécié précédemment, mais qui malheureusement n'avait pas pu se tenir, c'était ce que l'on appelait « les comités d'engagement ». C'était notamment avec Monsieur BOBET. C'étaient des comités d'engagement où effectivement, on regardait « Voilà en gros notre enveloppe disponible, selon les axes et les orientations budgétaires, c'est-à-dire en gros les chiffres donnés aujourd'hui et puis on se met à discuter. » Cela n'a eu lieu qu'une seule fois.

Ce qui m'intéresse ici, c'est la question des méthodes et je pense, Monsieur LABARDIN, que vous avez déjà été rassuré, mais je vais encore remettre une petite couche : il n'y a pas eu, et je redis vraiment ce qu'a dit Monsieur ROSSIGNOL-PUECH tout à l'heure, une ligne d'enlevée. J'ai fait vérifier parce que si tel avait été le cas, j'aurais plaidé pour une erreur. Cela ne veut pas dire que les arbitrages sont faits. Si on travaille, si Monsieur ROSSIGNOL-PUECH travaille sur le schéma des mobilités, ce n'est pas pour que l'on y soit maintenant. Franchement, le PPI est dense, il y a plein de petites lignes, il faut prendre une règle pour le lire. Pas de problème, mais pourquoi ? Mais parce que c'est la continuité de ce qui se faisait avant. On a vraiment cette idée de pouvoir travailler ensemble. Franchement, il y a un terme que j'emploierai là-dessus, vous l'avez dit Monsieur le Président, on a pris le pari de donner des données brutes, tout simplement sur la question de transparence et derrière, de méthode de travail.

Quand on dit en termes de fonctionnement qu'il faut penser mieux, on n'a pas dit que la Métropole avant dépensait mal, mais on dit que l'on peut faire peut-être encore mieux. Franchement, quand on n'est pas dans cette configuration, on se l'est tous dit et on se le dit tous dans nos communes, parfois certains projets que l'on met en place, on y va un peu quasiment sur du luxe. Désormais, il faudra un peu de confort, mais pas forcément du luxe. On citait des questions de voirie, je pourrais peut-être rajouter des questions d'éclairage public, etc.

Sur la question du personnel, mais je pense que l'on en reparlera plus tard, ma phrase n'a jamais été : « On n'embauche pas ». Je n'ai pas dit cela. J'ai dit : « Par rapport à un effectif global, il n'y aura pas de créations de postes », ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'embauche. Il peut y avoir des gens qui partent à la retraite, qui mutent, etc. Pas de créations de postes par rapport à l'effectif global, c'est vraiment cette notion-là à mettre en place. J'insiste sur le fait que là, il y a une rupture parce que nous devons faire la rupture. Sous le mandat précédent, et j'élimine la question de la mutualisation, oui, il y a eu des créations de postes à effectif global. Bien évidemment, il va falloir travailler sur des questions de redéploiement, mais on ne peut pas dire d'un côté : « Il faut des économies, mais je ne touche pas au projet parce que l'on dépensait déjà super bien, je ne touche pas aux créations de postes dans tel ou tel domaine ». À un moment donné, il faut pouvoir choisir.

J'avais une question précise, je voudrais juste répondre sur la question des taux d'intérêt. Nous sommes partis sur une hypothèse de 0,7% en ce qui concerne les taux d'intérêt. Je vous rappelle que derrière, nous travaillons sur la question du marché obligataire pour lequel la notation de notre établissement fera l'objet bien évidemment d'un point.

Après, il y a une chose que je ne veux pas faire ici, et je terminerai là-dessus, c'est anticiper sur les travaux du groupe de travail futur. Quand Monsieur CAZENAVE par exemple dit : « Je veux savoir le pourcentage de coups partis ». C'est le travail du groupe de travail. Pourquoi telle ligne là ? Comment pouvoir le travailler ensemble ? Justement, il y a une méthode là-dessus. On va essayer de faire un certain nombre de choix, je le répète, non pas pour éliminer 1,5 milliard, mais simplement pour se dire : « On va investir », et je parle bien de réaliser, donc d'inscriptions supplémentaires pour atteindre les 3 milliards puisqu'on vise, on espère un taux de réalisation de 4%, quand le taux de réalisation moyen du mandat précédent était de 67%. Bien évidemment, ce sont des cibles. On ne va pas éliminer 1,5 milliard, on va simplement essayer de voir ensemble à quel moment est-ce qu'il faut partir sur tel ou tel projet. Sur le fond, je serais très satisfaite de pouvoir par exemple surinvestir sur l'année 2021 ou 2022. Vraiment je pense que l'on serait tous contents, mais on sait tous que pour qu'un projet en dépenses soit effectif, il y a un temps de travail particulièrement long en amont et que l'on ne peut pas décider comme cela de surinvestir. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, il n'y a pas de vote sur les orientations.

Débat effectué

On passe à la délibération suivante. Monsieur TOUZEAU.

Mme BICHET

(n°45) Lancement de l'évaluation et de la révision du Plan climat air énergie territorial métropolitain - Décision - Autorisation

Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Je voulais dire que je partage tout à fait les priorités qui sont engagées et proposées dans ce Plan climat, qui vont permettre donc des actions qui ont des objectifs bien précis, cela vient d'être indiqué et la volonté d'associer les acteurs tant économiques que les associations. Et en même temps, je pense que ce Plan climat doit porter une vigilance très particulière sur une réalité qu'est la précarité énergétique. Je demanderai que ce soit plus associé dans ce plan.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Jean-Marie TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente, vous venez de nous indiquer que nous avons, pendant toute la période précédente, établi des plans et qu'il fallait passer à une autre étape, mais ce que vous nous proposez, c'est de nouveau d'établir un nouveau plan. Nous avons conscience de la nécessité de renforcer l'action urgente dans ce domaine et de mieux définir les étapes intermédiaires de nature à jalonner le parcours vers 2050 ainsi que les moyens de les atteindre sous les deux aspects : la réduction de notre contribution au changement climatique, c'est-à-dire décarboner notre consommation énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Cependant, avant de faire évaluer et réviser le plan existant comme vous nous le proposez et pour éviter de rester en attente pendant plusieurs mois avant d'agir, serait-il possible d'avoir tout simplement une présentation de l'avancement du plan en cours de mise en œuvre ? Qu'est-ce qui progresse comme prévu ? Quels résultats ont été obtenus ? Qu'est-ce qui fonctionne moins bien et pourquoi ? Quelles actions et décisions concrètes sont prévues à court terme ? Par exemple dans les projets de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables, quelle gouvernance est en place pour la mise en œuvre du plan, les actions spécifiques qui en découlent et surtout pour les actions transverses par rapport aux domaines existants tels que transport, urbanisme, prévention des risques, etc. ? Nous souhaitons que les réponses à ces questions soient apportées dans le cadre du groupe de travail que vous mettez en place sur le Plan climat et sa révision. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur RIVIERES.

M. Bastien RIVIERES : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Chers Collègues, nous pouvons nous réjouir d'entendre que ce Plan climat puisse être le fer de lance d'une démarche partenariale aux différents échelons territoriaux qui permettront aux communes de s'approprier pleinement ces enjeux pour atténuer les effets du dérèglement climatique, mais aussi nous adapter aux changements déjà actés, mais pas encore tous perceptibles.

Les actions d'atténuation mises en œuvre au cours de ce mandat auront un effet sur le climat à l'horizon 2050. Ceci nous oblige à voir loin, à avoir une démarche qui soit à la fois systémique et pragmatique. Les communes avec la Métropole peuvent agir en faveur de ce qui compte au premier ordre, à savoir atténuer les effets du dérèglement climatique en accompagnant les acteurs de leur territoire pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, sur les transports de biens et de personnes, l'habitat - liées à la rénovation énergétique - la consommation de biens et de services en facilitant notamment le réemploi en diminuant le gaspillage. En jouant sur l'alimentation, en favorisant l'accès du plus grand nombre à une alimentation qui soit locale et davantage végétarienne.

Tout ceci doit se faire en maîtrisant d'une part toutes les consommations énergétiques et d'autre part, en développant les énergies renouvelables telles que les réseaux de chaleur comme cela peut être le cas sur Mérignac.

Les villes doivent être des relais auprès des acteurs économiques associatifs et des habitants pour réduire la vulnérabilité de nos territoires en facilitant l'accès à l'information et en invitant les parties prenantes à s'engager dans toutes les actions d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'en veillant à une bonne cohérence globale de nos politiques publiques vis-à-vis des enjeux climatiques puisqu'ils auront un coût social et économique d'autant plus élevé que nous tarderons à agir suffisamment. À Mérignac en particulier et dans d'autres communes à n'en pas douter, les ressources méthodologiques que Bordeaux Métropole utilisera pourront être mises à profit afin que nous contribuions à l'atteinte des objectifs globaux et locaux, notamment l'objectif impérieux de la neutralité carbone puisque le dérèglement climatique est un autre loup à la férocité encore sous-estimée à laquelle nous ne devons pas, Chers Collègues, livrer les jeunes générations. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres demandes de parole ? Patrick PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Monsieur le Président, je ne pensais pas intervenir sur le Plan climat, mais par rapport au précédent débat, il y a eu deux interventions concernant les boulevards et les aménagements que nous avons opérés. Il me semblait assez judicieux de faire un lien et un parallèle entre l'application de ce que l'on tente de faire pour faire baisser nos nuisances, nos pollutions et les gaz à effet de serre et, lorsque l'on traite du climat, faire en sorte que l'on ne parle pas de ce qui se passe vraiment. Sur les boulevards, je rappellerai d'abord qu'il y a eu une concertation. 500 personnes sont intervenues. Elles ont clairement affirmé leurs volontés et leurs demandes : un, pérenniser les boulevards, deux, développer les mobilités douces et trois, faire baisser la pollution et le bruit. C'est exactement ce qui se passe sur les boulevards actuellement. La pollution baisse, le bruit baisse, les nuisances sonores baissent.

À cela, il faut rajouter aussi que les mobilités alternatives augmentent. Qu'est-ce qui augmente ? La rapidité des bus, notamment la Liane 9, a été augmentée. Il y a eu une augmentation des cyclistes sur les boulevards, c'est-à-dire que l'on est totalement en phase avec ce que vient de dire Claudine BICHET sur le Plan climat. C'est l'application même de ce que l'on veut et ce que l'on veut tous obtenir ici dans cette salle.

Je crois qu'il y a une urgence climatique, comme l'a très bien rappelé Claudine BICHET, il y a aussi la nécessité de se prendre en main et de prendre des décisions qui vont changer ou en tout cas tenter de changer les choses.

On me parle d'encombrements, d'embouteillages. Nous faisons partie de la troisième agglomération la plus embouteillée de France. Qu'est-ce que l'on propose ? Quelles alternatives ? Remettre deux voies de voitures pour augmenter encore la pollution ? Non, à un moment ou à un autre, il faut faire des choix et proposer des alternatives à la population. C'est exactement ce qui se passe. Il y a eu une augmentation des fréquences dans les bus, des cyclistes, il y a 16% des cyclistes qui n'utilisaient plus les boulevards, qui dorénavant les empruntent. Il y a 10% des nouveaux cyclistes qui ont changé leurs habitudes et ont choisi le vélo à la place de l'automobile. Voilà une application, un exemple type de ce que l'on veut obtenir si on veut prendre à bras le corps, la question du climat et de faire en sorte de proposer aux Bordelais des alternatives.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Cela fait toujours bizarre d'entendre les discours sur l'urgence climatique et la prise de mesures qui vont à l'encontre de cela. Par exemple même à Bordeaux, l'état d'urgence climatique a été voté, c'était au moment de l'élection du Maire et on ne voit pas derrière en fait les mesures concrètes. Il y a les paquebots par exemple à Bordeaux. Nous, on pense que ce serait logique de stopper l'arrivée des paquebots sur Bordeaux. On pense que c'est logique aussi d'aller vraiment dans une rupture sur la construction, l'artificialisation des sols et cela pose le problème d'ailleurs de l'aménagement du territoire, en évitant que les populations se concentrent à un endroit et des transports derrière. La question des transports a été abordée avec les boulevards, mais il est vrai selon nous, que la manière radicale d'avancer, c'est d'avoir un véritable service public des transports qui englobe les bus, le tram, le vélo, la traversée du fleuve et essayer de conduire une politique correcte du transport et qui permet de sortir du tout voiture le plus rapidement possible.

Cela pose le problème aussi de la navette Bordeaux-Paris. D'arriver à avoir un double discours, c'est-à-dire « Oui, il faut répondre à l'urgence climatique, mais l'avion peut continuer ». La navette Bordeaux-Paris peut être supprimée aussi. Il y a un train aujourd'hui qui est très efficace et qui met le même temps d'ailleurs. Ce sont aussi ces contradictions, on a un discours d'un côté et puis de l'autre, finalement, on continue un peu comme avant ou alors on modifie à la

marge. Donc si on prend en compte vraiment l'urgence climatique, cela veut dire que forcément, ce sont des réponses radicales qui permettent de changer la donne.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, simplement, je ne souhaitais pas intervenir, mais on vient d'évoquer un certain nombre de priorités et d'urgences. Lorsque l'on aborde le Plan climat, pour nous sur la Rive droite, pour la crédibilité qui vient à nouveau d'être soulignée, la priorité de tous les Maires, c'est d'enlever les camions de la rocade. Je rappelle que cette rocade sur la Rive droite traverse tout le tissu urbain avec toutes les problématiques environnementales de qualité de vie. Et cette haie de camions desservant ainsi le Nord de l'Europe et sa partie Sud, c'est pour nous un véritable calvaire. Donc, que ceci soit priorisé dans le cadre du Plan climat. Lorsque nous avons commencé à travailler sur le dossier mobilité, tous les Maires de la Rive droite ont mis en exergue des priorités : enlever ce flux de camions qui, je le rappelle, n'apporte absolument rien au tissu économique local et qui est notre principale préoccupation.

Voilà, Monsieur le Président, sur la crédibilité des politiques et du Plan climat.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, je n'avais pour le coup pas du tout prévu d'intervenir. Monsieur PAPADATO, l'expérience sur les boulevards, on peut tous se féliciter que la pollution diminue. Je voudrais quand même vous dire que les villes riveraines des boulevards - et sans aucun esprit polémique, on en a déjà discuté souvent avec Monsieur le Maire de Bordeaux et avec les autres villes, Monsieur le Maire de Bègles, celui du Bouscat - subissent un report de voitures sur les voies qui viennent là-dessus. Quand on affirme que la circulation automobile y a baissé, il serait bon de prendre l'impact induit par les voies parallèles. Comme je l'ai dit, la dernière fois, avant que ne se déclenche la guerre des sens interdits, il serait bon que l'on ait une gouvernance métropolitaine sur le plan d'urgence vélo de manière à ce que les avantages d'un côté ne subissent pas des inconvénients pour les autres riverains. C'est pour cela que je me permettais de compléter votre propos. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Madame Claudine BICHET.

Mme Claudine BICHET : Merci Monsieur le Président. Je réponds aux différentes interventions. Pourquoi un plan après des plans ? C'est un plan qui va nous permettre en fait, par rapport aux autres, d'être suivis. Faire des déclarations d'objectifs sans se donner derrière les moyens de pouvoir piloter l'atteinte des objectifs, et c'était le cas, conduit à ce que nous refaisons ce plan. Il sera plus précis, plus chiffré, décliné par actions, par acteurs, de manière à ce qu'à travers lui, on puisse véritablement savoir où on en est, comment on avance, pouvoir prioriser et ainsi de suite. C'est absolument essentiel de se doter de ces outils-là et c'est aussi pour cette raison que le schéma directeur de l'énergie qui est, comme je le dis, la principale brique du Plan climat va viser à contractualiser l'ensemble des objectifs de manière à ce que derrière on puisse les piloter.

Et puis on aura d'autres outils. Le Plan climat va être la base 0. L'évaluation 0 va donc être le point de départ pour notre mandature. Derrière, nous avons l'ambition de créer ce que l'on

appelle « une comptabilité carbone ». Le terme n'est pas encore très bien défini, mais c'est vraiment avoir les moyens, là encore, de chiffrer et de suivre, action par action, tout ce qui va devoir être fait pour atteindre ces objectifs. C'est cela l'ambition de ce Plan climat et c'est pour cette raison qu'il sera beaucoup plus poussé que les plans précédents.

Ensuite par rapport à ce qui est déjà en œuvre, on ne va pas attendre 2022. Des actions sont déjà engagées et au premier semestre, on va revenir plus précisément sur la stratégie opérationnelle lancée, notamment sur le développement des EnR (Énergies renouvelables) avec un renforcement des actions sur les réseaux de chaleur et le photovoltaïque.

La diminution de nos consommations est également un chantier auquel nous travaillons parce que nous voyons bien qu'au rythme actuel, nous n'y arriverons jamais. Donc, il va falloir revoir, là encore, à la fois les objectifs, mais surtout les moyens et nous travaillons à tout cela. Bien évidemment, la précarité énergétique est absolument centrale dans cette réflexion puisque tant d'un point de vue écologique, climatique que social, il apparaît fondamental que ce soit une de nos priorités.

Enfin sur l'aspect gouvernance, c'est une gouvernance qui aura vraiment vocation à associer tous les acteurs et c'est en cela d'ailleurs que, dans le schéma directeur de l'énergie, nous avons créé des comités d'acteurs qui n'associent pas que des élus, mais qui vont vraiment associer les acteurs économiques, les associations. Ce sera vraiment une gouvernance élargie qui va être mise en place à travers toutes ces actions.

Par ailleurs, je reprecise pour ce Plan climat, nous avons un Comité de pilotage composé de 13 élus qui va suivre pendant toutes les phases de ce Plan climat, le bon déroulement et le bon partage, bien sûr, des objectifs et du plan d'actions qui en découlera. Voilà, tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci alors je mets au vote, qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage, unanimité. Merci.

Unanimité

M. PAPADATO

(n°64) La stratégie Biodiver'Cité et son plan d'action 2021 - 2026 pour un Territoire métropolitain engagé pour la nature - Décision - Autorisation

Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Madame PAPIN**.

Mme Céline PAPIN : La végétalisation est un sujet qui intéresse au premier chef les citoyens soucieux légitimement de vivre dans un cadre de vie sain et apaisé. Aussi, la réussite de la démarche « un million d'arbres » repose, et nous en sommes pleinement conscients, sur notre capacité à embarquer avec nous ceux qui sont à la fois propriétaires d'une bonne partie des fonciers de notre territoire et qui sont également fins connaisseurs de leurs quartiers, et certainement également très inventifs quant aux solutions qui pourraient être mises en œuvre.

C'est pourquoi nous avons collectivement l'ambition de générer une véritable dynamique citoyenne autour de ce projet afin de faire émerger des idées, de les mettre en œuvre et d'assurer une veille collective quant à la santé des plantations qui seront faites. Nous travaillons

en ce sens autour de plusieurs orientations : l'accompagnement et la valorisation d'initiative privée, associative et citoyenne par le biais d'appels à projets ou de budgets participatifs. Les outils ne sont pas encore déterminés, mais nous avons un certain nombre de pistes. Par la mise en place également de plateformes numériques, de plans de communication et d'animation permettant de faire remonter des éléments de connaissance et d'évaluation au plus près du terrain. Nous comptons aussi, bien sûr, proposer que le Conseil de développement durable s'engage dans ce projet afin de bénéficier du regard éclairé de ses membres, car il s'agit bien de mobiliser largement les personnes motivées par les enjeux écologiques mais aussi les acteurs économiques, les associations ou toute personne sans engagement particulier et venant surtout de tout le territoire.

Le C2D (Conseil de développement durable) pourra également mettre à profit son expérience de mobilisation d'autres acteurs de la société civile et d'autres collectifs sur ce sujet en puisant notamment dans le réseau qu'il a su constituer au fil du temps autour du dispositif testé demain, les universitaires de Bordeaux Sciences Agro, par exemple.

Enfin, il me semble important, dans l'esprit de transparence de l'action publique, que nous restions humbles bien sûr, dans la manière dont nous présentons le développement de la nature en ville. Il s'agit d'un projet ambitieux sur le long terme. Effectivement, les plantations que nous installons ne vont pas atteindre en quelques mois une taille d'un arbre de 50 ans d'âge. Mais vous l'aurez compris, il s'agira d'utiliser tous les outils à notre disposition pour mobiliser le plus largement possible et ainsi enrichir et déployer ce beau projet de végétalisation de notre Métropole dont le million d'arbres est l'étendard.

M. le Président Alain ANZIANI : Céline PAPIN, vous avez une délibération d'avance. Non, mais c'est bien, vous avez pris de l'avance.

Mme Céline PAPIN : Vous auriez dû m'arrêter.

M. le Président Alain ANZIANI : Non, mais c'est bien, je n'ai pas voulu vous interrompre.

Sur la délibération n 64 qui est la Biodiver'Cité, est-ce qu'il y a des interventions ? Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci Monsieur le Président. Cela ne va prendre qu'une seconde. J'ai écouté l'intervenant d'avant, et je suis mille fois d'accord avec tout ce qu'il a dit. La biodiversité, il faut planter et garder des espaces verts. Tout cela est vrai. Ne pas artificialiser, sans reporter le problème d'ailleurs à 30 km parce que ce serait le même bilan sur le plan du Département.

La seule question que je pose et à laquelle il est difficile de répondre : « Que fait-on des nouveaux habitants ? » Les met-on en lévitation ou les tue-t-on dès la naissance ? Que fait-on ? Est-ce que l'en on arrive à dire : « OK, il faut construire en hauteur pour préserver l'espace », mais affirmons-le. Moi, je ne suis pas contre, mais on ne parle jamais des nouveaux habitants ou alors on les empêche d'arriver.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant que Patrick PAPADATO ne réponde ? Je n'en vois pas.

M. Patrick PAPADATO : C'est tout l'enjeu effectivement de cette mandature de répondre à la demande d'habitat et de logement et de tenter de préserver les terrains naturels et agricoles que nous avons. C'est une question qui est juste, mais je crois qu'en termes de travaux, nous avons la chance ou la malchance d'être quand même sur une agglomération qui a des terrains qui ne sont pas naturels, dégradés, qui sont des anciennes friches industrielles notamment. Donc, il y a déjà la capacité de réfléchir à comment on aménage tout cela, comment on tente de bâtir dessus, mais je crois qu'il y aurait effectivement des tas de choses à dire. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais je crois que c'est possible de construire la ville sur la ville. Il y a effectivement toute une réflexion, et c'est actuellement en cours sur la ville de Bordeaux. Peut-être l'Adjoint à l'urbanisme pourra compléter mes propos, mais je crois que c'est possible. En tout cas il y a, effectivement, cette nécessité d'aller dans ce que vous dites à la fois de répondre à la demande, mais aussi de répondre à la nécessité de ne plus grignoter le peu d'espaces naturels qu'il nous reste.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Merci.

Unanimité

Délibération suivante.

M. PAPADATO

(n°65) Mise en œuvre du programme 1 million d'arbres - Décision - Autorisation

Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, voilà un sujet qui va faire consensus dans notre établissement. Bien évidemment, tout le monde est attaché au fait que l'on plante davantage d'arbres, et voilà un sujet qui va nous amener jusqu'à la durée de la mandature et bien au-delà puisque c'est sur les 10 ans qui viennent.

Aujourd'hui, c'est une délibération de principe. Sans trahir de secret, il n'y a pas un suspense insoutenable sur celle-ci du moins, elle sera votée très largement, pour ne pas dire à l'unanimité. Ce sont les modalités pratiques qui sont intéressantes. J'ai eu le plaisir de recevoir les services de Bordeaux Métropole. Il y a plusieurs interrogations. D'abord parce qu'il faut préciser « un million d'arbres, arbustes... ». Il n'y a pas forcément que l'arbre de haute tige qui, est compliqué à faire venir parce que quand on plante des arbres, s'il n'y a pas un arrosage assuré par ceux qui l'auront planté pendant 3 ans, cela entraîne leurs destructions pendant les périodes de canicule.

Comme cela a été dit, il faut aussi s'appuyer sur les citoyens. Ils peuvent planter les arbres chez eux, et l'arbre qu'ils planteront, ils mettront à cœur de l'entretenir et de le faire perdurer. Et s'il y en a un, pourquoi pas un deuxième, etc. J'en profite juste au passage, c'est vrai que ma commune est plus concernée que les autres, n'oublions pas non plus les associations syndicales libres de lotissement qui ont aujourd'hui souvent des grands espaces verts et qui sont capables de planter. Car en réalité que voulons-nous faire ? Ce n'est pas planter des arbres pour planter des arbres. On l'a tous constaté, c'est créer des îlots de fraîcheur. C'est cela l'objectif principal.

Quand on quitte Bordeaux en plein été et que l'on s'en va au-delà des boulevards, de la rocade, on s'aperçoit que le thermomètre descend à vue d'œil, je dirais, et plus on est dans la zone forestière, plus il fait frais ou moins chaud du moins.

Alors Monsieur le Président, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, et pour reprendre une expression, un peu à la mode aujourd'hui, c'est « Quoi qu'il en coûte, il faudra que nous mettions des moyens », parce que sans moyens, on n'y arrivera pas. Et ayant bien regardé et ayant été très attentif dans le ROB, on parle, à un moment donné, de 40 millions sur le PPI, et il y a 16 millions, puis après, il y a un million par an. Dans les modalités pratiques, il faut que l'on soit tous conscients ici qu'il faudra mettre des moyens pour ce sujet-là. On est prêt à y aller et je pense que les citoyens aussi. Les entreprises, les bailleurs, tout le monde aura à cœur de le faire, mais, encore une fois, Monsieur le Président, ce genre de chose qui sera voté sans aucun problème, il faut le faire.

Pour terminer, ayons aussi conscience que quelquefois, et le moins souvent possible bien évidemment, il peut être salutaire de couper un arbre malade ou mort pour le remplacer par trois ou quatre. C'est peut-être cela aussi qui est intéressant. Et peut-être les arbres qui sont à croissance plus rapide, qui ont une ombre beaucoup plus importante que d'autres arbres comme les pins. Et puis, quand on plante des arbres, il faut aussi faire attention au sous-sol dans lequel on les plante.

Nicolas BRÉMONTIER, sous la demande de Napoléon III, avait trouvé des arbres pour planter dans notre région. Cela pousse. Malheureusement, l'ombre des pins, vous le savez, n'est pas extraordinaire. Mais on sait que cet arbre, le pin, à qui on trouve tous les défauts, il y en a deux au moins importants, le premier, c'est qu'il pousse bien dans notre territoire. Tout cela parce qu'à 50 cm, 60 cm il y a de l'ailios qui ne permet pas que les racines aillent plus loin, et surtout le pin, il boit beaucoup. Quand on est dans des endroits qui sont un peu humides, le fait de planter des pins permet d'assainir naturellement des terrains. Pensons-y aussi parce que c'est aussi faire faire à la nature ce qu'elle peut faire de mieux avec ses végétaux qu'elle a. Mais en tout cas, on vous accompagnera, Monsieur le Président, tous les Maires, je le pense. Je me fais juste le porte-parole trois secondes sur ce sujet-là. Il faut y aller, mais il faudra aussi mettre un certain nombre de moyens si l'on veut réussir, pour nous, mais pour les générations futures parce qu'un arbre, implique croissance lente.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, effectivement nous partageons, comme vous, l'objectif de planter davantage. Vous avez annoncé un objectif extrêmement ambitieux qui communique fortement, un million d'arbres, et comme l'a rappelé mon collègue Christophe DUPRAT, nous allons évidemment aller dans ce sens. Nous partageons cette ambition. Nous avons beaucoup planté depuis 10 ans, depuis 15 ans. La rénovation urbaine de Bordeaux qui est, par certains aspects, une ville de pierre, de part son histoire, s'est aussi accompagnée de la plantation de beaucoup d'arbres, 1 000-1 500 par an suivant les années, et nous sommes convaincus qu'il convient aujourd'hui d'aller beaucoup plus vite.

Nous sommes convaincus, et en même temps je voudrais poser une question ou plutôt manifester une surprise ou une interrogation puisque vous en annoncez 100 000 par an. C'est un objectif extrêmement ambitieux. Évidemment, beaucoup seront plantés à l'extérieur de la ville de Bordeaux, c'est évident, pour des raisons urbaines, mais dans le même temps, le plan annoncé par la ville de Bordeaux en propose, dans l'année qui vient, 1 600. 1 600, 100 000 par an, c'est une vraie question, je cherche à comprendre d'où vient la différence. Est-ce que c'est

une montée en puissance progressive ? Je le répète, sur les 100 000, une très large majorité sera, sans doute, plantée à l'extérieur de la ville de Bordeaux, mais 1 600 ne me semblent pas être à la hauteur des ambitions annoncées.

Je rappelle qu'en 2019, le Plan Canopée adopté à la ville de Bordeaux prévoyait à peu près 3 000 arbres par an. 3 000, ce n'est pas un chiffre que l'on avait inventé. Les services techniques qui sont ici et dont je salue d'ailleurs l'action, expliquaient que nous avions un rythme et des emplacements pour 3 000 arbres par an. Donc, d'où vient cette différence ? Première question.

Deuxième question, attention à la méthode. Je sais que l'on nous dit parfois qu'il ne faut pas s'arc-bouter sur les chiffres, sur les objectifs chiffrés comme je l'ai entendu à la ville de Bordeaux. Ici, on fixe des objectifs très clairs et chiffrés, et je crois qu'il faut nous engager sur des objectifs chiffrés comme vous le faites aujourd'hui, et donc nous aimerions à, l'échelle bordelaise, y voir plus clair.

Et puis, enfin, là aussi en termes de méthode et de transparence, je plaide pour que ces projets qui vont transformer les espaces publics, les espaces publics qui ont été rénovés, soient présentés, faisant l'objet d'un dialogue, soient discutés publiquement. Nous avons découvert le projet d'implantation d'arbres place Pey Berland dans le journal. Nous l'avons découvert dans sa partie concrète puisque c'est une initiative là aussi que nous avons lancée. Je crois qu'il faut que ces projets urbains passent en Commission à la Métropole. Il faut que nous les examinions. Il ne s'agit pas de réaménagements secondaires, on change la physionomie de nos espaces publics. Il est nécessaire aussi que cela soit soumis aux élus et discuté même quand c'est mené en interne par des services techniques de qualité. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Monsieur le Président, Chers Collègues, je suis un peu étonnée. On parle de Plan climat depuis tout à l'heure. On parle de plan pour la biodiversité. On parle de graines et personne n'a parlé de racines. Ce n'est pas la première fois que je prends la parole à ce sujet, Monsieur le Président. Dans le cadre de ce programme de plantation d'un million d'arbres, j'aurais souhaité, et je l'avais déjà dit en Commission, avoir un préambule rappelant la nécessité de préserver l'existant. Vous parlez d'un acte fondateur, vous parlez d'une délibération-cadre, et vous ne parlez que de graines.

J'aurais voulu, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, que dans cette délibération, en introduction, en préambule, au début, à la fin, quelque part, nous parlions de cet immense patrimoine arboré et végétal de la Métropole, et que nous intégrions dans ce programme les objectifs ambitieux, en matière d'inventaire, en matière de protection, de l'existant, même si la mise en œuvre relèvera après d'autres outils.

Vous rappeliez tout à l'heure, Monsieur le Président, que parfois il n'était pas besoin de mots, je crois que parfois il faut des mots pour afficher des objectifs, des ambitions, et une volonté forte. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : J'adore entendre la Droite parler d'écologie et même être plus écolo que la majorité actuelle. On se dit qu'ils n'ont pas honte quand même après tout ce qui a été fait pendant des décennies. Des zones humides comme à Bègles pour construire un golf qui

avait été détruit. Parce que là, on ne parle pas que de forêts, mais de la nature en règle générale. Des places minéralisées, pas un arbre, rien. Et puis, là, maintenant, cela devient « Monsieur plus » : « Oui, bien sûr, il faut des arbres partout, et même il faut des moyens. Il faut vraiment dépenser pour cela. Et puis il faut des racines parce que les arbres sans racines, cela ne pousse pas ». Franchement, c'est un peu de la blague. Evidemment que nous sommes en faveur des arbres, mais sur cette délibération, on va s'abstenir quand même dans le sens où cela démarre mal parce que cela fait référence à Davos. Vous vous rendez compte ? Cela part de Davos comme si l'initiative écologique venait des grosses fortunes et des capitalistes importants. Cela ne fait pas sérieux dès le départ.

Et puis, on a envie de dire que des arbres, oui, il en faut, mais cela ne remplace pas des forêts. On ne peut pas détruire des forêts, l'environnement comme c'est fait, pas seulement dans l'agglomération, évidemment dans le Département aussi et puis, à côté de cela, faire comme si on pouvait compenser avec quelques arbres dans la rue. D'ailleurs, cela me rappelle la chanson - je fais un peu le vieux, mais j'étais jeune quand même - de Maxime LE FORESTIER. Vous vous rappelez « Comme un arbre dans la ville », ces arbres tout seuls qui s'ennuient et qui ne vivent pas. Ce n'est pas de cela dont on a besoin, mais bien sûr qu'il en faut, cela fait joli et puis cela permet aussi de discuter d'espaces verts, d'espaces de vie. Mais à côté de cela, que fait-on ? Cela pose le problème d'artificialisation des sols évidemment même si je sais que vous vous avez en tout cas l'ambition de freiner cela. Cela pose le problème un peu de tout ce qui est pollution, ce qui est fait dans le mauvais sens depuis très longtemps. Donc, on s'abstient parce que l'on pense qu'il y a un côté un discours décalé, et qu'en fait, cela voudrait dire derrière de prendre sérieusement des mesures politiques radicales.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je voudrais dire là aussi deux mots. D'abord, c'est vrai qu'*a priori* un million d'arbres, cela semble presque trop ambitieux. En réalité, certains territoires le font. C'est un mouvement dans le monde entier, aujourd'hui, qui se dessine. Et puis, je crois que, et je le dis souvent, qu'il faut se donner des obligations. Si on a des obligations modestes, on aura des résultats modestes. Si on a des ambitions plus fortes, on a plus de chance d'avoir des réalisations plus fortes. Donc, c'est une obligation avec une transparence. Je souhaite que l'on ait un comptage des arbres et qu'il y ait une publicité sur ce comptage des arbres. Il faut assumer aussi ce que l'on souhaite. C'est une obligation forte, mais qui est nécessaire. Planter des arbres, ce n'est pas simplement planter des arbres, c'est favoriser la biodiversité, comme vous le savez. C'est évidemment piéger le carbone pour le recycler. C'est créer des îlots de fraîcheur et nous en aurons besoin, et c'est même profondément changer le paysage urbain. Je souhaite aussi que l'on plante des arbres évidemment à l'extérieur de la rocade, mais également en centre-ville. Nous sommes quelques communes, y compris la commune de Bordeaux, à avoir ce type de projet de planter des arbres en plein cœur de ville. Donc, cela me paraît important.

En même temps, il ne faut pas être tout feu tout flamme. Je crois que c'est Céline PAPIN qui le disait tout à l'heure. Il faut savoir prendre le temps. Ce que je ne souhaite pas, c'est avoir là une forêt avec je ne sais pas combien de milliers d'arbres à haute tige qui nous impressionnera sur le moment, et qui rapidement déclinera, et qu'ensuite il faudra évidemment remplacer. Donc, soyons modestes dans la dimension. Il faudra sans doute des hautes tiges à certains endroits, mais le plus souvent cela va être des plants et laissons à la nature le temps de se développer et de se déployer.

De la même façon, il faut que l'on fasse attention à la diversité des espèces et ne pas toujours planter les mêmes arbres. Il faut au contraire croiser les différentes espèces pour que la forêt puisse bien se porter.

Et puis, évidemment, mais cela a été dit tout à l'heure par Patrick PAPADATO, et je l'en remercie, cela ne peut pas être un hobby, cela ne peut pas être un entre-soi. Il faut que l'on crée un grand mouvement, et je crois que les habitants y sont prêts. Le grand mouvement, cela veut dire que la Métropole y met du sien, y mettra de l'argent. Je reprendrais les chiffres qui ont été donnés tout à l'heure. Il faut que les communes aussi disent : « C'est notre affaire » parce que l'on sait que cela va changer la vie des habitants. Mais il faut que nos entreprises elles-mêmes, désormais, lorsqu'elles font une implantation ou lorsqu'elles ont déjà un lieu dédié aussi pensent à végétaliser ce lieu. Je sais qu'elles y seront sensibles. Il faut que nos citoyens également y participent. Et là, l'idée, à un moment donné, sera de donner des plants à des citoyens. On calcule. En fait, le prix de l'arbre peut varier entre 1 euro ou 1 000 euros. On va essayer de faire en sorte selon la taille, etc., mais on peut avoir des arbres à 1 euro. Donc, on peut évidemment les donner à nos citoyens pour qu'ils les plantent et qu'ils soient aussi le relais, à nos associations évidemment.

Les moyens, cela a été dit tout à l'heure par Christophe DUPRAT, oui, c'est essentiel, tout à fait. On ne peut pas avoir de grandes ambitions sans de grands moyens. Et donc, là, l'idée et le chiffre qui apparaît dans le rapport, c'est d'environ 30 millions, un peu moins, 29 millions et quelques, sur 10 ans. Donc, cela nous fait 3 millions par an. Est-ce que c'est supportable ? L'idée, c'est de le financer à travers plusieurs lignes budgétaires qui existent aujourd'hui. Cela nous semble supportable. Et puis, les moyens, ce sont des moyens humains. Et là, je crois que les pôles territoriaux sont très concernés. En tout cas, j'ai remarqué, on a planté presque 30 000 arbres il y a 2 mois à Mérignac, et on a voulu commencer pour donner l'exemple. Là, quand même, pour moi, cela a été le grand bonheur de voir que notre personnel – on était quelques élus, Claudine BICHET par exemple, il y en avait d'autres aussi - notre personnel a souhaité planter lui-même les arbres. Donc, on a eu un mouvement pendant une semaine pour planter ces 29 000 et quelques arbustes, des plants. Je crois aussi qu'il faut que l'on associe notre personnel qui est très sensible et qui a beaucoup de choses à nous apprendre sur le sujet, en tout cas, à m'apprendre à moi, personnellement.

M. Patrick PAPADATO : Monsieur le Président, effectivement, c'est toute la difficulté. Planter un arbre, ce n'est pas toujours aussi simple que cela surtout dans la ville de pierre, qu'est Bordeaux. À Mérignac, il y a effectivement parfois des espaces plus faciles. Christophe DUPRAT l'a très bien noté, à l'extérieur de la Métropole ou aux abords de la Métropole, planter des arbres, c'est quand même plus facile que planter effectivement en cœur de ville où il y a des vraies problématiques de réseau et autres. C'est d'ailleurs toute la difficulté entre le discours et la réalité. C'est-à-dire que l'on peut afficher une grande volonté, mais après, il faut voir la réalité des services et des possibilités. Cela a un coût, planter un arbre en ville, au cœur de Bordeaux, cela demande énormément de moyens. Cela demande des moyens humains, logistiques. Cela demande du temps, et ce n'est pas aussi facile que cela.

Donc, effectivement pour répondre à Monsieur ROBERT, lorsque vous aviez affiché 3 000 arbres, cela paraissait une belle ambition, et d'ailleurs, globalement, on vous soutenait sur cette ambition. Ensuite, il faut voir la réalité de ce qui est fait. Il y a l'affirmation de ce que l'on veut faire, et après, ce qui est fait dans la réalité.

Quand on a pris la gouvernance de la Mairie, on s'est interrogé justement sur ce fameux plan Canopée, et on s'est aperçu qu'au final, ce n'était pas 3 000 arbres qui avaient été plantés parce que les services avaient déterminé 3 000 endroits pour planter, mais 3 000 endroits, cela ne veut pas dire que l'on va planter tout de suite 3 000 arbres. Cela veut dire qu'il faut faire des études, il faut voir si c'est possible, si les réseaux conviennent, si cela ne contrevient pas à l'organisation même de la ville, et au final, sur les 3 000 arbres, 600 arbres ont été seulement plantés.

Déjà, cela relativise quelque peu, et effectivement nous-mêmes, lorsque nous sommes arrivés à la Mairie, nous avons de grandes ambitions. La première chose que j'ai apprise, c'est un mot que je ne connaissais pas, c'était « le plan de charge ». Les services m'ont dit : « Ah, là, Monsieur PAPADATO, cela ne va pas être possible parce que là, il y a un plan de charge. On est déjà à flux tendu, on ne pourra pas faire ce que vous nous demandez. Il faudra attendre ». Parce qu'effectivement, les services, comme on l'a très bien rappelé dans le débat budgétaire, ne sont pas aussi nombreux que cela, et sur Bordeaux, on a peu de personnes capables de planter vite et de manière nombreuse.

Du coup, c'est vrai que cela nous donne un peu d'humilité, cela nous a rabaissés un peu dans nos ambitions parce qu'effectivement, on avait de grandes ambitions. Mais quand même, on a dit que l'on planterait 1 600 arbres et on les a plantés. C'est déjà une belle réussite parce que quand on veut, on peut. C'est vrai que c'est difficile dans les aménagements urbains parce qu'il y a des places. Monsieur ROBERT, on a fait beaucoup de places minérales ces dernières années, la dernière en date, c'est Tourny. On a préféré planter des fontaines que des arbres, je le rappelle. Planter des arbres, cela demande du temps, effectivement un peu d'abnégation parce que les services ne sont pas toujours disponibles parce qu'ils ont plein d'autres choses à faire. Il faut donc que l'on accepte cela d'abord. On a la volonté, en tout cas sur Bordeaux de faire de fortes plantations et effectivement de participer à ce million d'arbres. On le fera, mais on a malheureusement appris que cela allait être long. Ce ne sera pas aussi rapide que nos ambitions et ce que l'on avait voulu.

Après, comme l'a dit le Président, effectivement, si c'est planter des arbres pour planter des arbres, ce n'est pas très utile. Je crois qu'il y a une vision de la ville en créant des trames vertes, des trames bleues pour rappeler que la nécessité est de mettre de la biodiversité, de la faire revenir dessus, et d'essayer de trouver une cohérence à tout cela. Le lien avec le fleuve, avec les espaces verts, faire en sorte que les arbres plantés apportent peut-être de la fraîcheur, mais rapportent aussi de la biodiversité, j'en ai parlé tout à l'heure.

C'est toute cette vision de la ville que l'on peut changer avec des ambitions, mais malheureusement il faut avoir conscience que ces ambitions parfois sont revues à la baisse. Il en a été ainsi pour l'ancienne équipe. Nous-mêmes, nous nous retrouvons face à un mur parfois de difficultés techniques, humaines et il faut en avoir conscience. Mais sachez en tout cas que nous sommes mobilisés sur le sujet. Monsieur POUTOU, effectivement, moi aussi, je ne peux que regretter la phrase de Davos, mais en même temps, après nous avoir abîmé la planète, on peut quand même espérer qu'ils essaient de la réparer.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU, quel est votre vote, s'il vous plaît ? Abstention, c'est cela ? Unanimité sauf une abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Merci à vous. Reprise dans une heure.

Pause déjeuner

M. Jean TOUZEAU : Nous reprenons avec Madame Christine BOST : Aménagement urbain et naturel, foncier opérationnel – Dossier de Mérignac : le Programme Habiter, s'épanouir – L'avenant au traité de concession.

Mme BOST

**(n°5) Mérignac - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement Mérignac Soleil
Chemin Long - Avenant n°1 au traité de concession - Décision - Autorisation**

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, merci de cette présentation. Je crois que c'est un projet et les délibérations associées que vous avez évoquées tout à fait symboliques à la fois d'une conception de l'aménagement urbain, et notamment du réaménagement urbain et d'une méthodologie de travail pour parvenir à une ville intégrée.

De ce point de vue-là, au-delà des questions locales sur la densité, sur le choix des équipements, etc., c'est symbolique de ce que l'on doit faire, notamment en matière de reconquête de zones monofonctionnelles, qui n'ont pas d'identité ni d'âme par nature, et que l'on peut humaniser en apportant de l'habitat, des équipements publics, des services publics, aussi des services privés évidemment pour faire à proximité une ville vivable.

On comprend que la question des équations financières est toujours complexe et qu'il faut des réajustements permanents notamment en raison des impacts du foncier. Alors même si ce n'est pas le cas, c'est l'occasion pour moi de redire que l'on doit toujours être très vigilant sur les acquisitions du foncier, cristalliser assez tôt le périmètre financier du foncier quitte à introduire des clauses de recours à meilleure fortune dans l'hypothèse ensuite où les reventes d'îlots peuvent être plus profitables puisque l'on sait que les référentiels des ventes évoluent rapidement et que le foncier grimpe très vite.

Je trouve aussi important de signaler – me revoilà Président - la question des transports. L'intégrer au projet d'aménagement est quelque chose de majeur. Vous vous souvenez dans cette assemblée, on a longtemps disserté, « Faut-il que les transports collectifs précèdent et accompagnent l'urbanisation ? » « Faut-il attendre que le besoin soit avéré ? » Ce qui permet d'ailleurs ensuite de très bonnes VAN (Valeur actualisée nette), quitte à faire souffrir les populations pendant des années. C'est un débat qui nous a beaucoup animés. Je crois qu'il faut que ce soit évidemment concomitant et de ce point de vue-là, l'exemple mérignacais qui associe outre les équipements dont je parlais, mais bien sûr vous connaissez mieux le dossier que moi, une capacité structurante de transport offre véritablement des solutions de mobilité très utiles, très profitables pour les citoyens et pour leur économie personnelle.

Donc, j'ai dit « me revoilà » parce qu'en effet, cela doit être transposé sur toutes les opérations d'aménagement sur Mérignac, Eysines, et j'oserai même vous dire Gradignan. Pourquoi redis-je cela ? Parce que vous le savez, nous avons une Zone d'aménagement concertée de près d'un millier de logements sur les 15 ans à venir. Une petite parenthèse, c'est la première depuis 1975. Vous voyez, nous ne sommes pas très consommateurs. Pour autant, pour moi, c'est une vraie question. Si vous retirez à la future population gradignanaise la capacité d'un transport structurant pour près de 1 000 logements, je vous laisse déduire le nombre d'habitants, c'est une vraie pénalité. Et donc, on se pose la question, si véritablement il n'y a pas d'offre. Je reviens sur l'effacement de la ligne tout à l'heure, j'ai bien entendu la réponse de Clément

ROSSIGNOL-PUECH, mais elle ne m'a pas convaincu. J'apprécie d'ailleurs la plasticité du discours qui consiste à dire oui et non en même temps, mais on appelle peut-être cela de la politique. Moi, j'aime bien les choses plus précises. Oui, c'est oui. Non, c'est non. Ou « On ne sait » ou « On étudie », mais les symboles sont quand même importants. Une ligne qui apparaît, c'est lisible, une ligne qui disparaît, évidemment, cela ne nourrit pas son homme même du point de vue du symbole.

J'insiste sur le fait que la ville vivable doit avoir des transports collectifs. À défaut, et on le vit dans certains secteurs, ce sont des villes ou des quartiers confinés qui ne peuvent pas sortir ou qui sortent massivement avec la voiture. On revient sur le débat de la transition énergétique et de la plus-value que l'on doit apporter sur le pan qualitatif, transition énergétique où de fait les transports en commun sont un élément majeur de la transition.

Si je cite l'exemple de Mérignac, évidemment ce n'est pas pour le critiquer, il me paraît intéressant du point de vue de l'intégration de toutes les fonctions urbaines. C'est pour dire simplement que, de la même manière que nous évoquions par le passé 50 000 logements autour des transports collectifs, c'est que le transport collectif est concomitant, il doit même précéder parce qu'il structure et au fond, il offre la liberté de sortir des lieux où on vit sans avoir à prendre sa voiture, mais ce sont des questions que vous connaissez bien. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MILLET.

M. Thierry MILLET : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, à Mérignac Soleil, en plus des nombreux autres quartiers où les grues sont visibles, je peux citer par exemple Capeyron, Ardillos, Labatut, il a été décidé d'aménager l'équivalent d'une ville nouvelle dans la ville, car ne nous y trompons pas, ce ne sont pas quelques immeubles épars qui sont en train de sortir de terre au lendemain d'une période électorale où l'ampleur de ces projets a été dissimulée par des discours trompeurs, c'est une étape plus décisive vers les 100 000 habitants qui est franchie.

À Mérignac où l'insécurité est devenue une plaie et où la qualité de vie s'amenuise au fil des ans, vous ajoutez d'autres ferments au mal-vivre de demain. Au printemps dernier, le premier confinement nous a pourtant montré que l'empilement n'est pas une solution pour les familles qui attendent un habitat convivial, un environnement vivable, harmonieux où la nature, la vraie, a toute sa place, et où l'on peut se déplacer sur des pistes cyclables sécurisées pour rallier les autres quartiers de la ville.

Sur ces attentes, nous sommes très loin du compte. Les habitants de Chemin Long qui sont concernés au premier chef par cette délibération ne sont pas dupes. Ils savent bien qu'il ne suffit pas d'introduire le mot « s'épanouir » dans le titre d'un programme pour que la réalité change. Et savoir que leur quartier deviendra la, je cite « porte d'entrée ouest de l'agglomération bordelaise » ne les rassurera pas. Votre communication habile n'y changera rien. Par exemple, vous faites la course aux arbres plantés en claironnant leur nombre, comme si ces jeunes pousses et même très jeunes pousses pouvaient faire oublier les mètres cubes de béton dont vous favorisez l'écoulement.

Dans ce dossier, l'articulation avec le tram n'est qu'une justification peu convaincante à l'urbanisme déshumanisé que vous et vos amis verts imposez à tous. Ce n'est pas une politique de la ville que vous pratiquez, mais la plus vile des politiques urbaines, car elle est excessive et nourrie de calculs électoraux. Et qu'importe le futur puisqu'après tout, vous ne serez probablement pas là pour assumer les conséquences de ce que vous aurez semé. Pour aujourd'hui, cette débauche de constructions qui fait exploser la population aggrave le

déséquilibre urbain, car le manque d'infrastructures et de services déjà criant hier va empirer. Sportifs, cyclistes, parents d'élèves et bien d'autres catégories de citoyens peuvent en témoigner. Parce que je suis résolument opposé à cette façon de faire, et au nom de ceux qui ne veulent pas que Mérignac devienne une sorte de Sarcelles sur Devèze, je voterai contre cette délibération, et j'ajouterai que je voterai logiquement contre les délibérations 6, 11, 12 et 14 puisqu'elles sont liées à ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne peux pas laisser passer les propos de Monsieur MILLET. Je ne vais pas entrer dans le débat mérignaco-mérignacais. Simplement pour dire à Monsieur MILLET que pendant la campagne électorale, nous n'avons pas dissimulé le sujet. Simplement ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que les électeurs, vous, vous ont dissimulé parce que compte tenu du résultat que vous avez fait, je pense que vous êtes mal placé aujourd'hui pour venir donner des leçons.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Thierry TRIJOULET.

M. Thierry TRIJOULET : Monsieur le Président, Chers Collègues, on a l'impression que Monsieur MILLET est encore en campagne dans la caricature la plus forte, surtout quand on sait que quand il s'agit de ses propres fonciers, il est pour une densification. Là, on a une démarche qui est claire à Mérignac de produire du logement sur des secteurs de projet et de préserver des zones pavillonnaires. De plus, contrairement à ce que dit Monsieur MILLET, il le sait très bien, on a voté un schéma directeur des équipements scolaires, sportifs. Donc, cette politique s'accompagne également de la production d'équipements publics, et de surcroît, comme cela a été dit dans la présentation par la Vice-présidente, Christine BOST, c'est en plus un apport conséquent pour loger les gens qui en ont besoin sur la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Je voulais revenir précisément sur ce programme qui s'inscrit dans une réalité. On a eu, dernièrement, une délibération sur l'analyse de la Cour des comptes concernant effectivement la situation sur la Métropole. Et moi, j'avais travaillé sur la question du logement. Il a été mis en évidence qu'il manquait sur notre Métropole 43 000 logements sociaux. C'est quelque chose de très, très important.

Sur Mérignac, cela se traduit comment ? Sur Mérignac, tous les ans, il y a 1 500 demandes de logement non satisfaites. Et ce programme-là s'inscrit avec un tiers de logements sociaux dans cette réponse aux besoins de logements sociaux. Je crois qu'il faut avant tout partir des besoins de la population et la réalité s'impose. Il faut effectivement créer du logement social, mais pas seulement, cela vient d'être dit, il y a tout un ensemble, des crèches, également des gymnases, c'est-à-dire des services publics pour répondre aux besoins de la population. C'est en ce sens que les différentes délibérations concernant le programme « Habiter, s'épanouir » répondent aux attentes et aux besoins de la population mérignacaise.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais intervenir dans le sens de ce que l'on fait d'habitude. On a pour habitude de critiquer la politique de construction et d'aménagement, et là, c'est le cas. Je ne sais pas si c'est parce que l'on a un problème d'hypersensibilité, mais ce qui se fait ne nous plaît pas. On comprend bien qu'il y a des besoins évidemment de la population pour se loger, d'aménager des quartiers, mais là, tel que cela se fait, on n'est pas du tout d'accord. D'abord, on n'est pas d'accord avec la dynamique de densité revendiquée par la délibération. On pense que cela doit se passer autrement. D'ailleurs, les architectes ou ceux qui pensent à ces quartiers-là, on voit bien qu'ils n'y habitent pas et qu'ils ne vont pas y habiter parce qu'il y a plein de problèmes en réalité.

Du coup, cette délibération-là, comme d'autres, on s'y oppose parce qu'en fait on est opposé à cette logique de construction un peu du n'importe comment, et qui ne correspond pas en réalité aux besoins de la population, si ce n'est le besoin strict de logement. Mais il ne suffit pas d'en discuter, que l'on va compter les logements, et que cela va suffire comme cela. C'est aussi comment cela se passe ? Quels types de logements et quels types de quartiers se mettent en place ? Nous, on est en désaccord complet sur la façon dont cela se passe.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste un mot quand même. Ce n'est pas un projet qui est fait n'importe comment. Il a fait l'objet de beaucoup de réflexion déjà. Ensuite, au contraire, on prévoit énormément de végétalisation pour améliorer la qualité de vie. Il a été dit tout à l'heure que l'on va planter 10 000 arbres, par exemple, sur Mérignac Soleil. Ensuite, il va y avoir des équipements et notamment un nouveau groupe scolaire, un certain nombre de commerces de proximité. Dire « n'importe comment », je ne vois pas très bien comment on peut assurer cela alors que tout le dossier montre qu'au contraire, il a fait l'objet d'une très grande attention. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Merci Monsieur le Président. Oui, j'aurais voulu intervenir très rapidement pour répondre à certaines de ces interventions qui ne comprennent pas l'intérêt de ce projet mené depuis maintenant plusieurs années, qui a fait l'objet de concertation avec les habitants, Monsieur MILLET. Il y a eu des concertations avec les habitants. Je trouve quand même que cette opération est exemplaire pour la Métropole puisqu'il s'agit de transformer un quartier qui, aujourd'hui, était monofonctionnel, qui tournait autour seulement des commerces, et qui va devenir demain un quartier de vie, qui va permettre à des gens de se loger. Vous savez comme moi qu'à Mérignac comme dans la Métropole, on a besoin de logements.

C'est une opération qui, à mon sens, dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui de non-imperméabilisation des sols, répond à tous ces critères. Donc, je ne peux que m'inscrire en faux.

Monsieur POUTOU, je ne sais pas pourquoi vous êtes contre ce projet. Vous semblez remettre en question la méthode. Il n'y a pas meilleure méthode que celle-ci puisque les concertations ont eu lieu.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Cette délibération majeure, est très importante, justement parce qu'elle témoigne non seulement d'une mise en opérationnalité d'un projet, mais surtout de tout un cheminement du travail que nous portons à la Métropole depuis de nombreuses années. Je crois qu'en réalité, il y a beaucoup d'amertume probablement dans les yeux de Monsieur MILLET qui l'empêche de voir la réalité de la qualité de ce projet.

Quant à Monsieur POUTOU, je pense que c'est plutôt par méconnaissance que vous avez fait cette intervention parce que très sincèrement, ce projet recoupe tout ce qui nous préoccupe à la Métropole : les transports, le logement et en particulier le logement de qualité, le logement locatif social, la question de l'accession à la propriété, les équipements publics au cœur d'un quartier. Il y a tout ce qui doit faire l'objet de nos préoccupations en tant qu'élus de ce territoire. Je suis très fière de pouvoir porter ce projet avec La Fab.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui s'oppose ? Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU.

Mme Christine BOST : Et moi, je ne prends pas part au vote, Monsieur le Président.

Majorité

Contre : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Madame BOST,
Madame CASSOU-SCHOTTE**

M. Jean TOUZEAU : Cenon : Programme d'aménagement d'ensemble Camille Pelletan – Clôture du PAE, Madame BOST.

Mme BOST

**(n°9) Cenon : Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Camille Pelletan - Clôture du PAE
- Décision - Autorisation**

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je ne suis pas de Cenon. On vote contre cette délibération. Pour préciser ou pour répondre à Madame BOST, on essaie d'avoir un fonctionnement d'équipe. Moi, par exemple, je n'ai certainement pas des compétences très élargies sur ces questions-là, mais on a essayé de mettre en place un Conseil scientifique, dénommé ainsi par ironie. On a des camarades qui sont urbanistes, architectes avec des préoccupations professionnelles autour des questions de logement. Du coup j'exprime leur avis. Ceci dit, il y en a plein qui votent pour et qui ne sont pas forcément très compétents dans ce domaine-là. Ce n'est pas non plus forcément un handicap en soi de voter contre et de ne pas être compétent. Vous voyez ce que je veux dire ? En fait, on essaie, nous, d'avoir un avis qui se fonde sur des gens qui travaillent dans la profession, en tout cas qui sont concernés de près par ces choses-là.

Donc, là aussi, on vote contre. Vous pouvez dire que c'est super bien ou que cela se passe bien ou que la méthode est chouette et puis que, finalement, tout cela correspond vraiment à des besoins de la population, ce n'est pas complètement faux ce que vous dites, mais on peut aussi quand même faire un constat que ce qui se fait n'est pas non plus grandiose. Par exemple,

pour revenir deux secondes sur Mérignac, vivre à côté de Mérignac-soleil, ce n'est pas non plus des quartiers qui sont idéaux et en tout cas, cela ne fait pas rêver.

Et là sur Cenon, du coup, à la base, il y a un PAE (Programme d'aménagement d'ensemble), cela a été dit, c'est vrai que c'est un dispositif que l'on défend. C'est un outil qui permet de faire payer aux promoteurs des frais liés à des constructions, mais là, on peut constater qu'il y a un manque de maîtrise du public là-dedans. Ce sont des choses qui ne sont pas sous contrôle, et quand même, on peut le constater à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Aujourd'hui, les spéculateurs immobiliers, les affairistes de tout genre font un peu ce qu'ils veulent quand même. Malheureusement, les pouvoirs publics sont en retrait par rapport à cela. Donc, nous, on constate à chaque fois ces problèmes-là. On défend l'idée d'un outil foncier public, une maîtrise totale de ces choses-là et de ne pas laisser des marges de manœuvre au privé qui se rémunère fortement.

Donc, à chaque fois dans ces délibérations-là, on voit quand même ce problème qui est pointé. Du coup, ce sont des logiques de fond que l'on essaie de critiquer, que l'on dénonce, même si évidemment à chaque fois que l'on fait un logement quelque part, un logement social, oui, on peut toujours dire : « C'est bien quand même. » Voilà, nous, on dénonce un peu justement cette façon de faire qui donne trop de pouvoirs, trop de moyens aux promoteurs ou à tous les affairistes, et c'est cela que l'on critique.

Et là, en plus, il y avait l'histoire de trop de logements. Ce sont aussi ces problèmes-là, on sent qu'il n'y a pas une maîtrise, et cela pose problème parce qu'en fait, on sait que derrière, c'est trop de liberté pour des profiteurs.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORETTI**.

M. Fabrice MORETTI : **Monsieur le Président**, comme on vient de le rappeler, depuis mars 2012, il n'est plus possible de créer des PAE (Programme d'aménagement d'ensemble). Toutefois, ceux qui étaient instaurés avant cette date continuent, bien évidemment, à produire leurs effets jusqu'à ce que les Conseils ou métropolitains ou municipaux ou les deux décident de les clore.

Le PAE est un dispositif de participation des constructeurs au financement d'un programme d'équipement public qu'une commune ou qu'un un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) s'engage à réaliser dans un secteur déterminé pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier de ce secteur.

Ce dispositif avait aussi comme objectif également d'organiser le financement des équipements publics en clarifiant le système, et surtout en interdisant d'exiger des contributions à l'exception de celles que la loi prévoyait.

Différentes lois en 1993 et 1994 ont modifié et fait évoluer certaines composantes de la loi initiale. La première restreint son champ d'application, et la seconde assouplit le régime des participations, comme vous devez le savoir.

Nous savons tous que toute opération d'aménagement créée apporte des besoins supplémentaires en équipements. Par exemple, la réalisation de raccordements de voirie aux réseaux divers ou des besoins d'écoles, d'équipements sportifs ou culturels.

Dans ce PAE, trois requalifications étaient inscrites pour la Ville de Cenon, mais seules deux ont été menées à terme. Il s'agit de deux places dans un quartier qui s'appelle le « quartier Palmer ». L'incapacité de la ville à se projeter sur la troisième est certainement à l'origine de cette suppression. Je trouve dommage de se priver de financement externe pour requalifier le secteur de Palmer qui souffre, depuis des années, d'une très mauvaise image malgré les millions d'euros investis dans la rénovation urbaine.

D'ailleurs, ce programme de rénovation urbaine va continuer et s'amplifier dans les prochaines années. Alors, pourquoi se priver de financement PAE actuel pour mettre en œuvre la requalification de centres commerciaux ? Pourquoi ne pas s'appuyer sur les conclusions des études menées et validées depuis de nombreuses années pour renforcer les liens entre Camille Pelletan et le Rocher avec le parc Palmer jouxtant cet équipement ?

Au vu des transformations de la morphologie urbaine passée, actuelle et future, dommage de ne pas être plus volontaire pour améliorer l'image de ce quartier, son attractivité, mais aussi réduire les contributions financières de la Métropole et de la Ville de Cenon.

Cette suppression sera très certainement remplacée - et vous venez d'en parler, Madame la Vice-Présidente - par un projet urbain partenarial, et s'inscrira à la fois dans la durée, mais aussi au plus près des constructions faisant bénéficier les nouveaux arrivants aux besoins grandissants de services de proximité, du moins je l'espère, car le temps presse.

Vous l'avez aussi rappelé dans votre présentation, le PAE portait sur 340 logements, or le bilan actuel est de 1 650 logements, soit pratiquement 5 fois plus sans qu'aucun avenant n'ait été signé. Pourtant, ce delta aurait dû être pris en compte pour mettre au niveau les participations des différents constructeurs.

L'arrivée massive de ces nouvelles populations et celle prévue dans le cadre de la rénovation urbaine à venir auront des incidences sur les écoles du quartier, et ce n'est pas un phénomène que l'on découvre.

Les dispositifs financiers du PAE auraient pu nous permettre de répondre à ces besoins par la construction d'une nouvelle école, par exemple, ou par la création d'une maison de quartier d'ailleurs inscrite dans le programme électoral de la majorité actuelle. Or, pourquoi un tel empressement à supprimer ce dispositif 2 ans avant sa clôture légale ?

Vous aurez compris, au travers de cette courte intervention, que je suis contre cette suppression anticipée qui prive les habitants de services qui répondraient à leurs besoins actuels et futurs. De nombreuses études ont déjà été menées et présentées de multiples fois en Conseil de quartier notamment. Elles avaient d'ailleurs obtenu l'aval des habitants du quartier voyant en elles une sortie de cette ghettoïsation systématique et une leur d'apaisement de ce quartier, ce qui est très loin malheureusement d'être le cas aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?
Monsieur ÉGRON.

M. Jean-François EGRON : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Quelle est la situation de ce quartier puisque je vois que cela déborde aussi sur des problèmes qui sont des problèmes de sécurité ? Je rappelle quand même que la sécurité est une compétence régaliennne de l'État, et je pense, mais ce n'est pas le jour du débat, qu'il y aurait beaucoup à dire sur les moyens alloués pour que cela se passe bien sur notre quartier.

Sur le deuxième sujet, pourquoi le PAE arrive donc à son terme ? D'abord, déjà, regardons les éléments positifs. Deux places ont été réalisées, près de 10 millions d'euros sur les deux, elles sont centrales. Cette grande place François Mitterrand au cœur du quartier de Palmer, le quartier dont il est question, et autant les commerçants qui sont sur le marché - commerçants très en difficulté d'ailleurs en ce moment - que les habitants peuvent profiter de cette place. Je pense que c'est un bel équipement.

Sur la place Voltaire, le parvis, mais également la place en plein cœur de ce même quartier de Palmer ont été rénovés. Les choses ont été jusqu'au bout. Pourquoi la rue Schweitzer n'a pas été réalisée, et ce qui nous amène d'ailleurs à clôturer ce PAE ? Tout simplement parce que c'est lié à deux éléments. Le premier, c'est l'opération de renouvellement urbain. Au niveau de l'opération de renouvellement urbain, on a eu quelques décalages : accord de principe en novembre 2018, une lettre d'engagement en janvier 2019, et enfin une signature le 17 mars 2020. 2 ans d'attente. Sans cette signature, pas de projet. Et la rue Schweitzer fait partie de ce renouvellement urbain. Cela explique le premier élément quant au décalage.

Deuxième élément, nous avons une copropriété très fortement dégradée qu'est la copropriété Palmer. Elle a fait l'objet de ce que l'on appelle un POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) et puis, maintenant, la situation étant tellement difficile, c'est passé en plan de sauvegarde. Pour qui connaît la lourdeur de ces opérations qui nécessitent d'accompagner les habitants, qui nécessitent d'accompagner les copropriétaires, les syndicats, etc. pour que les choses puissent se coordonner, on comprend mieux puisque ce sont des opérations qui, généralement, durent entre 4-10 ans pour que l'on y parvienne. Le facteur temps, il ne faut pas l'ignorer, mais ce quartier est loin d'être abandonné.

Quant à tout ce qui relève du PAE Pelletan, au niveau des écoles, les choses sont prévues. Elles font partie du renouvellement urbain. L'école Pergaud et l'école Alphonse Daudet font partie de ces éléments structurants qui, aujourd'hui, sont bien prévus et vont démarrer avec le plan de renouvellement urbain. On est, aujourd'hui, cette année, dans la phase de ce que l'on appelle de « relogement » puisqu'il y a quelques destructions, qui, d'ailleurs, destructions répondent à votre question Monsieur MORETTI, c'est-à-dire le lien qu'il peut y avoir entre la rue Camille Pelletan et puis le cheminement vers le parc de Palmer et le Rocher de Palmer. Avec ces démolitions, ces deux avenues, certains les appellent « les allées de Château », on est plus modeste, nous, on est dans une ville beaucoup plus modeste et j'y reviendrai tout à l'heure pour répondre à Monsieur POUTOU sur le fait que nous avons, nous, 40 % de logements sociaux, mais ce sont deux avenues droites avec de l'apaisement, c'est-à-dire de la végétalisation des pistes vélos, et puis des voies qui permettent de réduire la vitesse de circulation, qui vont pouvoir mener au Parc de Palmer. Donc, rien n'est oublié dans cette opération.

Et puis, comme on arrive au bout, pour les raisons que je viens de vous indiquer, des raisons temporelles dont certaines nous échappent complètement, nous ne lâchons rien sur le fait de continuer à améliorer ce quartier avec ce nouveau dispositif pour cette partie-là qui est le PUP (Projet urbain partenarial).

Sur le fait qu'il n'y ait pas de services publics ou de bâtiments publics, vient en plus, puisque c'est ce que Monsieur POUTOU évoquait, une résidence pour personnes âgées à proximité du tramway. Il faut savoir que cette avenue Camille Pelletan est dotée de la voie de tram, ce qui la rend structurante en termes d'îlots. Là aussi, nous travaillons de manière très structurée avec Bordeaux Métropole et ses services que je remercie pour leur efficacité quant à l'accompagnement sur ce projet, puisque nous définissons, îlot par îlot, la façon dont les immeubles et la qualité de construction vont se déterminer. C'est d'ailleurs dans ce cadre-là que nous avons élaboré une charte de construction en termes de qualité, et que l'on a modifié

un certain nombre de paramètres, notamment ce qui pose problème dans l'ensemble de nos communes, c'est-à-dire le stationnement cette fois-ci à partir du T2, une place et demie, et à partir du T3, deux places, et cela fonctionne.

Et puis, pour terminer, on a quand même, en termes de construction, la nécessité d'équilibrer un petit peu. On était parti en 95 de 53 % de logements sociaux, nous sommes à 40. Cet équilibre est créé avec effectivement de la location, de l'accession à la propriété, du logement à loyer très modéré, et puis, du très social et du social. Tout cela contribue à un équilibre au niveau du lien social, de la mixité sociale que nous souhaitons.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments que je souhaitais apporter à ce débat.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?
Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Je suis étonné un petit peu par les interventions qui viennent d'être faites dans la mesure où j'ai l'impression que, dans le cadre de vos interventions Messieurs, vous constatez effectivement qu'il s'agit là de quartiers qui justifient d'ailleurs pour certains des critiques que vous posez, qui sont relativement objectives. Justement, c'est ce qui nous amène dans le cadre effectivement de la politique habitat, dans le cadre de nos politiques de rénovation urbaine, de prendre en compte ces difficultés et, à travers ces politiques-là, de participer à l'amélioration de la qualité de vie environnementale, qualité de logement, qualité de confort de vie dans les quartiers. Donc, nous prenons tout cela en compte et nous engageons des politiques pour remédier à ces difficultés-là que vous avez signalées et par vos interventions, vous les condamnez d'une certaine manière. Je trouve que c'est un peu curieux.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Oui, simplement pour réagir aux différentes interventions des deux collègues. D'abord pour dire qu'effectivement, le PAE est un outil fiscal. Ce n'est pas un outil de programmation urbaine. C'est véritablement un outil qui nous permet de récupérer la fiscalité pour réaliser des logements. Donc, vous l'avez dans la délibération en fait, vous avez le nombre de logements qui ont été créés et qui ont déjà permis d'atteindre le produit fiscal attendu. La fin du PAE se justifie aussi par cela. C'est-à-dire que, maintenant, on ne peut plus percevoir au-delà de ce que le PAE initial prévoyait. C'est la raison pour laquelle il n'y a plus d'intérêt justement à maintenir ce PAE en l'état, mais à se projeter sur un autre projet urbain. Quant au nombre de logements, on est loin des chiffres que vous annoncez. Tout est précisé dans la délibération.

Je voudrais revenir à ce que vous avez dit, Monsieur POUTOU. À aucun moment, je n'ai dit que vous étiez incompetent. Je ne me permettrais absolument pas de dire cela de qui que ce soit. C'est une offre de service que je vous fais, de vous proposer, s'agissant du projet de Mérignac, de vous le présenter dans toutes ses lignes pour essayer peut-être pas de vous convaincre, mais en tout cas que vous puissiez, vous, le maîtriser pleinement pour comprendre que ce que l'on fait n'est pas si mal que cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORETTI vote contre. Le groupe Métropole commune(s) s'abstient. Monsieur POUTOU, contre. Donc le projet est adopté. Merci.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Contre : Monsieur MORETTI, Monsieur POUTOU

M. Jean TOUZEAU : Dossier concernant l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain – Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles – Arrêt du projet avant enquête publique environnementale – Dépôt du dossier – Approbation – Autorisation, Madame BOST.

Mme BOST

(n°10) Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles - Arrêt du projet avant enquête publique environnementale - Dépôt du dossier d'évaluation environnementale à l'autorité environnementale - Approbation - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, une explication. Sur la mandature 2008-2014 avait été créé le Parc intercommunal des Jalles, et Saint-Aubin-de-Médoc n'en faisait pas partie. C'était peut-être prémonitoire d'ailleurs.

En 2018-2019, on a rouvert le débat, et j'ai souhaité, avec les membres de mon Conseil municipal, dire : « Écoutez, pourquoi pas, regardons s'il n'aurait pas intérêt à s'en aller un petit peu plus vers l'ouest et à le regarder. » Nous avons entamé des discussions relativement sérieuses. De ce côté-là, il n'y a rien à dire. Et nous apportions ces 40 ha pesant - je rappelle, on s'en va, c'est 0,7 % du territoire - ces 40 ha qui sont des propriétés communales, qui ont été acquises par la commune au fil des années par moi et mes prédécesseurs au fil du temps.

Nous étions inquiets sur deux choses. Première chose, et Madame BOST vient de le dire avec beaucoup d'intelligence, c'était « Pourquoi on allait ouvrir tout cela à un public alors que l'on avait pris en compte le fait de garder ces éléments de biodiversité ? » On est le long de deux ruisseaux, on est sur deux parcs. C'était pour nous gênant d'ouvrir cela au public de manière importante parce que cela n'allait pas garder le même caractère qui avait pu être préservé au fil du temps, sachant que dans l'urbanisation de la commune, nous avons relié ces vallées à la forêt par des espaces de nature.

La deuxième raison était plus politique, c'était la gouvernance. Nous avons posé quelques questions en disant : « Si à un moment donné, nous ne sommes pas d'accord, si à un moment donné cela ne va pas dans la direction que l'on souhaite, est-ce que l'on aura l'occasion de pouvoir avoir un droit de veto et dire non ? » Cette réponse ne nous a jamais été apportée. Donc, nous avons quelques doutes.

Et puis, au mois d'octobre, une réunion qui s'est passée à Saint-Aubin-de-Médoc en présence d'un certain nombre de nouveaux élus de cette mandature m'a convaincu de partir. Des propos ont été tenus, qui ne sont pas dignes d'élus qui viennent d'arriver par rapport à des élus anciens. Certains - je ne citerai pas les noms parce que ce n'est pas le but - disant : « Ah, nous allons récupérer un grand parc public » comme si cela allait être le Parc bordelais ou le Jardin public. Ce n'est pas le cas.

Donc, plutôt que de s'engager dans quelque chose où nous serions dans l'opposition en permanence, où on se battrait pied à pied, ce n'est pas la peine, je crois que l'apaisement est plutôt la chose... Nous n'avons pas trouvé notre place dans ce dispositif. Les 40 ha resteront les 40 ha de nature. Ils seront peut-être même 60 dans quelques années. Nous les conserverons à vocation écologique, trame verte, trame bleue, puisque les deux sont dedans, bien évidemment. Je crois que c'est cela. Cela ne va rien changer à la face du monde. On va continuer à les entretenir. On va continuer à les garder comme on le fait pour certains depuis plus d'une centaine d'années, et cela ne va rien changer du tout au problème. Je pense que les 9 autres communes s'en porteront très, très bien. Certes, il y aura 0,7 % du territoire en moins, mais cela ne va pas changer la face du monde.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur DUPRAT, je voudrais exprimer tout mon regret d'entendre les raisons qui vous animent pour refuser de poursuivre cette belle aventure parce que, moi, je la découvre au travers de ma délégation. Vous avez évoqué la gouvernance. C'est une gouvernance qui est une gouvernance collective avec tous les acteurs, que ce soit des élus, que ce soit des sylviculteurs, que ce soit des agriculteurs, des pêcheurs, des chasseurs. Tout le monde s'assoit autour de la table. Tout le monde travaille pour faire en sorte de préserver ces espaces et l'eau. Vous l'avez dit, c'est vrai que 60 % du foncier du Parc des Jalles appartient à des propriétaires privés sauf Saint-Aubin qui, effectivement, vit sur des parcelles boisées publiques. Alors, pourquoi le quitter ? Pourquoi le quitter après avoir, effectivement, fait payer des études ? Des études ont été payées pour redéfinir le périmètre et pour, quelques années après, en repartir pour les raisons que vous évoquez qui ne sont que des raisons proprement politiques. Quel dommage ! Rien, de toute façon, dans ce projet, n'amenait et n'engageait l'ouverture de tous les espaces sans qu'il y ait accord des acteurs et notamment des Maires, bien évidemment. Je voulais exprimer mon regret de cet aller-retour, c'est plus qu'un aller-retour puisque c'est un départ, au regard d'une dynamique collective très bien engagée. Je félicite les collègues élus qui y sont et qui y ont été auparavant pour avoir engagé cette belle dynamique collective.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Patrick PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Juste un mot, pour aller effectivement dans le sens de Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Monsieur DUPRAT, d'ailleurs, je vous l'avais déjà dit avant en Commission, je regrette le fait que vous ne soyez plus dans ce beau projet métropolitain. Comme je l'ai dit en Commission, je pense que je ferai tout pour faire en sorte que vous reveniez de manière à vous rassurer, de manière à faire en sorte que vous ayez la certitude que votre territoire soit pris en compte. Je parle de votre territoire parce que, dans ce projet qui concerne l'eau, le Parc des Jalles, parle beaucoup d'eau. La sylviculture est un élément du territoire de la Métropole, et c'est quand même regrettable que dans le parc, on perde ce territoire de Saint-Aubin.

Je suis déjà venu sur le territoire de Saint-Aubin sans vous prévenir, mais je suis prêt à vous rencontrer. D'ailleurs, je vous lancerai une invitation de manière à ce que l'on discute, de manière à faire en sorte de vous rassurer. Je n'étais pas à cette réunion, je ne sais pas quel élu a pu vous affoler, vous impressionner par ses remarques. Toujours est-il que mon but est en tout cas de faire en sorte que le territoire développe une vision commune, et c'est dommage que Saint-Aubin ne soit pas dans cette vision commune. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Brigitte TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Juste en deux mots, en tant que Maire d'une ville qui est concernée, vraiment, je me réjouis de cette Opération d'intérêt métropolitain. C'est vrai que sur la Ville de Bruges, ce ne sont que des propriétaires quasiment privés qui rêvent de voir des immeubles, des lotissements, etc., alors que l'on a bien identifié cette zone comme étant aussi potentiellement une zone maraîchère. C'est vraiment ce que j'appelle de tous mes vœux. On a là une exploitation de spiruline qui s'est installée, il y a un an et demi, qui marche très, très fort, qui vient d'ailleurs vendre sur les marchés alentour. Vraiment, j'espère que la Métropole mettra en œuvre les moyens pour nous accompagner sur justement la gestion de ces terres qui sont en déprise depuis des années et des années, qui sont remblayées des fois de façon pas vraiment conforme et que l'on puisse enfin avoir un vrai programme d'aménagement de cette zone.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christine BOST.

Mme Christine BOST : Nous aurons évidemment l'occasion de reparler de ce sujet. Peut-être aurons-nous l'occasion au fil du temps de transformer l'analyse de Christophe DUPRAT et de le rassurer en particulier sur la question de la gouvernance. Il n'a jamais été question de prendre une décision qui irait à l'encontre des volontés d'un Maire sur son territoire, et en particulier sur ces questions-là.

Je regrette que Monsieur le Maire de Saint-Aubin ait pu imaginer qu'il puisse en être ainsi. Certes, le fait que Saint-Aubin parte ne va pas changer la face du monde. C'est quand même 100 ha, Christophe. C'est dommage parce que cela aurait pu donner et renforcer aussi l'identité de ce territoire en offrant une particularité qu'il n'y a pas à Bruges, à Eysines ou... si un peu à Martignas quand même. Bon tant pis.

Non, il n'y aura pas de portail, mais l'identité graphique, les cheminements, etc., c'est vrai que c'est dommage que la Ville de Saint-Aubin ne puisse pas en bénéficier.

En tout cas, s'agissant des 9 autres communes, je crois que toutes les communes sont ravies de pouvoir se lancer dans cette aventure qui, maintenant, va pouvoir passer véritablement en phase opérationnelle dès que l'enquête publique, bien sûr, aura eu lieu, mais on commence déjà à travailler un peu en temps masqué pour être dans l'opérationnalité au plus vite.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Unanimité, merci.

Unanimité

M. Jean TOUZEAU : Dossier concernant l'Opération d'aménagement Quartier du Lac – Ancienne concession de la Société d'aménagement, la SAUNAB (Société d'aménagement urbaine du nord de l'agglomération bordelaise) – Renonciation aux prescriptions des cahiers des charges, Madame BOST.

Mme BOST

(n°13) BORDEAUX - Opération d'aménagement Quartier du Lac - Ancienne concession Société d'aménagement urbaine du nord de l'agglomération bordelaise (SAUNAB) - Renonciation aux prescriptions des cahiers des charges inhérent à l'ancienne concession d'aménagement SAUNAB de 1966 - Secteur Quartier du Lac pour une surface d'environ 1000ha - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous, on vote contre cette délibération, et puis, la 19 aussi parce que cela concerne le même quartier. Ce que vous appelez « Ne pas bien comprendre ce que vous faites », nous, on appelle cela un désaccord. On n'est pas d'accord avec cette façon de gérer les aménagements de quartier ou les constructions.

Là, je vérifie parce qu'encore une fois, c'est l'analyse de notre Conseil scientifique que je vous délivre. On ne va pas passer trop de temps parce que je ne retrouve pas, mais il y a deux soucis. Il y a cette façon de traiter les choses, et puis, nous, on aimerait bien aussi discuter peut-être un peu d'une réalité sociale plus large dans ces quartiers-là, et notamment le quartier des Aubiers qui a fait l'actualité malheureusement en toute fin d'année et en tout début d'année.

Du coup, c'est faire le lien aussi entre une souffrance dont on sait qu'elle existe, un mal-vivre ou un mal-être, on appelle cela comme on veut, et puis comment tout cela se gère, quelle réponse on y apporte ? C'est vrai qu'à travers des délibérations, comme vous dites, très techniques, c'est assez insatisfaisant puisque l'on a l'impression que l'on ne répond pas au problème qui est posé aujourd'hui et aux difficultés de vivre de l'ensemble de la population, notamment dans le quartier de Bordeaux-Lac. C'est aussi de cela dont on a besoin de discuter là. Tout à l'heure, vous disiez : « Si vous voulez mieux comprendre Mérignac, venez me voir, je vais vous expliquer » On pourrait aussi globalement essayer de discuter très largement de comment on répond à ce qui s'appelle « une crise économique profonde aggravée par une crise sanitaire » avec des taux de chômage et de pauvreté effroyables dans ces quartiers-là, avec

des logements souvent insalubres, avec des conditions de vie qui sont très dures et qui provoquent des tensions et qui provoquent des fois des violences. Voilà, on en est là.

Comment y répond-on ? On peut toujours dire : « Voilà, on va construire un peu plus ». Là, c'est en plus des contraintes qui sont levées et qui permettent à des promoteurs immobiliers de construire un peu plus. Nous, on n'est pas du tout d'accord avec la façon dont cela se passe. On pense que ce ne sont pas des solutions, et qu'en fait, on ne prend pas en compte la dureté de la vie pour ces gens-là. C'est pour cela que l'on vote contre, et je m'arrête là pour ne pas être trop long.

M. le Président Alain ANZIANI : Tout le monde vote pour ? Sauf le vote contre de Monsieur POUTOU.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean TOUZEAU : Dossier de Madame BOST : La convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux du groupe scolaire du Jean-Jacques Sempé.

Mme BOST

(n°15) Convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux du groupe scolaire du groupe scolaire Jean-Jacques Sempé (Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Bassins à Flots)- Approbation - Autorisation

Mme BOST

(n°16) Convention entre Bordeaux Métropole et l'EPA (Etablissement public d'aménagement) Bordeaux Euratlantique relative à la construction du groupe scolaire Deschamps - Avenant N°3 - Approbation - Autorisation

Christine BOST présente les dossiers.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Ma voisine me disait que je faisais du hors-sujet, et je risque d'en faire un autre là aussi parce que là, c'est très technique. Ce sont des délibérations qui ont un aspect juridique aussi. Donc, des fois, on se dit : « On vote là-dessus. Pourquoi pas ? » Mais encore une fois, on aimerait bien discuter d'une réalité qui est derrière tout cela. Là, c'est l'école Sempé dans un quartier populaire. Cela va rejoindre un peu ce que je disais donc je ne vais pas être trop long, mais les quartiers populaires sont en souffrance et c'est de pire en pire.

Après, ce n'est pas tellement la question de qui gère et de quand cela va être transféré, c'est quels moyens il y a pour les écoles dans ces quartiers-là, en règle générale aussi, mais dans ces quartiers-là ? Je ne sais pas si vous savez, mais il y a des difficultés pour les enseignants, pour le personnel adulte dans ces écoles, les ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), il en manque. Elles ne sont pas formées. Il manque des services d'infirmier. C'est plein de problèmes. Et les enfants subissent tout cela. Même si ce sont des zones REP (Réseau d'éducation prioritaire) qui limitent la taille des classes, ce n'est pas pour cela que c'est respecté par tous. Ce n'est pas pour cela que la taille des classes est suffisante pour que les enfants soient dans des conditions d'apprentissage qui permettent justement au moins à un moment donné de respirer. Où discute-t-on de tout cela ?

À chaque fois, quand on regarde les délibérations, quand on essaie d'avoir un avis dessus, on se dit toujours : « Mais c'est quoi le lien avec ce que l'on vit en fait ? » On est tellement dans la technique, tellement dans un côté technocratique que l'on en oublie ou que l'on ne discute plus, que l'on ne débat plus, et que l'on ne discute même pas de ce que l'on pourrait faire pour répondre à des problèmes que nous, on voit au quotidien. Et cela, je ne sais pas comment le dire, mais c'est profondément insatisfaisant.

Donc, je suis amené à faire du hors-sujet comme dit ma voisine, mais le problème est que l'on est obligé de faire du hors-sujet si on veut discuter des problèmes de la vie. Ce n'est pas normal que l'on ne puisse pas débattre de ces questions-là.

En plus, on sait que c'est hypertendu. On ne sait pas comment cela va évoluer évidemment. Il y a des problèmes graves qui se passent, et donc on a envie de discuter de cela. Il y a des mouvements, il y a eu des grèves de l'Éducation cette semaine en plus avec pas mal de personnels de ces écoles-là qui étaient mobilisés. L'école Joséphine était fermée. D'autres écoles étaient fermées aussi dans ces quartiers-là. Pourquoi cela existe-t-il ? Parce que la situation ne va pas.

Alors, après, on peut se dire : « Mais si, ce que l'on fait, c'est bien. » Donc, on a besoin aussi derrière une délibération d'arriver à discuter de cela, et cela pose le problème de pourquoi il n'y aurait pas des réunions qui essaient de faire un état des lieux en lien avec l'Éducation nationale ? Là pour le coup, il n'y a pas que la Métropole ou Bordeaux qui peut décider de ce qui se passe dans les écoles, enfin les villes, mais il y a besoin de cela. Donc, là aussi, cela s'affirme. Ce n'est pas juste une histoire de « Est-ce que l'on comprend bien le sujet ? ». C'est aussi « Est-ce que l'on peut confronter des politiques, est-ce que l'on peut discuter des moyens que l'on donne, et est-ce que l'on pense qu'il y a besoin de renforcer les effectifs dans les écoles ? ». Au moins cela, et, là pour le coup, parce que c'était une délibération sur l'école Sempé.

M. le Président Alain ANZIANI : Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Monsieur le Président, Monsieur MANGON interviendra après sur la 16.

D'abord, une interrogation, puis après un commentaire qui ne fait, excusez-moi d'intervenir comme cela devant vous, que reprendre ce que j'aurais pu dire au Conseil municipal de Bordeaux mardi dernier, mais le Maire de Bordeaux m'ayant coupé la parole et retiré la parole, je n'ai pas pu finir mon intervention. Donc, je profite de cette délibération pour pouvoir la finir. Ce qui n'était d'ailleurs jamais arrivé au Conseil municipal de Bordeaux, en tout cas, de mémoire, depuis 2014.

Une question : « Est-ce qu'on a lu les déclarations du Maire de Bordeaux, Président de l'EPA (Établissement public d'aménagement), que le projet dit de la Rue bordelaise avait trouvé une issue favorable à ses yeux dans la mesure où il y avait un certain nombre d'amendements qui étaient actés avec l'opérateur ? Quand est-ce que la déclaration de projet sera présentée ici même, et que l'on ait un peu plus de teneur sur ce qui a pu être négocié entre la Ville, l'établissement public et le porteur du projet, le Groupe APSYS ? » C'est la seule question.

Sur le commentaire, rappeler simplement - et j'imagine que parmi nos collègues, tous ces sujets peuvent être lointains - que contrairement à ce qui a pu être dit, il y a quelques jours dans la presse, ce projet n'était pas engagé d'une telle façon que l'on ne pouvait revenir dessus. Et que quand bien même la communication de ce projet n'a peut-être pas été à la hauteur des attentes d'un certain nombre d'acteurs de la vie publique, je rappelle quand même qu'il y a eu

deux enquêtes publiques là-dessus, qu'il y a eu des débats dans cette même enceinte, notamment en juillet 2019 et en février 2020, que si vous allez sur le site d'Euratlantique, le projet était présenté dans son intégralité, qu'il y a eu un rapport de la Commission nationale des débats publics consultables à tout moment - un rapport d'une soixantaine de pages qui explique tout cela dans le détail - et que par ailleurs, contrairement à ce que j'ai pu entendre dans les réponses qui m'ont été faites lors du dernier Conseil municipal, certes, tous les élus ne siègent pas à Euratlantique, mais enfin, il y avait quand même une certaine proximité affective ou politique entre les membres du Conseil d'administration d'Euratlantique. Je pense au Maire de Bègles et au nouveau Maire de Bordeaux qui avaient tout le loisir de discuter. Notamment lors du Conseil d'administration de décembre 2019, il aurait été tout à fait envisageable qu'il y ait un échange entre les deux.

Donc, aller expliquer aujourd'hui qu'il y avait une méconnaissance totale sur ce dossier qui justifierait qu'il y ait une forme d'abandon d'idéal que je ne reproche pas... moi j'étais pour ce dossier dans la mesure où on allait le modifier, l'amender. Aujourd'hui, c'est une nouvelle majorité qui est en place, qui avait annoncé jusqu'au mois de décembre 2020, dans les déclarations de presse, dans des positionnements politiques des acteurs de la majorité municipale de Bordeaux, qu'ils reviendraient et qu'ils arrêteraient ce projet. Aujourd'hui, on nous dit qu'il a été amendé. On attend de voir quelles sont les propositions. Et pour asseoir cette décision, expliquer que c'est l'ancienne équipe, qu'elle soit métropolitaine ou municipale, qui était tellement engagée que l'on ne pouvait pas revenir dessus.

J'en conclurai sur une formule. Dans la vie publique et quand on accède à des responsabilités, il arrive un moment où quand on veut, on peut, quelles que soient les conséquences. Et venir nous expliquer, aujourd'hui, que tout cela est réalisable parce qu'il y a eu un bras de fer engagé qui nous amène à un amendement autour de 2 000 m² sur les 70 000 m² prévus et que par ailleurs - et là, on reviendra sur le fond du dossier quand il sera présenté - il y avait une vraie piste d'amélioration de ce projet, en tout cas, c'est ce que je portais, moi, c'est sur le débouché de la rue et les équipements qui étaient prévus sur les quais, et notamment le devenir des arbres qui sont aujourd'hui sur les quais. Là, il y avait une vraie mesure de modification, d'amendement, de réorientation du projet. Cela n'a pas été fait, en tout cas pas à notre connaissance. Donc, je serais ravi de pouvoir découvrir cela dans les semaines ou les mois qui viennent. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MANGON**.

M. Jacques MANGON : **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, quelques mots pour réagir par rapport à ces deux délibérations qui, toutes les deux mettent en exergue une évidence, mais qui mérite d'être rappelée, c'est bien la place et le poids de la puissance publique dans l'aménagement de la ville et dans la coordination des politiques qui font la ville.

Cet accent étant posé, cette évidence étant dite, je crois quand même que l'on a depuis quelque temps vu, lu, entendu des précisions sur ce qu'allait être la politique urbaine de la nouvelle majorité, des nouveaux exécutifs qui sont en place ici et là, et notamment à la Métropole, mais pas seulement, et un certain nombre de déclarations, pour être francs, qui nous inquiètent un peu.

Elles nous inquiètent un peu parce que l'on a entendu différentes choses. On a entendu, premièrement, d'une façon un peu péremptoire, cela a été dit et redit, de tribunes en bureaux et en conférence de presse, que désormais c'était la fin des grands projets. Alors, certes, dire « C'est la fin des grands projets », cela peut faire un succès d'estrade, mais au final, on sait bien, et d'ailleurs, plusieurs intervenants ce matin et dans la journée l'ont dit - depuis

Madame MELLIER à d'autres - il y a sur la Métropole, de manière générale, des besoins de logements insatisfaits très importants. Il va bien falloir trouver le moyen de loger ces gens qui frappent à notre porte, qui ne sont pas toujours les gens les plus à l'aise financièrement, et donc, c'est une question qui est évidemment devant nous comme elle l'a toujours été, y compris dans les exécutifs précédents. Mais cette fois-ci, vous nous avez expliqué que c'était la fin des grands projets, et vous nous avez expliqué que le passé était vraiment l'abomination et un monde très cruel et très négatif.

Nous avons entendu ce premier axe. Et puis, un autre axe est venu depuis alimenter la chronique, tout au moins la mise en perspective de ce que vous souhaitez faire pour l'avenir. Cet axe-là n'est pas moins inquiétant. Il est même carrément plus inquiétant. Cet axe-là est celui de l'urbanisme tactique. C'est celui du « Faites-le vous-même ». C'est celui des aménagements frugaux. Toutes ces notions qui sont des notions un petit peu particulières puisque s'il faut résumer un peu l'urbanisme tactique, en quelque sorte, ce sont désormais les minorités agissantes qui sont sollicitées par les pouvoirs publics pour faire la ville en s'affranchissant des règles communes, et on leur dit : « Prenez le pouvoir. Faites ce que vous avez envie de faire là où vous avez envie de le faire sans souci de cohérence particulière, et la puissance publique vous suivra. »

Certes, on va m'expliquer tout à l'heure que vraiment, je fais une présentation caricaturale, mais enfin la caricature n'est pas très loin de ce que l'on a pu lire dans la presse il n'y a pas longtemps. Donc, ce n'est pas tellement une caricature, mais je dois dire que cette façon de faire les choses, d'abord, est inquiétante parce qu'elle contrevient aux principes généraux d'aménagement qui sont pratiqués un peu partout en démocratie, et puis, d'une autre manière, c'est aussi une des missions des élus. Les élus rendent le tablier alors qu'ils viennent de se faire élire quelques mois auparavant, ils rendent le tablier de la fabrique de la ville. C'est quand même le cœur du sujet. Ils rendent le tablier de la fabrique de la ville et ils disent à ceux qui ont envie de bouger, qui sont actifs, « Allez-y, saisissez-vous du fait urbain, imposez votre manière de voir, on vous suivra, et puis, on validera tout ce que vous allez faire. » C'est quand même très compliqué. Et puis, évidemment, au-delà de cet aspect-là, cela pose une question fondamentale qui est celle de la cohérence à long terme d'une ville qui est fabriquée au gré de l'existence de minorités agissantes dans tel ou tel quartier, et pas dans tel autre.

Mes Chers Collègues, je dois le dire, ici, dans notre groupe, à Métropole Commune(s), nous sommes inquiets par cette perspective qui est tracée devant nous comme étant un nouvel Eden. Nous ne pensons pas que c'est un nouvel Eden, nous pensons même que c'est une zone de risque pour l'aménagement urbain et pour la fabrique de la ville, et j'aimerais bien avoir quelques éclairages sur votre manière de commenter ce que vous avez dit puisqu'en fait, je vous appelle à commenter des prises de parole qui ont été faites par vous-mêmes dans l'exercice de vos fonctions précédemment. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je voudrais dire un mot sur cette délibération qui est finalement très importante, et je ne tomberai pas dans les caricatures. Je crois que c'est un sujet qui mérite autre chose que des caricatures.

D'abord, c'est un sujet que j'ai un peu découvert, je dois dire, au Conseil d'administration de l'EPA dont je suis membre maintenant. D'ailleurs, il m'a tout de suite inspiré cette observation, c'est que sur de grands sujets débattus au Conseil d'administration d'Euratlantique, je regrette que l'on n'ait pas les mêmes débats ici auparavant. Il faudrait que tout grand sujet d'Euratlantique puisse d'abord donner lieu entre nous à quand même quelques discussions même si évidemment il convient de respecter l'indépendance d'un établissement public administratif. Ce sont les règles. Mais, au moins, que l'on soit porteur aussi de la voix de la Métropole dans cette enceinte parce que c'est une enceinte où il y a de grandes décisions. Par

exemple, en matière même d'aides aux entreprises, j'ai vu et j'ai applaudi que l'EPA soutient ses locataires, par exemple. D'une façon importante, ils suspendent les loyers des locataires, cela me paraît important et il faut que nous en soyons tout à fait informés.

C'est un dossier important. Pourquoi ? Parce que d'abord, c'est un dossier qui date. Je crois que cela a été rappelé. L'ancienne majorité a porté ce dossier. C'est un dossier sur lequel on doit avoir une attention très forte puisque c'est un dossier à 500 millions d'euros, ou un peu moins de 500 millions d'euros. Mais dans la période actuelle, un investisseur qui vous dit qu'il est prêt à dépenser 500 millions d'euros sur un grand quartier de Bordeaux, et donc un grand quartier de la Métropole qui a besoin d'une restructuration, cela s'examine de près. C'était sans doute l'attitude des membres du Conseil d'administration.

J'ajouterai que ce dossier aussi pouvait interroger très légitimement. Faire basculer tout un quartier de Bordeaux comme cela - pas du jour au lendemain, c'est un projet sur 10 ans - cela se regarde de près, et on se demande demain qu'est-ce qu'il en sera, avec cette difficulté que l'on connaît souvent dans les projets d'aménagement, c'est que l'on appuie sur le bouton une année et que l'on a les résultats 10 ans après. 10 ans après, bien souvent les circonstances, la conjoncture, les besoins, les envies, les désirs des uns et des autres ont pu évoluer, mais c'est le propre de tous les projets d'aménagement.

Donc, cela veut dire que si on s'inscrit dans le temps, il faut aussi que l'on se projette en se disant : « Est-ce que demain ce projet correspondra à la réalité des années 2030 ? ».

Je pense que le projet devait être amendé. Je voudrais saluer ici l'action vigoureuse et très positive du Maire de Bordeaux. J'ai assisté au débat, j'ai vu comment les choses se sont organisées. Il y a eu des réunions avec APSYS. Il y a eu des réunions avec la Préfecture. Je crois que ce n'est pas un secret de le dire. Dans toutes ces réunions, il y a une attitude extrêmement positive de la Ville de Bordeaux qui dit : « Nous, on ne va pas jouer les irresponsables. On sait très bien que si on dit qu'il faut mettre le projet à la corbeille, on a un risque indemnitaire de 100 millions ». J'ai lu dans la presse que l'on ne comprenait pas pourquoi il y avait un risque indemnitaire de 100 millions. Tout simplement parce qu'il suffit de lire les différents contrats, et quand on lit les contrats, si tout s'arrête, alors, contractuellement, on doit payer à peu près 100 millions, un peu moins, mais à peu près 100 millions. C'est simplement la résultante des sanctions de l'inexécution d'un contrat, plus, à la limite, d'autres dédommagements qu'ils auraient pu nous demander.

Donc entre d'un côté avoir 500 millions qui ruissellent sur le quartier, et de l'autre côté un risque de payer 100 millions, évidemment, le raisonnement se fait tout de suite... Mais en même temps, cela ne veut pas dire qu'il faut tout lâcher. Je pense qu'effectivement, cela a été bien de la part de Pierre HURMIC, de prendre les choses en main, et de dire : « Attendez, on ne va pas faire n'importe quoi, mais sur ce point, sur ce point, sur ce point, on peut évoluer. » Et qu'est-ce que l'on a constaté au Conseil d'administration ? Qu'effectivement, il y avait eu des évolutions significatives. Sur la végétalisation, elle était déjà très importante au départ, mais on a renforcé encore le volet végétalisation.

Il y avait une question aussi quand même qui est assez normale de poser pour un Maire, c'est « Que deviennent les habitants ? Que deviennent les associations ? Que deviennent les bénévoles ? Que deviennent tous ceux qui veulent travailler pour la ville ? » Là, on a obtenu la création... la Ville de Bordeaux, je ne vais m'attribuer un mérite qui n'est pas le mien, a obtenu la création d'une Maison des associations de 800 m². Elle a obtenu aussi que l'on fasse plus de logements sociaux et on sait que l'on a besoin de logements sociaux. C'est quand même un acte qui est tout à fait majeur. Plus de logements sociaux, un programme qui contient 35 % de logements sociaux avec également des hébergements hôteliers. Elle a souhaité voir diminuer les places de stationnement de 1 000 à 750.

Et puis aussi un projet, quand on le regarde... je ne le connaissais pas, je le redis encore, mais quand je revois aujourd'hui les plans de ce quartier-là, il y a quelque chose tout de suite qui vous frappe, c'est le Jardin Descas qui va être un magnifique jardin en bord de fleuve qui va être évidemment ouvert au public sur 2 ha. Donc, là, vous avez un aménagement paysager de première grandeur.

Vraiment, ce sont des progrès et heureusement qu'il y a eu cette discussion parce que s'il n'y avait pas eu cette discussion, l'ensemble de ces points-là et peut-être une programmation commerciale encore plus agressive aurait sans doute été retenue.

Ce projet amendé a abouti, on ne le signale pas assez, à un consensus. Le jour du Conseil d'administration, on est rentré, on s'est regardé, évidemment on avait travaillé un peu tout cela, mais ce qui m'a beaucoup frappé, c'est l'unanimité. C'est-à-dire l'État dans toutes ses composantes - et elles sont parfois nombreuses et nécessaires - l'État, évidemment, a voté pour. L'ensemble des collectivités locales, la Région, le Département, la Métropole, la Ville de Bordeaux bien entendu, a voté également pour. Évidemment l'EPA Euratlantique lui-même a supporté ce projet. Donc, vraiment aboutir à un consensus sur un projet qui était difficile, qui est considérable, qui est un projet à long terme, qui va transformer toute une partie de quartier de Bordeaux, je dis plutôt : « Chapeau. »

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, cela va peut-être vous étonner, mais on va d'abord se féliciter sur ce dossier, le Groupe communiste, parce que l'on a enfin un débat dans cette instance. Ceux qui viennent aujourd'hui donner des leçons sont les mêmes qui n'avaient jamais mis ce sujet en débat de cette instance. Donc, les petits cachottiers d'hier sont les grands donneurs de leçons d'aujourd'hui.

Dans ce dossier aussi, il y a une signature portée par la précédente équipe avec un projet qui n'a jamais été construit pour répondre aux besoins et aux inspirations de la population. C'est ce qu'avait dénoncé Max GUICHARD ici en juillet 2019 au détour d'une délibération qui ne présentait pas le projet, mais qui portait sur le déclassement d'une voie. Une page et demie de délibération, rien sur le dossier qui, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, est à hauteur de 500 millions d'euros. C'est un autre projet qu'il aurait fallu construire dès le départ quand c'était possible d'ouvrir le débat et de répondre aux aspirations et aux besoins de la population, pour répondre aux urgences en matière de logement social et abordable.

Aujourd'hui, le cadre est contraint, cela a été rappelé, et c'est dans ce cadre contraint dont nous nous serions bien passés que toutes les marges possibles sont mobilisées, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président.

Sur la méthode, je le répète, pas de leçons ici, sur ceux qui ont peut-être menti par omission en oubliant de mettre ce sujet en débat devant l'instance métropolitaine, qui ont peut-être menti sciemment au fil de la campagne en annonçant que peut-être, ils reviendraient sur ce sujet alors qu'ils l'avaient verrouillé quelques mois auparavant.

Un dernier commentaire, il y a une mode dans les groupes de Droite de quitter les instances. Cela a été fait ici au mois de juillet. Je trouvais que cela avait un certain panache, c'était la fin de la cogestion, le coup est plutôt bien préparé. Par contre, mardi dernier, c'était assez ridicule et cocasse en Conseil municipal de Bordeaux avec une partie du groupe qui s'en va, l'autre qui reste, l'attaché de groupe qui vient chercher les retardataires. Pas de leçons, Messieurs, de ceux qui n'ont jamais mis en débat ce sujet ici. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, le ton était à peu près courtois, mais puisque cela change, cela change. Monsieur ESCOTS, il n'y a aucune présentation de projet, aucune. On a découvert dans le journal la nouvelle version de ce projet. Alors, vous dénoncez par le passé un manque d'information, mais aujourd'hui vous bénissez sans difficulté le même manque d'information et le manque de transparence. Je trouve cela formidable, et je crois qu'en effet, Monsieur Max GUICHARD aurait, sans doute, eu, lui, un petit peu plus de cohérence.

Sur le fond, Monsieur le Président, merci de nous donner raison. Vous vous êtes fait l'avocat d'un projet remanié, oui, remanié à la marge. Vous avez parlé du magnifique jardin. Il y a toujours eu, vous l'avez dit vous-même, beaucoup de végétaux de prévus dans ce projet. Vous en avez fait l'éloge, il n'est pas fondamentalement différent du projet initial. Ce que nous dénonçons est simple, et je serai très bref : d'un côté, Monsieur le Maire de Bordeaux a promis qu'il allait stopper ce projet, de l'autre, vous le défendez aujourd'hui, il le défend. C'est cela que nous avons dénoncé, Monsieur le Président, mais sur le fond, nous sommes d'accord avec ce que vous avez dit, c'est un bon projet qui va venir revivifier tout un quartier. Il fallait peut-être s'en rendre compte un petit peu plus tôt. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Unanimité sur les deux dossiers, je vous remercie.

Unanimité

M. Jean TOUZEAU : Talence – Immeuble bâti situé 45 rue Émile Zola – Cession à la commune. Dossier n° 17.

Mme BOST

(n°17) Talence - Immeuble bâti situé 45 rue Emile Zola, cadastré AP 198 - Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Ce n'est pas le projet du Maire de Talence en général qui joue plus collectif que cela, c'est le projet de la ville. Merci Madame la Vice-présidente. Je voudrais juste apporter une précision parce que j'ai trouvé que le terme était un petit peu faible. En fait, ce n'est pas une continuité, il s'agit simplement de créer une forêt urbaine. Certains parlaient de monopole du cœur, il n'y a pas le monopole non plus du développement durable indépendamment des étiquettes politiques.

Une petite demande de notre part, on est sur un sujet, vous venez de le dire Madame la Vice-présidente, sur un souhait d'aménagement communal. J'ai du mal à comprendre pourquoi justement cela fait l'objet d'une prise en charge communale. On est sur un établissement d'une place, métropolitaine, donc compétence métropolitaine sur l'aménagement d'une forêt urbaine métropolitaine, et je trouverais bien qu'il y ait au moins une co-maîtrise d'ouvrage sur ce projet, une répartition aussi des subsides, quelque chose qui serait d'abord en cohérence à ce qui a

été dit tout à l'heure dans le plan un million d'arbres. On n'a pas vocation à concurrencer le nombre d'arbres qu'il y a dans certaines forêts, mais sur un territoire aussi urbain que celui-là - on est vraiment en plein cœur de l'urbain puisque l'on est à quelques lieux du Cours Gallieni - je trouverais pertinent, en tout cas je voudrais te demander de vouloir bien regarder s'il ne pourrait pas y avoir une prise en charge de la part de Bordeaux Métropole sur un projet vraiment éminemment métropolitain puisqu'il n'y aura pas d'usage municipal. Et puis, on est à quelques encablures de Bordeaux, on peut donc imaginer un projet intercommunal. Voilà, je m'en sors comme je peux. Merci Monsieur le Président.

Mme Christine BOST : Je vais m'en sortir comme je peux. Je vais dire que ce projet aura certainement tout son intérêt, notamment dans le cadre du règlement d'intervention plan arbres et dans les discussions que nous allons entamer avec notre collègue Brigitte TERRAZA dans le cadre des contrats de CODEV (Contrats de développement).

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Unanimité ? Oui, merci.

Unanimité

M. Jean TOUZEAU : Nous passons maintenant aux délibérations de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : Occupation du domaine public – Protocole de fin de contrat avec la remise en état du domaine public et la remise de 170 bornes de recharges électriques à Bordeaux Métropole.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°21) Occupation du domaine public routier par la société Bluecub pour stations de recharges des véhicules électriques et autopartage - Protocole de fin de contrat - Remise en état du domaine public et remise de 170 bornes de recharges électriques à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, déjà pour prendre acte du départ de Bolloré - je n'y suis pour rien, c'est lui qui a souhaité partir - et nous récupérons par la même occasion ces fameuses 170 bornes. Clément ROSSIGNOL-PUECH vient d'en donner la définition entre les charges lentes, les charges rapides ou accélérées. Au-delà du fait, je ne sais pas si c'était une bonne chose ou une mauvaise chose que Bolloré soit venu, mais dans l'état actuel des choses, on récupère quand même ces bornes qui n'ont rien coûté à la collectivité si ce n'est mettre à disposition de l'espace public.

Nous allons pouvoir aujourd'hui avoir une vraie politique de charge plus les bornes qui sont dans un certain nombre de parkings, qui sont dans un certain nombre d'autres espaces, et on peut imaginer que de l'autopartage avec Citiz ou autres peut venir contrecarrer tout ce qui pouvait être fait. Ces bornes, il faudra les gérer.

Et si vous me permettez, l'espace de quelques secondes, je vais tourner ma casquette et prendre celle du Président de Metpark en vous disant que nous gérons déjà les bornes de nombreux parcs de stationnement. Quand on voit notamment celui de l'ARENA, la kyrielle de bornes qui peut exister, je pense qu'il serait intéressant que le bras armé du stationnement de Bordeaux Métropole puisse à terme gérer aussi ces bornes de charge pour avoir une certaine

unité sur la Métropole de façon à ce que l'on puisse avoir une seule application que cela soit assez simple pour pouvoir s'en servir et proposer aux personnes qui ont des voitures électriques de pouvoir se charger.

Un petit fait que je vous livre au passage, vous l'avez certainement lu : pour la première fois dans l'histoire, dans le Top 10 des voitures vendues en France, une voiture électrique est rentrée. C'est la Renault Zoé bien évidemment. C'est quand même un événement considérable puisque je rappelle que les voitures électriques, jusqu'à présent, faisaient les 0 et quelques % de part de marché. Là, elle est rentrée dans le Top 10, et quand on sait que l'on est dans le Top 10 des ventes de voitures en France, c'est quand même non négligeable. Cela veut dire que les gens ont vraiment envie de passer à cette énergie, et d'ailleurs, la majorité des constructeurs proposent des offres aujourd'hui, et nous nous devons, nous, en tant qu'opérateurs d'espace public, de les accompagner.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Je vais lire une analyse de notre Conseil scientifique. Ce n'est pas très long, mais comme c'est argumenté, je ne voudrais pas rater des choses. Donc, je le lis, sur BlueCub, on est d'accord, je ne me trompe pas de délibération : « D'abord, rappeler qu'une part non négligeable de l'espace public de La Cub a été littéralement offerte à Bolloré pour son business de voitures électriques bien que Bolloré soit connu de longue date pour des méthodes injustifiables, en particulier véritable pillage des ressources de divers pays d'Afrique et atteinte aux droits et aux libertés, ce qui est d'ailleurs confirmé dernièrement par des licenciements brutaux et injustifiés de journalistes.

À ce jour, aucun *mea culpa* de la part des groupes de Droite et de Gauche aussi qui ont géré et cogéré La Cub jusqu'en 2020, et on aimerait aussi entendre pourquoi pas les Verts sur le sujet. De même, il faut rappeler que le système Bluecar était le pire de tous puisque ces batteries - alors là, c'est un peu technique - LMP, lithium métal polymère, nécessitaient de pomper massivement de l'électricité même quand elles étaient totalement rechargées afin d'être maintenues à 80° de chaleur. Un système de gaspillage massif présenté comme écologique par Bolloré et par les dirigeants de La Cub ». Là aussi, on aimerait entendre un *mea culpa* de la part des groupes de Droite et de Gauche et qui ont géré et cogéré La Cub jusqu'en 2020, et idem peut-être pourquoi pas aussi entendre les Verts sur le sujet.

Ceci dit pour la suite, « Il est totalement injustifié de faire un nouveau cadeau à Bolloré en le dispensant de la remise en état de nombreuses stations BlueCub. Il est totalement injustifié que la Métropole récupère à ses risques une partie des infrastructures de recharge. Jusqu'à preuve du contraire, la Métropole n'est pas propriétaire des pompes à essence, pourquoi devrait-elle devenir fournisseur d'électricité ?

La quasi-totalité des propriétaires de voitures électriques sont des gens aisés, quasiment jamais des chômeurs ou des smicards. Une fois de plus l'argent de tous est mis au service des privilégiés. De plus, il est probable que la prise de contrôle par la Métropole de nombreuses bornes et infrastructures de recharge soit une bombe à retardement. Tôt ou tard, et probablement très vite selon l'évolution des technologies, le matériel se révélerait obsolète et la Métropole devrait payer cher pour des réparations ou des remises à niveau, etc., et *in fine* pour la remise en état du domaine public. Cette remise en état doit être payée *in extenso* par Bolloré. Comme prévu dans le contrat initial, la Métropole et les communes concernées doivent récupérer l'espace public qui a été offert pendant des années à Bolloré et l'utiliser à bon escient pour les projets de mobilité douce ou tout simplement pour être remis à disposition des citoyens.

Nota bene, pour mémoire, la voiture électrique n'est pas plus écologique que la voiture thermique, même en termes d'émissions de CO₂, la fabrication des batteries d'une voiture électrique émet en CO₂ l'équivalent de l'utilisation d'une voiture thermique pendant 10 à 15 ans, et c'est sans parler des conséquences dramatiques sur les plans écologiques et sociaux des filières et des matériaux nécessaires pour les batteries : destruction de l'environnement et déplacement des populations indiennes dans les Andes, mines de lithium, conditions dignes de Germinal en particulier en Chine pour la filière graphite présente massivement dans les batteries, etc. » C'était donc l'analyse de notre Conseil scientifique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? **Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, il y a beaucoup à dire sur le groupe Bolloré, on est bien d'accord. Je voudrais quand même dire que ces emplacements, ces stations pour BlueCub étaient loués. Elles n'étaient pas cédées gratuitement. Après, on a considéré qu'il était intéressant d'avoir un réseau de recharge électrique sur l'agglomération. Il existe, on peut le récupérer gratuitement. Plutôt que de faire des travaux, tout enlever pour après les remettre, autant récupérer gratuitement ce qui existe. C'est un peu un service public local de l'énergie en quelque sorte de recharge de voiture. En plus, les stations récupérées pourront permettre aussi de développer l'autopartage électrique ou thermique, et également du stationnement vélo, par exemple, sécurisé ou non. Donc, c'est plutôt intéressant et ce sera en discussion évidemment avec chacune des 10 communes parce que c'est chaque commune qui a la main avec la Métropole sur la destination de ces différentes stations. On pense que c'est une bonne chose. Cela permet de développer également l'autopartage, le partage de la voiture. Et sachez que ceux qui utilisent l'autopartage ne sont pas forcément des nantis, mais c'est plutôt ceux qui ont une culture urbaine de la mobilité puisque généralement, ils dépensent moins d'argent. Le fait de passer à l'autopartage électrique ou non, on dépense moins d'argent pour se déplacer que celles et ceux qui possèdent une voiture ou plusieurs voitures à l'année.

Après, j'ai bien pris bonne note de la proposition du **Président de Metpark** pour la gestion de ces bornes. Pour l'instant, nous sommes partis sur une gestion en régie directe de la Métropole avec une réflexion qui va arriver rapidement sur la question de la tarification de l'énergie, l'abonnement. C'est-à-dire les gens qui viennent recharger leur voiture, combien vont-ils le payer ? C'est quand même un secteur concurrentiel, donc cela ne va pas être gratuit.

Et puis, début 2022, on fera un bilan un peu de ce fonctionnement, et puis nous verrons comment nous allons gérer la suite.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui s'abstient ? Personne. Qui y est opposé ? **Monsieur POUTOU**.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean TOUZEAU : La liaison Bordeaux gare Saint Jean – Saint-Aubin-de-Médoc. La déclaration de projet intéressant les communes de Bordeaux – Eysines – Mérignac – Le Haillan – Saint-Médard-en-Jalles – Le Taillan et Saint-Aubin-de-Médoc.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°22) Communes de Bordeaux - Eysines - Mérignac - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - Le Taillan-Médoc - Saint-Aubin de Médoc : Bus à haut niveau de service - Liaison Bordeaux gare Saint-Jean/Saint-Aubin de Médoc - Déclaration de projet - Décision - Autorisation

Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci pour votre projet très important. **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, voilà un projet mûrement réfléchi, depuis le temps que nous sommes dessus, mais il faut toujours prendre un côté positif dans les choses, il a été amélioré au fil du temps et la motorisation électrique d'aujourd'hui doit rassurer les plus sceptiques. Je pense que l'on a finalement tout dit sur ce projet-là. Je pense que ce premier projet de BHNS (Bus à haut niveau de service) sur l'agglomération sera, sans doute, le précurseur d'autres projets, et comme toujours, il faut montrer ce qui fonctionne avant de le dupliquer.

J'écoutais ce matin sur une radio locale, je ne sais pas s'il est encore avec nous **Thomas CAZENAVE** qui faisait une proposition en disant : « Ce qui serait bien pour les récalcitrants de Bordeaux, c'est d'expérimenter ce que sera le BHNS ». J'ai envie de lui dire : « On l'expérimente depuis 1990. » C'est-à-dire que là où va passer le BHNS, il passe déjà un véhicule identique qui fait toujours 2,50 m de large, qui fait toujours 17,96 m de long. Il a été dans un premier temps diesel, ensuite, il est passé au GNV (Gaz naturel pour véhicules), et demain, il sera électrique. Il n'y a pas à avoir de craintes puisque ce sont les mêmes emprises que le véhicule d'aujourd'hui. Le tapis sera refait. Ce sera moins bruyant. Ils ne vont qu'y gagner. Donc, l'expérimentation pour moi est déjà faite.

Ce projet aussi montre combien les services de Bordeaux Métropole - et je voulais chaleureusement les remercier - ont bien présenté ce dossier. Rendez-vous compte qu'il n'y a qu'une seule réserve. On est un certain nombre ici à avoir vu des projets passer quand il n'y a qu'une seule réserve - et c'est une réserve qui peut se lever assez facilement, elle ne pose aucune difficulté - je dois dire que c'est parce que le dossier était bien présenté.

On peut noter aussi, et ce sera important, si toutefois il y avait un recours, la forte mobilisation de la population. Les gens attendent ce projet et l'ont démontré en allant, bien sûr, sur les sites numériques aujourd'hui plus que dans les mairies, plus qu'ici à Bordeaux Métropole. L'essentiel est que les gens se manifestent et écrivent, et pour une fois les gens positifs sont plus nombreux que ceux qui sont contre. Ce qui veut dire que notre rôle aussi en tant qu'élus est de mobiliser les gens quand on croit à un projet pour que cela puisse se dérouler.

En tout cas, je crois que maintenant, il faut y aller, il faut démontrer que ce type de matériel peut fonctionner. Technologiquement, ce sera quand même très élaboré, et surtout cela va permettre de démontrer aussi que ce Quadrant Nord-Ouest qui, jusqu'à présent, était passé un petit peu à l'écart des aménagements qui avaient été faits, puisse, à son tour, bénéficier d'un temps de transport. On ne le dit pas, mais les habitants de Saint-Aubin de Médoc ne peuvent pas bénéficier de la correspondance puisque quand ils prennent la Liane 3, quand ils arrivent à Bordeaux, il s'est passé plus d'une heure. Donc, ils ne peuvent pas prendre un deuxième bus avec leur titre de transport puisque l'on est déjà à 1 heure 20. Ce qui prouve bien qu'il y a une égalité de traitement qui n'est pas respectée. Demain, on sera à 52 minutes, vous imaginez bien. Vous rajoutez les 2 heures en TGV (Train à grande vitesse) pour aller à Paris, cela fait 3 heures Saint-Aubin-Paris, cela fait rêver.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur CHAUSSET**.

M. Gérard CHAUSSET : Merci beaucoup Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais être très rapide pour dire, bien sûr, aussi la satisfaction que l'on a de voir ce projet arriver enfin. Moi-même, j'avais commencé à présenter ce projet pour les subventions du Grenelle, c'est-à-dire il y a maintenant 10 ans. Donc, cela fait maintenant 3 Vice-présidents qui ont porté ce dossier. Comme quoi tout arrive. C'est vraiment un bon dossier, on l'attend.

Et puis, quand même un point, il va servir surtout à apporter de la hiérarchie dans notre réseau. C'est quelque chose dont on a besoin. Par contre, je pense qu'il faut quand même éviter de l'opposer au tramway. Il ne faut pas faire la guerre du BHNS contre le tramway, ce n'est pas le même service qui va être rendu au sens où il y a comme une forme de hiérarchie qui peut se mettre en place dans le système de transport. On a une colonne vertébrale avec le tramway et on a besoin de dispositifs complémentaires comme le BHNS, comme les couloirs de bus, comme tout l'ensemble du dispositif que l'on a.

La seule chose que l'on peut regretter, c'est que cela a pris trop de temps, c'est dommage, mais le bénéfice de tout cela est que l'on va pouvoir tirer les bénéfices des améliorations techniques. Il y a quelques années, on n'aurait pas fait peut-être du tout électrique, et là, on va se lancer là-dessus, et je dirais que c'est le bon côté de ce qui a pu arriver.

Et puis, c'est vrai qu'il y a eu aussi de fortes oppositions, il y en a encore. Pour la petite morale, parfois ceux qui freinent les projets, ce n'est pas ceux que l'on croit. Ce ne sont pas forcément les opposants, mais là, en l'occurrence, cela a plutôt été les amis de ceux qui portaient le projet. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des collègues qui ont contribué à l'élaboration de ce dossier parce qu'effectivement, il a mis un certain temps à voir le jour, et me féliciter d'ailleurs de la continuité des positions de la Métropole sur ce point qui permet d'aboutir aujourd'hui avec un projet qui est extrêmement ambitieux et extrêmement satisfaisant.

Cela a été dit par Clément ROSSIGNOL-PUECH, mais le bassin de population qui va être desservi - et Christophe DUPRAT l'indiquait également - est aujourd'hui extrêmement important et c'est vrai qu'il est resté un peu jusqu'alors à l'écart des grandes infrastructures métropolitaines de transport alors qu'il s'agit d'un axe de déplacement particulièrement important, mais on ne le dit peut-être pas assez, d'un axe économique aussi extrêmement important pour la Métropole. Espérons que son arrivée appellera, d'ailleurs, de nouveaux développements parce qu'il faut que l'on développe toute une série d'intermodalités pour pouvoir enfin offrir une desserte conséquente sur ce secteur. Donc, remercier aussi les services de la Métropole.

Et puis, un mot sur la remarque. Je crois qu'elle est extrêmement importante. C'était déjà porté au moment de la première enquête publique, c'est-à-dire l'extension vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles qui est aujourd'hui un secteur qui se développe de manière extrêmement importante, et qui bénéficie, à ce jour, de la Liane 3. C'est vrai qu'il aurait été fort dommage que le BHNS s'arrête place de la République, c'est-à-dire au centre-ville et ne puisse pas continuer surtout que cela peut se faire dans des conditions raisonnables parce qu'il n'y a pas besoin d'aménagements particuliers pour que le BHNS poursuive sa route. Donc, me féliciter de l'aboutissement heureux de ce projet, cela a été dit.

Certes, il a duré longtemps, mais c'est vrai qu'il y a aussi des améliorations extrêmement importantes, notamment la décision du mode électrique, qui est, je crois entièrement environnemental et de confort un élément extrêmement important. Donc, je suis très heureux et les habitants de Saint-Médard qui ont massivement participé également à cette enquête publique le sont aussi, de voir enfin arriver ce bel équipement. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci Monsieur le Président. Je vais peut-être d'abord répondre à Monsieur DUPRAT si vous me le permettez et l'inviter dans mon quartier de Saint-Seurin où actuellement et depuis toujours, les bus ne se croisent pas, dans cette fameuse rue Capdeville. C'est la raison sans doute pour laquelle nous relayons certaines des inquiétudes exprimées par les riverains.

Monsieur le Président, Chers Collègues, suite à l'enquête publique qui s'est tenue en octobre dernier sur le projet du Bus à haut niveau de service entre Saint-Aubin et la gare Saint-Jean, vous nous proposez aujourd'hui de conclure en vue de la déclaration d'utilité publique qui conduira à l'exécution de ce projet. Le groupe Renouveau Bordeaux Métropole considère, oui, que ce projet de BHNS répond à des préoccupations majeures telles que la réduction de la pollution et du trafic routier, l'amélioration de la connexion entre les villes de la Métropole et la gare Saint-Jean ou encore le nécessaire désenclavement de Caudéran. Cependant, il a soulevé et soulève toujours de nombreuses inquiétudes dans une partie intra-boulevards de Bordeaux. Les réponses apportées par les services de la Métropole dans ce dossier indiquent que, depuis la première enquête publique de 2017, les technologies ont évolué, permettant d'avancer durant cette phase d'arrêt de 2 ans et demi vers du matériel roulant électrique. Nous saluons, bien sûr, cette avancée, mais nous regrettons que cette phase d'arrêt due à des procédures et qui a duré, je le rappelle, 2 ans et demi, n'ait pas également été utilisée pour reprendre certains points critiques du tracé alors même que le schéma des déplacements a changé depuis la mise en service de la ligne D du tram ou la perspective de voies propres sur les boulevards.

L'impact sur les modes doux dans cette zone, en particulier les piétons à proximité des écoles, ou la cohabitation des vélos sur les voies du BHNS dans cette section de centre-ville où les emprises sont faibles et la voie réduite à 3,20 m apparaît encore aujourd'hui accidentogène. Aussi est-il dommage que la concertation qui s'était mise en place après des débuts chaotiques en termes de communication au tout début du projet n'ait pas continué pendant ces années, mettant à profit ce temps de pause pour faire évoluer le projet et rassurer les habitants.

Compte tenu des inquiétudes exprimées, nous avons effectivement proposé d'utiliser l'expérimentation sur cette partie du tracé avant d'entamer des travaux définitifs de grande envergure. Nous regrettons que la Mairie de Bordeaux n'ait pas fait ici le choix de l'urbanisme tactique qu'elle met par ailleurs en avant.

Pour ces réserves, les deux élus bordelais du groupe Renouveau Bordeaux Métropole s'abstiendront sur cette décision.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Monsieur le Président, Chers Collègues, on va voter pour ce qui est des élus bordelais du groupe Métropole Commune(s), mais avec des réserves, et je vais y venir. Bien sûr que nous le votons, c'est un projet structurant pour l'ensemble de l'agglomération et

notamment sur son Quadrant Nord-Ouest et je ne reviendrai pas sur ce qu'a pu être dit dans la présentation. Bien sûr que ce projet a du sens, il a du sens pour l'ensemble des communes du Quadrant Nord-Ouest. Il a du sens aussi pour un certain nombre de quartiers bordelais, et je pense notamment au quartier de Caudéran qui, avec ce BHNS, se retrouvera peut-être un petit peu moins enclavé ou moins connecté au reste du territoire bordelais avec une meilleure connexion sur les lignes de tram. Parmi les propositions que je formulerai le moment venu, ce n'est peut-être pas le jour, mais je préfère déjà les annoncer, il y aurait l'idée de pouvoir connecter un décrochage de ce BHNS au droit du parc bordelais, un peu plus haut, un peu plus bas, peu importe, avoir une vraie connexion sur la ligne D du tram. C'est une première option qui pourrait être envisagée en marge de ce BHNS.

Et une seconde option, d'avoir un décrochage vers la ligne A du tramway aux abords de Saint-Augustin, et cela pourrait être là aussi une extension possible. Ce n'est pas le sujet du jour, mais je préfère l'afficher.

Dans le droit fil des déclarations que j'avais pu faire, dans un autre contexte qui était le mois de mars 2019 où à l'époque, je vous avais demandé de repousser de quelques semaines l'adoption de la déclaration de projet en vue de la déclaration d'utilité publique, suite aux débats qui ont déjà eu lieu, vous l'aviez accepté collectivement, les maires de l'époque, et j'avais argumenté cette demande au nom des bordelaises et des Bordelais, enfin du Conseil municipal, sur deux justifications.

La première, c'est que comme nombreux ici, je continue - et à l'époque, c'était déjà le cas - à douter de la pertinence et de l'acceptabilité du tracé intra-boulevards. Quand je parle de tracé intra-boulevards dans sa partie comprise entre le débouché de la rue de Caudéran, rue École Normale, et dans l'autre sens avant la rue Marc Nouaux et dans toute la partie comprise entre André Bonnier et ses deux débouchés, le fameux Y entre rue de Caudéran et de Marc Nouaux.

À l'époque, j'avais demandé, et cela avait été fait par les services, peut-être un peu en urgence et dans une ambiance préélectorale qui n'était peut-être pas très propice à un certain apaisement sur des alternatives qui seraient proposées, j'avais demandé que l'on puisse étudier un tracé qui me paraissait d'ailleurs plus logique en termes d'intermodalités de connexion qui, arrivant sur les boulevards, puisse ou par la droite ou par la gauche, j'ai plutôt une option sur la droite, remonter *quid* de Bonnac, *quid* de Maréchal Juin et de repiquer sur la rue André Bonnier. C'était plus cohérent en termes de connexion aux arrêts de tram, et notamment par rapport à la ligne A, et par ailleurs cela pouvait régler la difficulté du passage sur les rues Château d'eau, Capdeville et tout ce passage de Saint-Seurin.

Nous avons fait des études techniques sûrement un peu trop hâtives, il n'y avait pas de gain particulier, et c'est pour cela que nous avons maintenu le tracé tel qu'il était proposé. Je pense qu'aujourd'hui, et s'agissant des quelques aspérités qui ont pu être gommées, cela revient dans l'enquête publique, on a encore le temps, sans remettre en cause ce projet, de réétudier cette possibilité. Certes, c'est ce que l'on appelle « la baïonnette », mais nous pensons qu'il y aurait une cohérence à ressortir quelques études. Je remarque que dans la délibération, on reprend à notre compte les propositions des commissaires-enquêteurs sur une étude complémentaire pour répondre à une réserve sur Saint-Médard. Je propose donc, au nom des six élus du groupe Bordeaux ensemble, siégeant à Bordeaux Métropole, qu'il en soit de même sur ce tracé entre les boulevards et le quartier de Mériadeck. C'est la première chose.

Seconde chose qui me pousse à émettre des réserves, il y a, bien évidemment, écrit, et je m'en félicite que ce transport en commun serait en tout électrique, mais cela faisait partie des demandes un petit peu appuyées que j'avais formulées en mars 2019. Je n'étais pas le seul, mais je m'étais fait le porte-parole de tous ceux qui le souhaitaient, car cela n'avait jamais été précisé sur la première enquête publique.

Je vois qu'aujourd'hui, c'est bien précisé. Par contre, à l'époque, en mars 2019, j'avais demandé, au nom de mes collègues du Conseil municipal, que l'on inscrive formellement qu'en tout état de cause, la longueur des rames ne dépasserait pas 18 m, et il y avait ce débat entre des rames de 24 m et des rames de 18 m. À l'époque, j'avais demandé, et je n'avais pas senti une opposition majeure des collègues de l'époque, que l'on puisse inscrire dans la déclaration de projet cette intention.

Voilà Monsieur le Président. Donc, nous voterons pour avec ces deux réserves sur une demande complémentaire qui ne remet pas en cause le projet dans sa globalité sur un itinéraire à réétudier intra-boulevards, et une seconde réserve attachée à l'inscription - ou c'est un amendement, à vous de voir comment vous l'entendez - dans la déclaration de projet qu'en tout état de cause, la taille des rames ne dépasserait pas 18 m, et que cela ne serait en aucun cas 24 m. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, une très brève intervention pour dire que sur le fond, je n'ai aucune opposition par rapport à ce dossier. Je rallie tous les collègues qui se sont exprimés en ce sens, mais je voudrais, néanmoins, préciser que dans la demande qui nous est faite à l'issue de l'enquête publique, cette demande avait été déjà largement anticipée. Je rappelle qu'au moment de la déclaration de projet et du vote qui avait suivi pour l'extension de la ligne D du tramway, une telle étude était prévue. Simplement cette étude qui devait se réaliser en 2019 pour cause de COVID a été décalée, donc, ne se réalisera qu'après, mais nous avions d'ores et déjà pleinement anticipé que l'extension de besoin de transport vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles nécessitait une étude. Cette étude avait l'avantage d'être définie comme ouverte, c'est-à-dire envisageant tous les modes de transport aussi bien BHNS que tramway, et je souhaite que ce soit bien cette étude qui soit menée à bien. C'est ce qui m'a été confirmé en Commission, et je le redis ici de manière à en rappeler l'intérêt d'une étude véritablement ouverte sur la desserte des quartiers ouest, c'est le meilleur moyen d'en donner une version satisfaisante.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pascale BOUSQUET-PITT.

Mme Pascale BOUSQUET PITT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous nous satisfaisons, nous, évidemment à Caudéran, du résultat. Comme l'a très bien expliqué Monsieur le Vice-président, cela va être un état important pour le quartier. Nous regrettons quand même un petit peu que ce soit toujours certains sur les quartiers centraux qui bénéficient de trois lignes de tramway à proximité et de nombreux bus, qui viennent nous expliquer que l'on va avoir des difficultés à faire passer un bus qui n'est pas plus large... Monsieur DUPRAT l'a très bien expliqué.

On est très satisfait. Un petit bémol, cependant, c'est qu'il n'y ait pas de parc-relais à proprement parler sur le quartier. Il y a un parc-relais à la limite d'Eysines, côté Grand Caillou, mais on le sait, les personnes ne vont pas y retourner, aller vers l'extérieur pour rentrer vers l'intérieur. Je l'ai signalé en Commission. Il y a peut-être une possibilité au milieu du quartier avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny de faire un mini-parc-relais multimodal, ce serait également un avantage.

Enfin, concernant ce que dit Monsieur FLORIAN sur les jonctions tramway-bus-BHNS, etc., dans la DSP Transport (Délégation de service public), je tiens à informer que nous avons proposé qu'une ligne de bus transversale soit mise en place. Elle irait évidemment plus ou moins de la mairie du Bouscat Ligne D, elle rejoindrait Stéhélin, le BHNS, prendrait en compte les collèges Saint-André/Monséjour, irait au CAM, au stade bordelais, et passerait aussi par la gare de Caudéran puisque celle-ci, aujourd'hui, n'est pas desservie par un bus. Claude, tu le sais. Elle rejoindrait le 1, voire le A. Donc, effectivement, on prend en compte sur le quartier des nouvelles mobilités et on espère être entendus.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Monsieur le Président, le BHNS est un beau projet pour la Métropole. C'est surtout une vraie avancée pour la ville de Bordeaux, comme l'a rappelé Madame BOUSQUET-PITT.

La Commission d'enquête en toute indépendance a pu donner un avis favorable à ce projet, comme cela a été dit, et a mis effectivement en avant le côté positif pour les habitants, notamment les habitants de Caudéran, car depuis de très longues années, ils sont en déficit de longues lignes structurantes et se voient aujourd'hui proposer un transport rapide à destination de la gare Saint-Jean. Je rappelle aussi que cette ligne engendrera un report modal, c'est surtout ce point-là que je voudrais mettre en avant, un report modal qui améliorera le cadre de vie et la santé de l'ensemble des habitants. Tout à l'heure, on a évoqué les boulevards, effectivement si les boulevards sont engorgés, c'est aussi parce que les gens n'ont pas la possibilité de venir autrement qu'en voiture sur le centre-ville. C'est aussi la raison pour laquelle ce projet est un beau projet pour la ville de Bordeaux qui permettra, on l'espère, surtout un report modal sur le BHNS.

L'opération permettra aussi de requalifier une très grande surface d'espace public bordelais. Les trottoirs seront élargis, les réseaux enfouis, des arbres plantés et des pistes cyclables créées. Pour l'instant, les lycéens et collégiens l'empruntent avec des difficultés majeures dans la mesure où il n'y a aucune piste cyclable, en tout cas, sécurisée, et les transports de ces collégiens ou lycéens ne sont absolument pas sécurisés. Même si le BHNS partagera l'espace avec les vélos, cela fera quand même une garantie pour ces collégiens d'être en sécurité. Je rappelle quand même que les accidents pour les vélos sont majoritairement causés par des automobiles et pas avec des bus. En termes de pourcentage d'accident, c'est une évidence, c'est la voiture qui est dangereuse, ce n'est pas le bus qui est dangereux pour les vélos.

Après, je voudrais juste rebondir sur ce qu'a dit Monsieur FLORIAN notamment sur sa proposition. J'avoue que je suis assez étonné parce qu'à l'époque où Monsieur FLORIAN était Maire, il avait été effectivement interpellé par les riverains du quartier Capdeville dont parle Madame FAHMY. Ils lui avaient mis la pression de manière à ce que des voies alternatives soient proposées. Lors de la consultation, trois axes avaient été proposés à l'initiative de Monsieur FLORIAN, à l'époque Maire de Bordeaux, et il avait consulté uniquement les Bordelais. Clairement, cette consultation avait déterminé que, malheureusement, le seul axe possible était la rue Capdeville.

Je suis quand même assez étonné d'entendre maintenant Monsieur FLORIAN revenir dessus. Cela fait partie aussi de la démocratie, c'est-à-dire soit on interroge les gens et on leur donne la possibilité de s'exprimer soit quand ils prennent une position, on revient encore dessus, quand on n'a plus la Mairie. Bref, j'ai quand même des interrogations sur cette proposition, cet amendement au projet alors que c'est un projet, on le sait tous ici, qui a été long, douloureux.

On a enfin la possibilité de faire partir ce BHNS et de le mettre sur la route. Donc, il serait temps effectivement d'arrêter de louvoyer et d'aller directement dans cette direction.

Autre chose, sur l'urbanisme tactique, le quartier, Madame FAHMY, que vous mettez en avant, je le connais bien. Je le pratique tous les jours. L'état de la voirie est déplorable. Il est temps vraiment de refaire la chaussée. Les trottoirs sont exigus. Les commerçants sont en souffrance. Je crois qu'ils attendent... peut-être pas encore une nouvelle année d'urbanisme tactique, je crois qu'il est temps effectivement de leur offrir une voirie et des équipements pour les piétons, pour les familles, pour les enfants, pour les cyclistes, dignes de la ville de Bordeaux, ce qui n'est pas le cas actuellement. Je crois qu'il est temps de tourner la page. Le projet a été validé, il est temps maintenant de passer aux travaux.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je ferai une toute petite parenthèse par rapport à l'intervention de Monsieur POUTOU, sa précédente intervention, c'est-à-dire avec Monsieur BOLLORÉ. Pour faire très court, techniquement, les batteries évoluent. Entre autres, TESLA est en train d'utiliser trois fois moins de lithium dans ses nouvelles batteries. Elles sont trois fois plus performantes au niveau endurance. Donc, les calculs qui ont été faits sont aujourd'hui en train d'évoluer dans le bon sens, et demain, on ira sans doute vers une transition technologique qui se passera du lithium et qui risque de passer vers des métaux beaucoup plus nobles comme l'aluminium et le zinc. C'était pour faire une petite parenthèse parce que cette évolution technologique, évidemment, servira aussi au BHNS. Donc, je vous remercie, Monsieur le Président, Chers Collègues, Chers habitants de la Métropole, en étant élu de la commune de Saint-Médard-en-Jalles depuis 2014, curieux de nature et soucieux de la dépense publique, cela fait déjà plusieurs années que les habitants du Quadrant Nord-Ouest de Bordeaux attendent la desserte de la commune par ce BHNS que j'aime dénommer « trambus », comme certains spécialistes, afin de faire évoluer notre imaginaire commun d'un moyen de transport accostant automatiquement à quai comme un tram, ayant des fréquences de passage bien plus élevées que le tram, en voie unique, faisant moins de bruit qu'un tram, impactant moins les chaussées qu'un tram, pouvant changer de parcours comme un bus, permettant l'intermodalité avec les taxis et autres engins prioritaires sur ces zones de passage dédiées et coûtant presque trois fois moins cher qu'un tram au kilomètre.

Et puis, avec une certaine volonté politique à l'écoute de ce que le groupe local Europe Écologie les Verts les Jalles proposait publiquement dès janvier 2016..., pas 2019, ce trambus est passé en mode électrique 100 %. Donc, ainsi la qualité de l'air et la santé des personnes en seront grandement améliorées.

Il est à noter aussi la création de deux parkings-relais qui permettront de capter la circulation venant du Médoc ainsi que des abris-vélos sécurisés au niveau du lycée Sud Médoc à Saint-Aubin de Médoc et de Mermoz au Haillan. Avec un tracé très direct vers les écoles et le cœur de Bordeaux, ce nouveau transport en commun permettra de renforcer ce service de façon exemplaire et rapide sur les communes qui ont déjà été citées, mais je rajouterai le fait qu'il y ait bien Le Haillan, Eysines aussi, Caudéran et Bordeaux, bien sûr.

Il est pertinent de souligner qu'il est modulable, ce qui lui permettra d'évoluer dans le temps. J'abonde sur le fait que l'intervention vers les quartiers d'Issac, d'Hastignan et de Cerillan est quelque chose d'absolument nécessaire, cela a déjà été évoqué par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

De manière plus générale, cette nouvelle ligne vient renforcer le maillage en transport en commun, sur ce Quadrant, maillage qu'il faut amplifier comme une toile d'araignée. Ainsi, parmi les réflexions liées à la nouvelle stratégie de mobilité, je souhaite proposer que soit étudiée l'amélioration de la ligne de bus depuis Pessac Bersol – Le Haillan Rostand jusqu'à Blanquefort et Le Taillan sans oublier Magudas, le quartier Sud de Saint-Médard-en-Jalles et l'alternative Nord-Ouest depuis l'arrêt de tram Cantinolle.

Pour conclure, souhaitons que cette ligne innovante pour notre territoire permette la création de nombreuses nouvelles lignes et ayons l'audace d'augmenter les sites propres. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Andréa KISS.

Mme Andréa KISS : Merci Monsieur le Président. Trois petites remarques rapides.

Une première à l'attention notamment de Madame FAHMY pour lui dire qu'il y a un élément qui apparaît peu dans ce qu'elle nous a dit, c'est aussi qu'il y aura 7 000 véhicules en moins par jour, c'est quand même loin d'être négligeable. Les études initiales, je le rappelle, c'était 5 000. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, les projections sont encore plus intéressantes.

Je souscris tout à fait aussi à ce qu'a dit Monsieur PAPADATO sur le fait que la voirie va être reprise, mais ce sera le cas quasiment sur la totalité du linéaire, et effectivement je pense que les riverains vont y gagner en confort.

Une deuxième remarque plutôt à l'attention de Monsieur FLORIAN, je lui avais déjà dit lors d'un Conseil précédent, sur le mandat précédent, l'histoire de la baïonnette, cela ne peut pas fonctionner. Cela ne peut pas fonctionner pour une raison très simple, c'est qu'aujourd'hui, les lycéens du Haillan sont affectés au lycée Camille Jullian. Si vous faites une baïonnette sur les boulevards, cela veut dire que ces lycéens ne peuvent plus aller au lycée Camille Julian, et cela veut dire qu'il faut demander au rectorat de rebattre les cartes sur l'ensemble de la carte scolaire des lycées, de l'agglomération bordelaise. Je ne suis pas sûre que mes collègues maires soient prêts à cela aujourd'hui.

Et vous dire pour conclure que bien évidemment, les Haillanais comme tous les habitants qui sont le long de cette ligne, attendent avec impatience le BHNS.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de ces précisions. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Oui, très court. Nous, on vote pour la délibération. On ne considère pas que c'est une solution miracle, mais cela semble aller dans le bon sens. Et puis, tout ce qui peut justement poser le problème du développement du réseau de bus, cela paraît simple et en même temps utile. Donc, on est pour.

Je voudrais juste rajouter l'idée, cela peut être un débat politique, de rediscuter ou de discuter simplement parce que l'on n'en a pas déjà discuté, du service public des transports. Il y a eu un grand débat sur la régie de l'eau et on pense qu'il faudrait faire la même chose pour le transport parce que cela permettrait justement de rendre cohérents un peu tous les aspects du transport dans l'agglomération. D'unifier et puis de faire en sorte qu'il y ait une maîtrise publique totale là-dessus et qu'évidemment la discussion sur le BHNS puisse s'intégrer aussi au reste.

On parle de vélo, on parle de tram, de jonction, tout cela, mais la meilleure façon serait quand même d'aller vers un vrai service public des transports.

Après, je vous dis juste que cela pourrait aller jusqu'à la gratuité même des transports puisque je sais que les élus métropolitains ont la gratuité. Cela ne les choque pas. On pourrait penser que si on l'a, on pourrait en discuter pour tout le monde aussi.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Avant de donner la parole à Clément ROSSIGNOL-PUECH, juste un point. Dans une heure et quart, il y a le couvre-feu. Je sais que les sujets qui arrivent sont nombreux mais si on pouvait raccourcir chacune de nos interventions, ce serait mieux. Clément ROSSIGNOL-PUECH

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, je vais donc faire très court. M'associer aux remerciements aux services, évidemment, qui ont travaillé de manière excellente sur ce dossier très professionnel, avec une grande rapidité.

Remercier également les deux Vice-présidents précédents évidemment.

Vous dire que ce BHNS sera normalement inauguré début 2024, et les travaux devraient débuter en avril 2021. S'il y a un point qui est important pour rassurer les Bordelais et les riverains qui peuvent s'inquiéter, Andréa KISS et Patrick PAPADATO l'ont redit, étant donné que l'on refait la voirie, que l'on passe en électrique, et qu'il y aura moins de voitures, il y aura moins de bruit et moins de pollution. Finalement, le confort sera amélioré pour les riverains.

Il y a une attention toute particulière qui est portée aux aménagements cyclables. La largeur des couloirs bus pour la cohabitation entre les vélos et les bus, partout où c'est possible, et systématiquement sur les 42 stations du tracé, en particulier sur les stations bordelaises. Je ne pense pas qu'il faille inscrire la taille des bus dans la délibération parce que qui sait à quoi ressemblera la technologie dans quelques années.

Et puis les itinéraires alternatifs, jusqu'à plus de 10 minutes de parcours. Sur un trajet de 50 minutes, rajouter 10 minutes, cela fait plus de 20 % de temps de parcours, cela ne semble pas être une bonne idée.

Voilà c'est un très beau projet, on a hâte de le voir arriver. Ce que l'on pourra faire éventuellement, c'est faire venir une rame de bus pour qu'en 2023, les habitants puissent la tester avant l'ouverture de la ligne.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention des deux élus Bordelais de Renouveau Bordeaux Métropole.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY

M. Jean TOUZEAU : Monsieur LABESSE : l'avis de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la convention relative à la concession avec travaux portant délégation de services publics des unités de valorisation énergétique.

M. LABESSE

(n°27) Avis de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la convention relative à la concession avec travaux portant délégation de services publics des unités de valorisation énergétique et du centre de tri - Communication

Patrick LABESSE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, Chers Collègues, si notre Conseil métropolitain doit aujourd'hui émettre un avis sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est suite à l'interpellation unanime de 11 Présidents d'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) hors Métropole qui se sentent lésés par le marché passé lors de la dernière DSP sur le traitement des déchets.

En effet, ces Présidents se trouvent confrontés à une situation qui leur est imposée par VEOLIA ici en situation de monopole, un tarif beaucoup plus élevé pour leur territoire que le coût supporté par la Métropole. Si la Chambre régionale des comptes remarque la régularité du déroulé de la procédure, notre groupe tient à nouveau, après l'avoir fait lors du Conseil de juillet 2019, à dénoncer cette DSP et sa finalité qui, certes, est favorable financièrement à la Métropole, mais au détriment des territoires extérieurs.

Ce rapport constate et pointe bien qu'il n'y a pas d'autres unités de valorisation énergétique en dehors de la Métropole et que les territoires extérieurs sont donc obligés de passer par nos équipements. Un argument existe sur le fait que la Communauté urbaine à l'époque, a porté les investissements importants sur ces équipements de qualité pour le traitement des déchets. Mais est-ce une raison valable pour que les populations limitrophes paient le prix fort ? Nous pouvons constater, à ce jour, que la gestion en DSP nous contraint à une position très inconfortable. Là aussi, tout comme l'eau, pour la gestion de déchets, notre volonté est d'en réduire la quantité, de les valoriser au maximum. Cela doit passer par une régie dont nous maîtrisons toute la politique et les orientations.

Aujourd'hui, nous sommes prisonniers de choix économiques et d'un système de rentabilité qui, pour un même service, font varier les prix que l'on soit dans un territoire riche ou dans un territoire plus isolé et avec moins de moyens.

Notre groupe défend l'égalité d'accès à tous les services publics. Ce principe ici n'est pas respecté. Aussi est-il urgent d'envisager comme le préconise le rapport un élargissement de la gouvernance pour que les enjeux liés aux déchets soient portés à un juste niveau. Le niveau départemental d'étude pourrait être pertinent pour une telle gouvernance avec l'ensemble des EPCI en charge des études et la Métropole.

Enfin, pour répondre aux remarques formulées par ces EPCI, cette discordance des prix, notre groupe propose que soit examinée la possibilité d'un avenant au contrat actuel pour tendre à apporter une solution adéquate à ce problème.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jérôme PESKINA.

M. Jérôme PESKINA : Oui, merci Monsieur le Président. Cet avis de la Chambre régionale des comptes sur la convention de DSP des unités de valorisation énergétique et du centre de tri de Bègles démontre effectivement deux choses.

Premièrement, et c'est important de le souligner ici, la Chambre confirme que la convention a été conclue dans les règles de l'art, et que le contrat passé est parfaitement légal.

Deuxièmement, la Chambre met en avant une incohérence sur la gouvernance, et vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, dans le traitement des déchets par l'absence des collectivités girondines pourtant apporteurs à ces installations de même que le sont les sociétés et les industriels pour plus de 20 %. Le bénéfice apporté par ce contrat conclu par la Métropole est parfaitement légitime puisque c'est bien elle qui a financé en son temps ces équipements. Cependant, il nous faut désormais proposer un mode de gouvernance qui intègre les territoires girondins qui utilisent ces installations concédées. Vous avez d'ailleurs été, et cela a été rappelé Monsieur le Président, sollicité par les différentes collectivités concernées. Cette gouvernance doit être réfléchie de manière globale avec l'ensemble des partenaires dans une dynamique de coopération nécessaire. Les équipements métropolitains concédés permettent de couvrir les besoins au-delà de son territoire, et c'est d'ailleurs ce que rappelle le plan de gestion régionale. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de dialoguer avec les intercommunalités de Gironde sur cette question essentielle comme l'avait d'ailleurs fait Patrick BOBET sous sa présidence, pour trouver à l'avenir un mode de gouvernance adapté à tous en évitant une scission dans les territoires girondins. À cette fin, je vous demande ce que vous avez prévu de proposer aux territoires girondins.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, je n'ai pas tout à fait la même lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes. Que ce soit vous, Monsieur le Vice-président ou Monsieur FEUGAS, ou mon prédécesseur, je n'ai pas du tout cette lecture-là. C'est dommage que l'on n'ait pas beaucoup de temps et qu'il y ait eu déjà beaucoup d'interventions assez longues. Je rappelle que j'étais un des deux seuls élus à s'être abstenus sur ce dossier parce que j'avais des interrogations sur cette DSP à l'époque et sur la politique de gestion des déchets.

Alors c'est vrai que les intérêts de la Métropole ont été préservés. On ne peut pas reprocher cela à l'exécutif précédent. C'est vrai que l'on s'en est bien sorti même très bien. Il est vrai aussi, comme le dit la Chambre régionale des comptes, que la procédure est légale. On ne va quand même pas se féliciter parce que l'on a fait une procédure légale. C'est quand même le minimum. Je pense que là, il faudrait un petit peu redescendre. En fait, c'est vrai qu'il est avantageux ce contrat, mais cela pose quand même des questions en matière de philosophie sur l'écologie et sur la gestion des déchets.

Qu'est-ce qui s'est passé en fait ? Cela a été dit. Il y a des Présidents de collectivités de Gironde qui se sont élevés contre cette DSP, car elle les désavantage vraiment. Donc, c'est quand même un problème. Cela les oblige à augmenter leur taxe auprès des habitants.

Et puis, quand même, nous sommes loin d'être vertueux sur ce sujet. Je rappelle les données du rapport 2019 : nous avons un coût moyen de la tonne par habitant qui est 13 % au-dessus de la moyenne nationale, et 20 % lorsque l'on met en place les aides. Donc, je pense que c'est un dossier sur lequel il y aurait beaucoup de choses à dire d'ailleurs. J'attends beaucoup du futur plan des déchets que l'on va mettre en œuvre. J'espère que l'on ne va pas le mettre en œuvre tout seul.

De quoi s'agit-il ? On a une DSP qui consiste à gérer, cela a été dit, les incinérateurs, les exutoires. C'est un dossier important puisque c'est 345 millions d'euros. Alors, évidemment, sur

ces 345 millions d'euros, cela a un impact au-delà de la Métropole, cela a un impact sur l'ensemble de la gestion des déchets du Département. L'objet de la polémique est quand même assez simple : on a une capacité de 411 millions de tonnes par an, on en incinère à peu près 220 millions, et il reste un excédent de 186 000 tonnes de capacité d'incinération.

VEOLIA a remporté le marché en proposant à la Métropole un prix abordable de la tonne incinérée. 34 euros, même moins d'ailleurs si on prend en compte les redevances. Je rappelle que l'on payait 80 euros la tonne sur le contrat précédent. Les autres collectivités vont payer 110 euros jusqu'à 137 euros la tonne incinérée en 2027, et elles vont supporter des investissements pendant cette mandature. Ce sont eux qui vont payer les investissements que l'on va faire sur l'amélioration.

Le prix de revient est de 85 euros une tonne incinérée, 60 euros lorsque l'on déduit la vente de l'énergie. Et donc, nous, on va payer deux fois moins quasiment le prix de revient, et eux vont quand même payer quasiment deux fois plus. Alors, c'est sûr, on s'en est super bien sorti sur ce coup-là. On a été des super capitalistes.

Et je te le dis, Jean-Claude FEUGAS, le problème n'est pas VEOLIA. Ce n'est pas la faute de VEOLIA. VEOLIA a fait son travail de capitaliste et a essayé d'être gentil « avec les gros pour plumer les petits ». C'est cela. Mais s'il a pu le faire, c'est parce que nous l'avons autorisé. Ce n'est pas la loi du marché. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes le dit. Au point 27 du rapport : « Bordeaux Métropole a fixé des caractéristiques minimales de conformité des offres. Parmi celles-ci figurait l'exigence que le prix de la tonne entrante des déchetteries soit supérieur au prix appliqué à l'autorité délégante pour les mêmes prestations. » D'accord. En d'autres termes, nous avons écrit noir sur blanc que l'on souhaitait que le prix à la tonne soit plus cher pour les autres collectivités, mais on n'a pas mis de limite. On aurait pu dire 5 %, 10 %, 20 %. Là, *no limit*. VEOLIA, ils ont fait le maximum pour gagner le contrat, c'est tout. Donc, là, je m'excuse de l'expression, mais les gros méchants, c'est nous. On est en surcapacité, on est en surproduction, on est en position dominante et on en a abusé. C'est cela le *business model* de cette DSP. Et c'est nous qui l'avons fait. C'est tout. C'est cela qu'il faut voir. Et tout le monde a voté cela.

Ce n'est pas fini. Il y en a encore des choses parce que la Chambre régionale des comptes, là vous en parlez très peu. On va débattre tout à l'heure sur le Grand stade pour 1,5 million d'euros, mais là, elle nous épingle gentiment quand même parce que sans que cela remette en cause la capacité des offres, au point 26, la Chambre régionale relève des écarts de prévision, des charges d'investissement et des amortissements minorés. Le contrat aurait pu être réévalué de 7 millions d'euros, et il y a 3 millions d'euros qui sont discordants. Cela fait 10 millions d'euros. Vous me direz 10 millions d'euros sur 345 millions, cela ne fait jamais que 3 %. 10 millions d'euros qui ont échappé au contrat. Elle relève même également que les subventions ne sont même pas prises en compte. C'est-à-dire que VEOLIA va aller chercher des subventions, ce n'est même pas dans le budget prévisionnel. Ils vont, je m'excuse de l'expression, encaisser des subventions, et nous, je ne sais même pas si on va pouvoir en tirer un bénéfice.

Et puis un autre point, j'en ai bientôt terminé, qui est le fameux principe de spécialité. La Chambre régionale des comptes relève au point 39, très simple : « La part des tonnages, cela représente 41%. 66% du chiffre d'affaires, 73% pour l'incinération. » Donc, là, on est en contradiction avec le principe de spécialité. C'est la pierre angulaire de notre établissement, je le rappelle. En d'autres termes, les missions complémentaires, c'est-à-dire la vente de l'incinération à des tiers ne peut être qu'une activité secondaire, et non représenter 66 % du chiffre d'affaires. C'est comme si, par exemple, pour la DSP transport, on atteignait l'équilibre en faisant payer les gens hors Métropole plus cher leur abonnement pour pouvoir financer notre DSP, et ceci de façon majoritaire. Donc, là, je m'excuse Patrick LABESSE, mais l'exécutif

précédent et surtout la Direction générale des services ne pouvait ignorer ce principe. C'est un principe intangible. Quand je pense que notre service juridique est tatillon pour bon nombre de choses, je me demande s'il a eu un rôle préventif ou s'il a été interrogé. C'est quand même incroyable.

Après, on a la gouvernance. La gouvernance, on est d'accord. Le plan régional de prévention n'a pas été trop regardé. Donc, là, il est vraiment urgent de mettre en place une gouvernance élargie. Je sais bien qu'il est toujours de tradition ici de défendre en général ce qui a été fait avant. C'est le principe de la cogestion, mais là, excusez-moi, on a peut-être bien travaillé pour notre intérêt général, mais enfin pour la morale, elle est restée aux vestiaires. Il y a quand même un vrai problème.

J'entends des diatribes souvent injustifiées sur les grandes entreprises, sur les grands groupes, sur le libéralisme sauvage, mais qu'avons-nous fait avec ce contrat ? Il suffit d'aller échanger avec les Maires ou les Présidents de syndicats de Gironde, vous entendez certains de leur propos qui vont raisonner ici.

Sur ce contrat, je pense qu'il ne faut pas se tromper de fautif. Le grand groupe capitaliste a proposé un prix canon, au plus fort, et se rattrapait sur les plus faibles, mais c'est nous qui nous sommes aussi comportés en parfaits petits capitalistes en oubliant l'écologie et la solidarité. C'est mon point de vue. Je sais que c'est un peu fort, mais c'est quand même un peu la réalité au bout du compte parce que les collectivités ont dit : « Oui, on a fait les investissements. Alors, cela nous donne plus des droits. »

Premièrement, les investissements sont amortis depuis « belle lurette », et puis, d'autre part, c'est aussi révélateur de notre politique de cavalier seul que l'on a menée sur ce sujet depuis les années 90. On s'est mis en surcapacité, et les autres n'ont jamais pu construire quelque chose. Ce n'est pas possible parce que ce n'est jamais rentable. Sur le bassin d'Arcachon, ils ont essayé de construire des incinérateurs, même si je ne suis pas pour les incinérateurs, mais ce n'est pas possible. Ils n'ont jamais pu le faire, donc de toute façon, ils sont captifs. Ils n'ont pas le choix. C'est cette réalité qu'il faut voir. On a tout misé sur l'incinération, on est en surcapacité, que voulez-vous qu'ils fassent ? Encore certains sont très vertueux, beaucoup plus que nous. Alors, c'est cela le résultat de ce sujet.

J'en ai bientôt terminé. Je dirais que vraiment, il faut que l'on fasse quelque chose. Il faut réparer cette histoire. Je vais prendre l'exemple pour terminer de l'entretien donné dans SUD-OUEST le 10 janvier par Michel PETUAUD-LETANG. On est d'accord ou pas avec ses propos, il n'y a pas de souci. Et à la question que lui pose Benoît LASSERRE : « *Le mouvement des Gilets jaunes vous a-t-il inspiré ?* » Il répond : « *Je ne justifie, bien sûr, aucune violence, mais si Bordeaux Métropole a été autant au cœur de la colère, c'est parce qu'elle est un des meilleurs exemples d'une ville riche et bourgeoise qui a poussé au détriment des territoires qui l'entourent.* » Il faut vraiment s'interroger sur cette réflexion parce que ce qui s'est passé sur les déchets, c'est exactement cela. On a ignoré complètement les autres.

Voilà, Monsieur le Président, que notre assemblée tire les leçons de ce dossier afin que cela ne se reproduise plus. La seule gestion financière ne doit plus guider ce type de dossier, et surtout prenons les mesures pour réparer les dommages causés aux habitants hors Métropole en mettant en œuvre une gouvernance à la hauteur des enjeux. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Tout le monde connaît ce dossier assez bien. On voit bien qu'il y a une contestation. J'ai reçu, ces derniers jours, une lettre de différents Présidents d'intercommunalités me demandant « Qu'est-ce que la Métropole compte faire après l'avis de la Chambre régionale des comptes ? ». Il faut rappeler que c'étaient les Présidents

d'intercommunalités qui avaient saisi la Préfète qui avait ensuite après saisi la Chambre régionale pour qu'elle donne un avis. Patrick LABESSE a rappelé tout à l'heure que cet avis a deux parties. Une première partie qui dit : « Tout cela est parfaitement légal, les procédures ont entièrement été respectées. » Et une deuxième partie plus lapidaire qui dit : « Il faudrait élargir la gouvernance » sans nous dire exactement ce que cela veut dire « élargir la gouvernance ».

Je voudrais faire une première observation. Pourquoi y a-t-il cette différence de prix ? Je ne crois pas que l'on soit maudit ou que l'on ait été pervers dans cette affaire. Non, tout simplement, c'est parce qu'il y a eu deux mécanismes complètement différents qui se sont croisés. D'un côté, la Métropole, elle a des déchets à traiter et à valoriser, qu'est-ce qu'elle fait ? Elle lance une DSP. Dans la DSP, il y a des concurrents. Ce n'était pas mince, il y avait SUEZ d'un côté et une filiale de VEOLIA de l'autre côté.

Ce seul mécanisme de la concurrence fait qu'évidemment les prix vont baisser. C'est fait pour cela la concurrence. C'est fait pour que les prix baissent. Donc, là une des premières raisons de la réduction des prix, c'est le fait qu'il y ait eu une DSP, qu'il y ait de la concurrence. La difficulté pour nos amis des autres territoires, c'est qu'ils ne se sont pas lancés, mais c'était compliqué pour eux parce que ce sont des territoires qui sont eux-mêmes indépendants, ils ne se sont pas lancés dans une procédure de DSP et donc ils se sont retrouvés comme prestataires. Nous, on est dans une DSP. Eux, ils sont prestataires, ils achètent des prestations. À qui ? À la seule société qui peut leur donner, c'est-à-dire à la filiale de VEOLIA. Donc, évidemment, la filiale de VEOLIA se retrouve dans une situation où elle impose ses prix, disons-le. C'est le double jeu de la concurrence qui nous a avantagés et le fait qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur pour les autres, ce qui, évidemment, les a désavantagés.

Alors, qu'est-ce que l'on peut faire ? D'abord peut-être, je m'adresse à Jérôme PESCHINA, qu'est-ce que l'on ne peut pas faire ? Je crois qu'il faut être clair là-dessus aussi. Il ne faut pas que l'on raconte des histoires à nos amis. Ils n'attendent pas cela. Ce que l'on ne peut pas faire, c'est casser le contrat. L'idée qui, parfois, je vois, circule comme quoi il faut remettre en question la DSP avec VEOLIA. Vous imaginez ce que cela veut dire. D'abord, juridiquement, je ne vois pas comment on peut remettre en question une DSP sinon à notre détriment. Et puis, deuxièmement, vous allez expliquer cela comment ? « Pardon, VEOLIA, est-ce que vous me pourriez faire des prix plus élevés ? » « VEOLIA, s'il vous plaît, faites-nous des prix plus élevés ». Je vous conseille ensuite après d'aller voir nos habitants et leur expliquer que vous avez réussi à obtenir des prix plus élevés qu'ils ne paient pas. On voit bien que tout cela n'est pas une solution.

Si on veut être sérieux, si on veut être constructif, la solution, c'est vrai de ce que disait Jérôme PESCHINA tout à l'heure, il faut poursuivre le dialogue. Je crois aussi qu'il faut quand même étendre la réflexion à ce que disait Gérard, et avoir une réflexion plus globale sur les capacités, les surcapacités, etc. Cela, je pense qu'effectivement, il faut le mettre au cœur de notre réflexion. Il faut certainement engager le dialogue. C'est le premier point, et je crois que c'est fait.

Deuxièmement, ensuite, il faut certainement revoir la question de la gouvernance puisque la Chambre régionale des comptes nous y invite, mais on se prend la tête quand même depuis un certain temps pour voir ce qu'elle a voulu dire en disant qu'il fallait modifier la gouvernance. En plus, il y a un principe de spécialisation dans un périmètre géographique donné. Donc, on ne voit pas très bien comment, sur le périmètre de la Métropole, on va pouvoir mettre dans la gouvernance des gens qui ne sont pas dans la Métropole, sinon la Chambre régionale des comptes va nous le reprocher en disant : « Vous n'avez pas le droit de le faire. » Mais on doit pouvoir trouver quelques solutions.

La vraie solution, c'est que le contrat dure 7 ans. Il a été signé en 2019, donc il va se terminer en 2026, c'est de prévoir d'ici à 2026 d'autres modalités - je ne dis pas une nouvelle DSP - d'autres modalités de gestion des déchets, et de les prévoir avec l'ensemble des intercommunalités. Cela va poser quelques petits problèmes juridiques notamment à cause de ce que je disais tout à l'heure, du principe de spécialité. Mais on doit pouvoir trouver cela, peut-être inventer de nouvelles formes, je ne sais pas, je ne veux pas avancer des idées, mais on va pouvoir trouver d'autres formes d'organisation qui permettent de se retrouver tous ensemble au moment de la négociation, s'il y avait négociation ou alors de créer une régie sur l'ensemble du territoire, mais enfin tout cela, c'est quand même des hypothèses. Et puis aussi d'expliquer, peut-être, ce que je fais quand même à nos amis des autres territoires - je ne sais pas si cela a raté, non, je ne veux pas employer ce terme - qu'il y a eu en tout cas un choix qui a abouti à ce qu'ils soient défavorisés par rapport à nous parce que c'est tout à fait objectif. Là, c'est sûr. Mais il n'y a pas que les déchets dans la vie, et notamment ce qui compte aussi, et ce que je répète maintenant d'une façon très constante, c'est que le choix est aussi de faire en sorte qu'il y ait une meilleure répartition de la richesse sur l'ensemble du territoire, et que nous serons gagnants-gagnants.

Là, je cite toujours l'exemple de Lapouyade où il y a une entreprise qui fabrique des dirigeables pour porter des poids très importants. C'est très bien que cette entreprise soit à Lapouyade plutôt que dans la Métropole bordelaise parce que, pour eux, cela leur crée de la richesse et de l'emploi, et nous aussi, on voit bien que l'on est un peu saturé quand même en matière parfois d'activité, et on a des problèmes ensuite de mobilité qui se posent. Donc, cela peut être un choix gagnant-gagnant.

L'idée, ce n'est pas de rester crispé sur la question des déchets, mais c'est d'étendre d'une façon plus large la question de savoir comment on arrive à coopérer avec les autres territoires. On va voir la question évidemment des champs captants et donc de l'eau qui va se poser. On a la question des mobilités qui se pose également avec ces territoires. Donc, avoir une vision un peu plus large que celle du traitement des déchets, même si je comprends très bien que cela peut les irriter. Patrick LABESSE.

M. Patrick LABESSE : Vous avez presque conclu. Donc, très rapidement, je ne vais pas rajouter grand-chose sinon qu'effectivement, je pense qu'au-delà de la simple gestion des UVE (Unité de valorisation énergétique), il y a la problématique de la gestion des déchets, et ce que disait Gérard CHAUSSET est tout à fait juste. Le plan de gestion et de traitement des déchets doit être un moment fort pour la Métropole.

Dans un deuxième temps, il faudra aussi le réfléchir avec les EPCI du département. Il faudra trouver la forme sous laquelle on pourra se rencontrer et travailler puisque, dans le cadre du plan régional de gestion des déchets, de toute façon, il est hors de question de créer de nouvelles installations de traitement et de gestion des déchets.

Juste pour finir quand même, tout n'est pas clos puisque la Préfète a aussi saisi la Direction de protection de la population, à la demande des mêmes personnes et des mêmes EPCI sur l'éventuel abus de position dominante du délégataire puisqu'au-delà des UVE de Cenon, Bègles et du centre de tri, VEOLIA gère aussi le centre d'enfouissement de Lapouyade sur le département. Et là, on n'a pas la réponse. Cela modifiera peut-être les choses dans les relations entre VEOLIA et les EPCI. Cela ne devrait pas forcément avoir d'impact sur la délégation de service public que nous avons signée.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Alors, c'est un avis de la Chambre régionale des comptes, donc nous n'avons pas à voter sur cet avis.

Communication effectuée

M. Jean TOUZEAU : Nous passons maintenant à la délégation de Madame Véronique FERREIRA avec l'étalement des charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire sur plusieurs exercices, et modalités d'avance remboursable.

Mme FERREIRA

(n°29) Etalement de charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire sur plusieurs exercices et modalités d'avance remboursable versée aux autorités organisatrices de la mobilité - Décision - Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite prendre la parole ? Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme le souligne la délibération, la crise sanitaire a eu de lourdes conséquences sur les finances publiques des collectivités locales. L'État s'était engagé à compenser les pertes liées au COVID-19 qui s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 27 millions pour Bordeaux Métropole. Plus de 100 Maires ont lancé un appel pour que le Gouvernement respecte ses engagements. La décision à prendre n'est pas d'étaler ces dépenses sur 5 ans, mais de les sortir de nos dépenses et de rappeler au Gouvernement le rôle primordial des collectivités face à la gestion des masques, des tests et de la vaccination. Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour aller dans le même sens et rapidement, on s'abstient sur cette délibération. En plus, c'est un vote, encore une fois, d'ordre plutôt technique, l'étalement des charges de dépenses. On aimerait bien plus discuter du fond même si la délibération 68, de fait, détaille un petit peu ou en tout cas une partie des fonds d'urgence. Voilà, on ne discute pas assez de ce qui arrive à la population, de quels moyens, de quelles politiques en réalité il faudrait développer pour répondre à tous les besoins urgents de la population. C'est le problème.

C'est l'occasion aussi de rediscuter de l'importance des services publics qu'ils émanent de l'État ou des collectivités territoriales. Tout à l'heure, il y a eu un début de discussion sur le fait qu'il fallait maîtriser les dépenses, certains pensant même qu'il ne fallait surtout pas embaucher et au contraire, réduire les dépenses de fonctionnement. Nous, on aurait tendance à penser, on est convaincu même qu'il faudrait augmenter ces dépenses de fonctionnement parce que cela veut dire recruter du personnel, former du personnel parce que l'on se rend bien compte qu'il y a des besoins à tous les niveaux. Cela veut dire qu'il faut que la Métropole, que les villes, que le Département et la Région même si ce sont d'autres sujets se dotent d'outils publics qui permettent de répondre aux besoins sociaux, sinon on va juste constater les dégâts d'un monde individualiste, d'un monde de « rapaces » qui écrasent ceux qui sont en bas. Et encore une fois la crise sanitaire ne fait qu'amplifier ou révéler tous ces problèmes-là. Donc il faut vraiment discuter et voir comment on peut faire ces choix politiques qui permettent justement de mettre

tous les moyens, toutes les priorités axées sur ces réponses sociales. Donc on peut reparler des quartiers populaires, on peut parler des écoles, on peut parler de l'aide alimentaire, de ce que ne fait quasiment plus la puissance publique en fait. Heureusement qu'il y a les associations. Heureusement qu'il y a des gens dévoués au quotidien pour essayer d'apporter les premières réponses. Cela pose aussi ce problème-là. S'il y a des associations, s'il y a des gens bénévoles, s'il y a pas mal de gens dévoués qui font ce travail-là, comment la puissance publique peut aider, donner des moyens à ces gens-là pour qu'ils puissent fonctionner le mieux possible ?

Du coup, cela revient à cette discussion que l'on n'a quasiment jamais. Qu'est-ce que l'on met derrière les mots, qu'est-ce que l'on met derrière les chiffres ? Donc cela repose cette question des urgences sociales et de répondre aux besoins des populations.

M. le Président Alain ANZIANI : Pas d'autres prises de parole ? Je constate l'abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

M. Jean TOUZEAU : Véronique FERREIRA, le soutien de Bordeaux Métropole au réseau Citiz Bordeaux par une prise de participation de 100 000 euros au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif.

Mme FERREIRA

(n°32) Soutien de Bordeaux Métropole au réseau Citiz Bordeaux par une prise de participation supplémentaire de 100 000 € au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) AutoCool - Décision - Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Qui souhaite intervenir ? Personne.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. Très bien je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Donc délibération suivante.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur Alain GARNIER : le mois de l'économie sociale et solidaire 2020 avec la remise des trois prix « Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » par Bordeaux Métropole.

M. GARNIER

(n°37) Mois de l'économie sociale et solidaire 2020 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole. **Monsieur BOBET**.

M. Patrick BOBET : Merci **Monsieur le Président**. Cette délibération nous va très bien. Je vous rassure tout de suite, on va bien sûr la voter et nous sommes très heureux de la voter. L'ESS (Économie sociale et solidaire) nous convient parfaitement. J'aimerais surtout vous demander à l'avenir si on pourrait avoir quelques statistiques sur l'ESS. Cela fait des années que l'on dit que l'ESS représente 10 % du secteur économique. Cela veut dire quoi 10 % ? D'abord est-ce que ce chiffre est exact, est-ce qu'il est toujours exact ? Cela veut dire quoi 10 % des emplois ? 10 % de la masse salariale ? 10 % de la production des richesses ? Ce n'est pas du tout la même chose, vous comprenez très bien. J'aimerais que l'on ait peut-être quelques précisions, il n'y a aucune urgence, dans les semaines à venir et dans les mois à venir, cela ira très bien.

10 % c'est bien, mais cela veut dire qu'il y a quand même 90 % aussi qui restent de l'activité économique qui n'est pas de l'ESS, ne l'oublions vraiment pas, quand on sait tout ce que cela peut produire en termes de création d'emplois et en termes de richesses pour notre Métropole. Les grands secteurs industriels d'excellence que nous connaissons, l'aéronautique spatiale et la défense, font partie des choses que l'on défend bien avec l'aéroport et l'importance de cet aéroport. J'ai des chiffres récents qui nous font dire que 5 800 salariés perdent leur emploi sur l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine ces jours-ci d'une certaine manière par la grande crise que nous connaissons tous, de la crise COVID, des aéroports, des transports en avion. C'est important.

L'aéroport c'est une chose, le port cela en est une autre. Je suis assez sidéré, je suis désolé, j'ai horreur de mettre en cause un Vice-Président qui n'est pas là, j'en suis désolé, mais il n'est pas là pas, tant pis. J'ai quand même été atterré de voir des propos de notre Vice-Président en charge de l'économie sur le Port de Bordeaux. Quand on dit que le Port de Bordeaux est un port d'estuaire qui ne peut donc pas être compétitif par rapport aux autres ports de la façade Atlantique, quel optimisme ! Je crois qu'au contraire, cela peut être un atout d'être au cœur des villes et au cœur du territoire lui-même. Donc je suis quand même étonné. Ce **Vice-président** conclut cet entretien en demandant un débat entre Bordeaux Métropole, la Région et l'État, je voudrais juste rappeler à ce **Vice-président** qu'une convention existe depuis 2019. Nous l'avons signée avec l'État, la Préfecture, la Région, la Métropole et le Département. Il suffirait simplement de relancer cette convention et de la faire vivre surtout. Donc ce n'est pas très compliqué à mon avis.

Monsieur le Président, j'attends vraiment avec impatience ce nouveau schéma de développement économique. Vous avez, ce matin, parlé de l'ancien schéma en disant peut-être un peu rapidement quand même qu'il n'avait servi à rien. J'espère que vous regrettez ce propos parce que si rien, c'est de créer plus de 10 000 emplois par an, c'est ce que ce schéma quand même réussit à faire, en 2019, 11 000 emplois ; en 2018, 10 000 emplois également ; 2020, je n'en parle pas, vous connaissez la crise, ce serait stupide de l'aborder. Mais enfin tout de même, créer plus de 10 000 emplois chaque année consécutive avec ce plan de développement me paraît quand même ne pas être rien. J'espère surtout que ce nouveau schéma verra le jour assez vite en espérant toutefois que les tensions évidentes à ce sujet entre les deux composantes de votre majorité plurielle ne soient pas un frein éternel. C'est le vœu que je forme avec le fait d'avoir ce nouveau schéma dans les meilleurs délais. Merci **Monsieur le Président**.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Juste deux points par rapport à ce qu'a dit **Patrick BOBET**. Sur le port, je partage tout à fait son avis. Le port a une grande importance pour nous. D'ailleurs depuis que je suis élu, j'ai dû passer un jour et demi avec les gens du port dans différentes négociations sur place, ici, etc., parce que le port est un élément essentiel aussi

dans la stratégie du fleuve et de la valorisation du fleuve. Je pense qu'effectivement, il y a un grand développement y compris d'ailleurs un développement écologique à côté du port. Comme on le sait, le port aujourd'hui commence à... je ne sais si le terme n'est pas excessif, mais à domestiquer l'hydrogène. En tout cas, il y a d'autres possibilités notamment de transformer les déchets en biomasse et les biomasses pour produire de l'énergie. Donc le port peut vraiment être un atout majeur et doit devenir un atout majeur dans l'économie.

Sur le schéma économique, j'avais rectifié, j'ai dit que cela ne servait pas à rien, et après, j'ai dit « pas à grand-chose ». Mais pas à grand-chose, ce n'est quand même pas très loin de rien. En tout cas, je ne pense pas que l'on puisse non plus dire que parce qu'il y a eu un schéma, il y a eu tant d'emplois créés, ce serait trop beau de faire des schémas pour ensuite après espérer avoir des emplois. Mais cela doit être une vision, un schéma. Quelque chose qui à la fois conjugue justement nos différentes préoccupations de développement économique et de développement durable. Alain GARNIER.

M. Alain GARNIER : Oui. Juste un chiffre concernant les données de l'ESS, c'est environ 53 000 emplois en Gironde et 35 000 à 40 000 sur la Métropole. Par contre, le budget de l'ESS jusqu'à maintenant hors plan de soutien ou plan d'urgence, nous n'étions qu'à 1 million d'euros sur les 1,7 milliard de la Métropole. Donc, je ne trouve pas que l'on en fasse beaucoup trop pour l'ESS.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous, on va s'abstenir sur cette délibération. On est évidemment sensible à l'économie sociale et solidaire. On est sensible au fait d'être attentif et même d'encourager les initiatives, mais on n'est pas très joueur et le côté « remise de prix » cela ne nous va pas tellement bien. C'est un aspect.

Et puis l'autre aspect, il se trouve que l'on a des contacts avec un des quatre lauréats. Ils sont contents d'une part d'avoir 5 000 euros, c'est une aide, mais ils ne peuvent pas s'en servir comme ils veulent et en fait, ils sont conduits à s'en servir de telle manière que cela ne leur sert à rien. Je ne dis pas leur nom pour ne pas les dénoncer pour qu'ils n'aient pas d'ennuis mais, voilà, ils ne sont pas très satisfaits finalement de cette aide qui ne va pas leur être si utile que cela. Donc c'est pour vous dire que le système d'aide est peut-être à revoir. Soit donner plus de liberté à l'entreprise ou à l'association qui reçoit le prix, soit il faut faire autrement. Mais sinon, cela vaudrait le coup de discuter de cela aussi, de comment en fait un pouvoir public ou une collectivité peut aider, encourager, mais pas forcément sous la forme d'un concours.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste, Christine BOST me souffle à l'oreille et elle a tout à fait raison. Dans le prix, il n'y a pas qu'un montant financier, il y a aussi toute une reconnaissance, et en même temps aussi tout un message que l'on envoie. C'est quand même important. Cette communication-là, elle doit être persuasive, et elle doit avoir des effets de diffusion. Une abstention ? Délibération adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Jean TOUZEAU : Monsieur Jean-François ÉGRON : le versement de l'allocation aux parents d'enfants handicapés.

M. EGRON

(n°39) Versement de l'Allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) - Décision - Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame BOZDAG.

Mme Fatiha BOZDAG : Monsieur le Président, Chers Collègues, le groupe Métropole Commune(s) approuvera bien évidemment cette allocation aux agents rentrant dans les critères. Cependant, en Commission Ressources humaines et administration générale il y a 15 jours, le groupe Métropole Commune(s) s'est ému du fait que les agents en congé parental étaient exclus de cette allocation. Il a été précisé, sous réserve de vérification, que seuls les agents en activité pouvaient y prétendre. La délibération d'aujourd'hui ne propose, hélas, pas l'élargissement de ce dispositif, et c'est à mon avis très regrettable.

Dans le cadre de son action sociale puisque la loi confie à chaque collectivité le soin de décider du type de prestation, du montant à attribuer et des modalités de mise en œuvre, cette assemblée peut donc décider de fixer librement les modalités d'attribution de cette allocation. Ce matin, vous avez réaffirmé votre politique volontariste d'accompagner les agents.

Au nom du groupe Métropole Commune(s), je réitère notre demande de faire bénéficier à ces agents, en congé parental, de cette allocation dans la mesure où ils remplissent les autres conditions obligatoires. Ce serait un signe fort d'équité face à une situation de souffrance des agents.

Merci, Monsieur le Président, d'entendre cette sollicitation qui serait véritablement une mesure d'aide concernant les familles, certainement pas très nombreuses, mais néanmoins en situation difficile. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame BOZDAG. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On vote pour, mais il y a deux remarques.

Il y a le fait que l'on pense que cela serait bien que ce soit un peu plus. Après, on va dire : « Ce n'est jamais assez ». C'est une aide supplémentaire à des aides déjà existantes par ailleurs. Mais c'est pour souligner la difficulté pas que financière pour les familles qui ont des enfants avec des handicaps. Il y a une difficulté réelle pour tout ce qui concerne le handicap parce que l'on voit bien que, dans la vie, pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite ou quel que soit leur handicap, on voit bien que c'est souvent très difficile. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas adaptées. Donc, c'était pour rajouter cela. En fait, l'aide apparaît encore plus insuffisante au regard des difficultés quotidiennes que rencontrent ces familles ou ces personnes qui sont directement concernées. On en parle peu. On en parle même très peu y compris dans les campagnes électorales tout ce qui peut concerner le handicap, qu'il soit au travail ou dans la vie quotidienne. Cela voudrait dire aussi peut-être de travailler là-dessus, de plus réfléchir et de bien mesurer les besoins qui sont énormes à ce niveau-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean-François EGRON.

M. Jean-François EGRON : Sur la question posée par Monsieur POUTOU, il faut savoir qu'il y a également d'autres dispositifs qui accompagnent les agents de la Métropole. Je pense au Comité des œuvres sociales qui, parfois, est intervenu pour aider les parents en difficulté dans ce type de situation, et puis le service social avec les assistantes sociales, mais également des prestations qui leur permettent d'être accompagnés. Donc, il y a un vraiment un dispositif très large qui se soucie des agents de Bordeaux Métropole.

Sur les agents qui sont en congé parental, je n'ai pas cette information, mais Monsieur le Président, si vous le permettez, on peut examiner la situation parce que je ne crois pas que cela touche énormément d'agents. Et si cela rentre dans le cadre de la loi et des textes, on peut tout à fait examiner la situation et voir ce que cela peut donner.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Unanimité ? Unanimité.

Unanimité

M. Jean TOUZEAU : Monsieur ÉGRON : Ajustements des effectifs du Secrétariat général, de la Direction générale mobilités, de la Direction générale valorisation du territoire et de la Direction générale des ressources humaines.

M. EGRON

(n°43) Ajustements des effectifs du Secrétariat Général, de la Direction générale mobilités, de la direction générale valorisation du territoire et de la Direction générale des ressources humaines et administration générale - Décision - Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Cette délibération nous propose la création d'une cellule d'appui tout au moins dans la partie Secrétariat général, d'une cellule d'appui aux Vice-présidents. C'est totalement inédit à Bordeaux Métropole et plusieurs questions se posent. La première : « Pourquoi cette mission d'aide aux Vice-présidents ? Seraient-ils en difficulté pour exercer leur fonction ? » Première question. Les services et les cadres naturels de cette maison ne sont-ils plus en mesure de leur apporter réponses à leurs questions et aides efficaces au fil des dossiers et des projets ? En fait, la vraie question, c'est : « Qu'est-ce qui a changé depuis 6 mois dans le fonctionnement de notre institution et qu'est-ce qui justifie cette nouvelle mission ? »

Deuxième question : « Quel est, en réalité, le statut de ces 8 nouveaux collaborateurs ? » La réponse est en toutes lettres ici sur la délibération. « Il s'agit de renforcer la capacité des services à assister les Vice-Présidents, de les aider à préparer les réunions des Comités spécialisés et du Bureau, mais également des réunions de travail qu'ils souhaitent tenir avec les services ». Ce n'est ni plus ni moins qu'un travail d'interface, on l'a bien compris, entre les services et les élus. Cela s'appelle un travail de cabinet tout simplement. Il n'y a pas d'autres définitions. C'est la meilleure définition. C'est donc la création d'un cabinet nouveau, cabinet bis, et en tout cas 8 collaborateurs de plus qui entrent au cabinet d'une certaine manière.

Troisième question : « Quel est le coût réel de ce cabinet bis ? » Un calcul a été fait à partir des chiffres qui sont donnés dans la délibération. Nous l'avons calculé avec Emmanuel SALLABERRY, l'un et l'autre, et on est arrivé au même résultat. C'est au minimum 2 millions

d'euros sur les 5 ans du mandat. 2 millions d'euros, ceci n'est pas du tout en phase avec les discours de sobriété et de responsabilité budgétaire tenus par vous-même, Monsieur le Président et notre Vice-présidente aux finances. Nous voterons donc résolument contre cette proposition. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On n'avait pas pensé au contre. On pensait à l'abstention, mais on est critique parce qu'en fait, déjà, il n'y a pas l'avis des organisations syndicales sur les besoins et l'organisation du travail. Enfin, vous, Monsieur ANZIANI, vous l'avez vécu il n'y a pas longtemps avec une grève des agents de la Mairie qui contestaient justement en partie le sous-effectif, mais on sait aussi qu'à Bordeaux ou que dans d'autres communes, comme dans plein d'endroits, en fait, cela tiraille. Il y a des conditions de travail qui sont assez dégradées justement en conséquence d'un effectif qui est souvent trop juste, de gens qui ne sont pas assez formés. Et ce serait bien, là aussi, de faire un état des lieux, de voir les véritables besoins parce que là, cela discute de directeurs de cabinet, de responsables et tout cela, mais c'est vrai que l'on pourrait se demander pourquoi on recrute à ce niveau-là et pas dans les services, pas là où finalement, on sait qu'il y a plein de gens pour qui, ce serait très utile aujourd'hui pour faire fonctionner l'ensemble des services, et puis, pour répondre aux besoins de la population. C'est pour cela que l'on a fait le choix de nous nous abstenir. On voit bien qu'il n'y a pas de prise en compte des besoins. En tout cas, ce n'est pas détaillé, et puis on sent que ce n'est pas la volonté en réalité de répondre ou en tout cas d'essayer de satisfaire les salariés dans tous ces services qui expriment pourtant un mécontentement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, inutile de dire que je partage tout à fait ce qu'a dit le Président BOBET, mais j'essaye de pousser ma propre réflexion pour savoir comment on en est arrivé à cette décision.

Vous avez connu, Monsieur le Président, comme beaucoup d'élus ici, d'autres présidents. Je ne vais pas tous les citer, Michel SAINTE-MARIE, Alain JUPPÉ, Patrick BOBET, et pendant tout ce fonctionnement, les Vice-présidents ont bien fait leur travail sans être obligés d'avoir des collaborateurs en plus. Je me suis interrogé : « Qu'est-ce qui a changé ? ». Ce qui a changé, c'est qu'il y a une nouvelle majorité. Monsieur le Président, moi, je demeure persuadé que vous êtes toujours favorable à une forme de collaboration, cogestion, coresponsabilité, appelons-la comme on veut. Mais vous avez eu un puissant partenaire qui vous a un peu imposé une espèce de diktat, qui vous a amené finalement à mettre le ver dans le fruit, et quand je dis le ver, je devrais dire « les Verts » dans le fruit. Finalement, il faut se poser une question : « Est-ce que certains Verts n'étaient pas assez mûrs pour assumer les responsabilités de Vice-président ? » Et à ce moment-là, vous leur fournissez une espèce de tuteur pour faire une session de rattrapage. Si c'est le cas, je fais appel à votre sens de l'équité parce que mes collègues de la minorité sont tous aujourd'hui compétents, et je n'ai aucun problème par rapport à la mission qu'ils vont assumer, mais avec le temps qui passe, peut-être, perdront-ils le contact avec l'administration, il serait peut-être nécessaire à ce moment-là de leur fournir des moyens complémentaires ou au moins qu'ils puissent avoir à traiter, je pense aux Maires, directement avec les fonctionnaires que vous avez attribués dans ces missions, de manière à ce que les Maires puissent aller discuter eux aussi en direct et pas seulement les Vice-présidents, sinon il y aurait une forme d'iniquité. Réflexion toute personnelle.

M. le Président Alain ANZIANI : Je me permets de dire trois mots puisque c'est bien normal, d'ailleurs, on m'interpelle. Je comprends tout à fait, cela me paraît justifié. Je voudrais répondre aux questions.

Pourquoi, comment, quel montant ? D'abord, de quoi parle-t-on ? On parle du recrutement, de l'ouverture de postes, plus exactement de 5 postes A et de 3 postes C. Quel est le statut de ces personnes ? C'est clairement dit dans la délibération, ces personnes seront rattachées à l'administration générale, et aucunement au cabinet. Donc, vous ne les verrez pas travailler à mon cabinet qui, d'ailleurs, est très large et remplit des besoins qui ne sont pas forcément les miens, mais c'est ainsi que les choses ont été conçues et je respecte ce qui a été conçu. En tout cas, ces personnes seront rattachées à l'administration et pas à mon cabinet. Je ne sais pas d'ailleurs si je les verrai régulièrement ou pas.

Pourquoi tout cela ? C'est une question qui est à la fois posée par Patrick BOBET et par Alain CAZABONNE. Parce qu'il ne vous a pas échappé que, depuis toutes ces dernières années, la Métropole a changé de nature. Elle a même changé de nom. Elle est passée de Communauté urbaine à Métropole, et que la charge de travail aujourd'hui est considérable. Par exemple, il faut que nous fassions face à des négociations, et j'emploie exprès l'expression « faire face », avec la SNCF (Société nationale des chemins de fer), il vous faut du monde, il vous faut des gens compétents, et il vous faut de la disponibilité. On s'est aperçu que cette maison, et je pense que l'on pourrait partager ce constat, souffre d'un mal qui est le cloisonnement. C'est une maison qui fonctionne pour des raisons qui peuvent s'expliquer en silo. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait davantage de transversalités.

Quand je vois que, par exemple, dans un pôle mobilité parce que c'est peut-être l'exemple le plus flagrant, il y a plusieurs Vice-Présidents parce que c'est un grand sujet avec des charges très différentes, et que je ne suis pas sûr que tout le monde se parle toujours, je me dis qu'il faut que l'on mette de l'huile dans les rouages et que l'on mette de la transversalité. Chacun dans son silo fait très bien son travail. C'est cela quand même que l'on constate. Nous avons des agents de très grandes compétences. Chacun fait bien son boulot, mais ils n'ont pas le temps de travailler ensemble et donc, les personnes que nous voulons recruter seront affectées par des pôles. Par exemple, une personne au pôle mobilité, une autre personne à d'autres pôles pour qu'il puisse y avoir davantage de transversalités, et donc de dialogue.

Je l'ai dit, je suis toujours très prudent dans mes propos, en tout cas j'essaie, le principe sera celui du redéploiement. Et le principe, je ne sais pas si c'est à la marge parce qu'au jour où je vous en parle, je ne sais pas si on pourra tout redéployer, mais déjà dans l'administration qui existe, il y a des agents qui y travaillent et on voit très bien qu'ils pourraient être affectés justement sur ce type de poste. Donc, à coût constant ou à un coût quasiment constant, je ne vais pas effectivement polémiquer sur le coût, puisqu'en plus, je ne le connais pas aujourd'hui. Donc, ce sont des personnes affectées à l'administration, des personnes avec une fonction de transversalité et des personnes qui sont déjà dans la maison sans nécessairement du recrutement.

J'ajouterai un autre élément qui montre que la Métropole a changé de nature. On le voit très nettement justement avec ce même indicateur qui concerne le personnel. Entre 2014 et 2020, la Métropole a recruté 475 personnes en un mandat, en 6 ans, c'est-à-dire l'équivalent d'une somme de 23 millions. Cela veut dire que l'on a profondément changé de nature, et donc, ces chiffres, je pourrais vous les communiquer bien entendu, avec une accélération en particulier sur les années 2016-2019. À elles seules, ces deux dernières années, c'est 359. Quand je dis cela, c'est hors mutualisation parce que ce ne serait pas honnête de le faire autrement, et c'est hors transfert de compétences. Donc, hors mutualisation, hors transfert de compétences, au total 475, ou si vous préférez pour les deux dernières années 359. C'est énorme. Cela montre

quand même qu'il s'est passé quelque chose, qu'il y a eu une explosion, qu'il y a eu une inflation, qu'il y a eu peut-être aussi une trajectoire qui n'a pas été vraiment bien mesurée.

Et aujourd'hui, après avoir recruté 475, on va venir me faire un mauvais procès en disant : « Vous allez embaucher... combien, je vous l'ai dit tout à l'heure, 5 A et 3 C ». Et encore, on n'arrivera pas forcément à les embaucher, on va peut-être les redéployer. Je trouve que c'est vraiment une mesure technique d'ajustement qui va permettre à nos Vice-Présidents qui ont une lourde charge, et je voudrais vraiment les remercier, je sais quel est le boulot et souvent, ils viennent me dire : « Mais, Monsieur le Président, on n'a pas les moyens. » C'est vrai. Donc, je pense que cela aidera nos Vice-présidents et nos Conseillers délégués, que cela aidera également notre administration, et que cela donnera un meilleur fonctionnement à notre Métropole, mais cela, je crois que chacun le souhaite. Merci. Jean-François EGRON.

M. Jean-François EGRON : Président, vous avez tout dit. Juste pour compléter pour Monsieur POUTOU, les organisations syndicales ont bien été consultées. Quant à l'éventuel mécontentement... Un mécontentement, c'est quand il y a une situation qui dure, et on veille à ce que jamais, aucune situation où des questions sont posées ne dure. Il y a un dialogue social permanent avec les syndicats, je tenais à vous le dire.

Juste une petite analogie aussi, le Secrétariat des assemblées et l'Inspection générale sont transversaux. On pourrait aussi faire la remarque que tu as faite, Patrick, sur ces deux structures. Or, on voit bien que ce n'est pas le cabinet, ils ont leurs missions propres.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Comme cela, c'est plus simple. Monsieur POUTOU, lui, s'abstient. La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU,

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. Jean TOUZEAU : Madame MELLIER : Pôle d'échanges multimodal du Bouscat Sainte-Germaine – Convention de financement de la phase « Projet – Réalisation ».

Mme MELLIER

(n°51) Pôle d'échanges multimodal du Bouscat Sainte-Germaine - Convention de financement de la phase "Projet - Réalisation" - Décision - Autorisation

Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Fabienne DUMAS.

Mme Fabienne DUMAS : Merci Président. Au nom de notre groupe, je pense pouvoir dire que nous sommes ravis de voir ce dossier dans les délibérations du Conseil. Un projet qui a été réfléchi et un projet qui a été bien mené par l'ancienne gouvernance. Cette future halte du Bouscat Sainte-Germaine portée principalement par la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole s'inscrit pleinement dans une dynamique d'interconnexion à la fois des réseaux de transport, comme vous le disiez Madame MELLIER, transport ferroviaire, tramway, voie verte et la route, bien entendu.

J'insiste bien sur la collaboration financière de la Région et de Bordeaux Métropole, Président. Et je veux dénoncer, comme nous avons tous déjà pu le faire dans d'autres dossiers, des dossiers tout aussi importants, les dérapages ou le désengagement, vous en parliez tout à l'heure, Président, de la SNCF. Je sais que c'est une préoccupation que nous partageons tous ici, et je sais que nous serons tous attentifs et très vigilants sur cette problématique qui n'est pas sans conséquence pour Bordeaux Métropole. En effet, le calendrier des opérations, Madame MELLIER, prévoit une fin de travaux et une ouverture au public de la halte pour la fin 2022, et je ne vous cache pas que nous sommes très impatients.

Pour terminer, je voudrais ajouter, vous l'avez dit tout à l'heure, Président, que rien n'était inscrit dans le marbre. Alors, je nourris l'espoir que vous reveniez sur votre choix de ne réunir le Conseil que tous les 2 mois parce qu'à cette fréquence, le processus démocratique me semble plus que fragile pour ne pas dire en danger. Je pense que nous prenons là le risque de voir ralentir le bon fonctionnement que cette grande machine a connu jusque-là. Merci de votre attention. Merci Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame DUMAS, mais à chaque jour sa délibération.

Qui souhaite intervenir ? Personne d'autre ? Non, je ne me trompe pas. Je redonne la parole à Madame MELLIER en disant qu'évidemment, en tout cas, on attache une très grande importance aussi bien à la Médoquine qu'évidemment à la gare du Bouscat. On sait que ce sont des éléments essentiels pour les stratégies de mobilité de demain.

Mme Claude MELLIER : Oui, Madame, vous venez de dire que vous étiez impatiente, effectivement, de la livraison de la halte du Bouscat. Je partage votre impatience, et en même temps je sais que Monsieur SALLABERRY est impatient aussi de l'ouverture de la Médoquine. Nous mettons effectivement tous nos efforts pour que les travaux s'accélèrent et tiennent leurs engagements. Néanmoins, on peut être préoccupé. Nous pensons qu'il faut associer directement les différents partenaires à l'évolution des travaux, et nous souhaitons que dans les COPIL (Comité de pilotage), les différents partenaires soient associés tout à la fois sur les aspects financiers ou que cela soit sur l'évolution des travaux, mais Médoquine comme Sainte-Germaine sont des enjeux pour nous très importants de telle manière que le RER (Réseau express régional) devienne vraiment un RER métropolitain et ouvert, bien sûr, au Département.

M. Pierre HURMIC : Donc, je passe au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Unanimité

Délibération suivante.

M. Jean TOUZEAU : Délégation de **Madame Brigitte BLOCH** : Football club des Girondins de Bordeaux – Remise gracieuse partielle de la redevance forfaitaire annuelle.

Mme BLOCH

(n°52) Football club des girondins de Bordeaux - remise gracieuse partielle de la redevance forfaitaire annuelle - Matmut Atlantique - Décision - Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur FLORIAN**.

M. Nicolas FLORIAN : **Monsieur le Président**, Chers Collègues, pour vous dire simplement que les élus du groupe Métropole commune voteront cette délibération pour plusieurs raisons. Les Girondins de Bordeaux, comme on a l'habitude de le dire, font partie du patrimoine matériel et immatériel de notre ville. C'est nécessaire, ce n'est sûrement pas suffisant pour motiver cette décision, mais le rappeler. Rappeler qu'à ce titre, le monde du sport professionnel, le monde du sport en général, le monde la culture souffrent énormément depuis le début de cette crise sanitaire, et que par ailleurs, c'est aussi un acteur essentiel du monde économique de notre territoire. Vous avez pu le remarquer dans les jours précédents qu'ils étaient en difficulté. Le sport et le football professionnel est en difficulté. Je ne ferai pas l'exégèse de ce qui se passe avec les droits TV et leurs difficultés autant structurelles que conjoncturelles, mais c'est un secteur d'activité qui souffre, et donc on trouve logique d'accompagner, comme l'ont fait d'ailleurs d'autres collectivités, quelle que soit leur tendance politique, sur des abandons comme cela ou des exonérations sur des loyers ou redevances. Donc, nous voterons, bien évidemment, ce dispositif et on considère que vous avez raison d'aller vers cela. C'est le premier point.

Second point et c'est plus une question de notre part de savoir si cet engagement pris auprès de Girondins Football club, se lie à un engagement qui pourrait être pris avec SBA (Stade Bordeaux Atlantique). Est-ce qu'il y a eu des démarches de la part de SBA auprès de la collectivité pour obtenir, là aussi, un dégrèvement et une exonération, on appelle cela comme on veut, car eux-mêmes ont été touchés par cette crise sanitaire ?

Donc, on vote pour, et simplement une petite question de savoir si cela lie une autre décision qui viendrait plus tard.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Olivier ESCOTS**.

M. Olivier ESCOTS : **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, j'avoue que notre groupe est assez sidéré par le niveau de contradiction que nous pouvons avoir dans ce Conseil de Bordeaux Métropole. Ce matin, nous avons eu le débat sur les orientations budgétaires qui montre que nous pourrions rencontrer quelques difficultés, et nous invite d'ailleurs à une

certaine sobriété. Cette sobriété, elle serait donc pour nous, et pas pour les autres. Là, vous n'hésitez pas à nous présenter une délibération offrant la modique somme de quasiment 1,5 million d'euros au club des Girondins de Bordeaux. Vous le savez ? ce club est détenu aujourd'hui à 100 % par un fonds d'investissement, KING STREET, qui génère des milliards de dollars à longueur de journée, et qui même pendant la crise sanitaire a continué à faire des profits. Je ne crois pas que ce fonds ait vraiment besoin de l'aide de notre établissement.

On a entendu aussi des exemples dans notre ville, c'est sans doute ce que Monsieur FLORIAN évoquait, qui pourraient justifier ce choix, mais dans d'autres villes, ce sont dans la plupart des cas des Clubs de Ligue 2 qui sont concernés. Et pour la plupart, les stades ont déjà été amortis, ce qui est loin d'être le cas ici à Bordeaux. Vraiment, il y a quelque chose pour nous de choquant dans cette délibération. La Vice-présidente Véronique FERREIRA nous disait ce matin qu'il faudrait faire des choix sur ce sujet. Aucun doute pour nous le choix est de voter contre cette exonération de 1,5 million d'euros pour les Girondins. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous aussi, on vote contre, mais je ne vais pas reprendre les arguments, tout ce qui a été dit, que je partage. C'est juste parce que l'on a reçu un courrier-mail ce matin - cela s'éloigne un peu du sujet, mais pas tant que cela, vous allez voir - de la part de colocataires à Grand Parc qui racontent qu'un des deux a perdu son emploi pendant le premier confinement, qu'ensuite, ils ont du mal à payer leur loyer évidemment, qu'avec AQUITANIS ils ont mis en place un plan d'apurement de la dette, 50 euros par mois, « ...que nous versons tous les mois », je vous lis en même temps un peu les extraits du courrier, « ...soit par chèque, soit par virement ». Il y a un qui peut payer, et l'autre qui paie difficilement. Et puis, là, depuis le mois de janvier, les courriers sont devenus plus menaçants de la part d'AQUITANIS. On leur reproche de ne pas respecter le plan d'apurement de la dette. Du coup, ils se retrouvent dans une sorte de bras de fer avec menaces judiciaires, et puis donc la peur d'être expulsés. Ils nous écrivent : « Que pouvons-nous faire ? Qui doit-on contacter ? Comment nous aider ? Qui peut nous aider ? » Donc, cela paraît éloigné, mais d'un côté, on fait un cadeau à une société comme KING STREET, et puis, de l'autre côté, il y a plein de gens qui sont en train - soit parce qu'ils ont perdu leur travail, soit parce qu'ils ne sont pas assez bien payés - qui sont en train d'être menacés d'être virés de là où ils vivent. À ce moment-là, la Métropole pourrait aussi discuter de ristournes de loyers pour des tas de gens. Et c'est toujours pareil, on regarde toujours vers en haut, on regarde rarement vers en bas. En fait, le problème est posé très largement, et cela revient à des tas de discussions que l'on peut avoir sur la crise sanitaire et ses conséquences et sur le rôle que peuvent avoir les pouvoirs publics. Donc, pour ces raisons on vote contre. Et puis, on voterait pour, par contre, des délibérations qui soutiendraient des annulations de dettes ou en tout cas qui mettraient la pression sur des bailleurs, y compris, sociaux. Ce serait important. Donc, j'arrête là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues, la question qui nous est posée aujourd'hui dépasse de loin la simple question de savoir si on est pour ou contre les Girondins, si on est pour ou contre une aide spécifique exceptionnelle accordée aux Girondins.

Je pense que, comme certains le souhaitent, il faut vraiment s'abstenir de tout Girondin *bashing* dans cette affaire-là. Personnellement, je tiens à dire que je ne le ferai pas parce que ce n'est

pas le moment. Notre club connaît de sérieuses difficultés sécurités financières, et je souhaite vraiment que le Maire de Bordeaux se sente tout à fait responsable et alerté par la situation financière du club. Il fait partie du patrimoine, disait Nicolas FLORIAN. Ce n'est pas parce qu'il fait partie du patrimoine que cela nous crée des obligations systématiques, mais il fait partie de notre patrimoine depuis 140 ans, et je pense qu'il est de notre devoir de veiller à sa santé financière et surtout à sa pérennité.

Il est inexact de dire que la situation actuelle ou les difficultés financières du Club des Girondins comme celle de la plupart des clubs français proviendraient du COVID. La crise COVID et les matchs annulés comptent peu dans les difficultés financières du club et notamment des Girondins. Elle est même dérisoire dans les budgets concernés.

Par contre, cette crise, c'est vrai, ne fait que révéler plus rapidement que prévu les grandes faiblesses de notre football national, son état de quasi-faillite. Les difficultés ne datent quand même pas d'hier. Depuis 20 ans, le désordre, l'instabilité, la permissivité financière voire morale des instances nationales ont donné une mauvaise image de notre football. Le transfert de joueurs est devenu l'outil d'une cavalerie salariale inflationniste entre clubs, et je vois ici même, il y a quelques années, Monsieur DA GROSA au moment de la reprise du club contre laquelle j'avais naturellement votée, mais Monsieur DA GROSA, je me souviens très bien avec un ton que je qualifierais un peu de bonimenteur était venu nous expliquer que lui, le mercato, la cavalerie autour des joueurs, ce n'était pas du tout son modèle économique. Ce serait un modèle économique beaucoup plus vertueux. On l'a vu, les Girondins ont fait naturellement comme tous les autres, et on le voit bien aujourd'hui, cela les mène dans une impasse. Si ce n'est pas aujourd'hui la crise COVID qui est responsable de la situation, elle provient essentiellement de l'affaire Mediapro, c'est-à-dire les frais, les redevances TV dont les clubs n'ont pas été payés cette année.

Je crois que nous vivons la fin d'un modèle économique périmé, celui de toutes les extravagances et pas seulement salariales. Les extravagances aussi d'équipements surdimensionnés, trop coûteux ; trop coûteux pour tous, pour l'argent public, et également pour les utilisateurs. On le voit bien actuellement, ils ont un salaire très élevé pour un outil de travail sous-utilisé. Donc, c'est aussi à l'origine de leurs difficultés, je pense qu'il faut que l'on ait la lucidité aussi de le reconnaître puisque c'est juste un choix collectif qui a consisté à porter ce trop grand stade de 43 000 places aujourd'hui sous-utilisé.

Ce modèle économique est en danger. Alors, la question que l'on peut se poser, c'est « Doit-on continuer à l'alimenter, à l'encourager à fonds perdus, comme nous l'avons fait dans le passé, à grands coups d'aides publiques diverses ? » Je pense qu'il faudrait plutôt chercher à aider, à inciter les clubs, le nôtre en l'occurrence, à réfléchir au monde footballistique de demain.

J'ai la conviction que les aides aux facilités de trésorerie accordées au club doivent comporter - quand je dis « comporter », je préfère dire « doivent exiger » - des contreparties consistant à leur demander de prendre l'engagement d'amorcer des réformes structurelles d'envergure indispensables.

J'ai tenté une solution qui me paraissait une solution responsable, qui consistait à dire : « Écoutez, cette somme-là, nous ne l'exigeons pas dans l'immédiat. Nous acceptons qu'elle soit exigible d'ici 6 mois, et à l'issue de cette période de 6 mois pendant laquelle nous n'exigerons pas cette somme dont vous souhaitez être dispensés du paiement, on réexaminera la situation du Club pour voir si la remise peut ou non être envisagée à la lueur de trois critères, mais je pense qu'il peut y en avoir bien d'autres. Le premier : « Sont-ils prêts à réinventer leur modèle économique et social ? » « Sont-ils prêts à réduire significativement la masse salariale des joueurs ? » « Sont-ils prêts à aider le sport amateur et participer de façon plus importante

à son financement ? » J'ai essayé de proposer cette solution via un amendement éventuel. Me rendant compte qu'il y avait peu de chances qu'il soit suivi, j'ai renoncé à le présenter officiellement ce soir.

La situation est pour nous tout à fait simple, elle amènera un vote qui est tout aussi simple, nous considérons qu'accorder aujourd'hui une remise gracieuse de 1,4 million en pleine crise économique et sociale, qui touche quand même en premier lieu les plus vulnérables de nos concitoyens et de nos entreprises, serait un mauvais signe donné sur nos priorités.

J'ajoute que cette ristourne est lourde pour nous dans tous les sens du terme. Elle est lourde pour nous financièrement, 1,4 million dans un contexte budgétaire plutôt contraint, et je pense qu'elle est lourde également politiquement.

En même temps, elle est insignifiante pour un club qui enregistre un déficit qui va avoisiner les 80 millions d'euros. Donc, 1,4 million, déficit de 80 millions d'euros. Également à mettre en parallèle avec une masse salariale de 60 millions d'euros. La comparaison quand même est assez surprenante et montre bien que les marges de progression se situent ailleurs que dans les subsides versés par les collectivités territoriales.

Pour terminer mon propos, ce matin, je parlais avec d'autres d'ailleurs de la sobriété qui nous est imposée par les temps qui viennent à l'occasion de ces orientations budgétaires, eh bien je pense que notre devoir aujourd'hui est de partager cet impératif de sobriété avec notre biotope sportif bordelais. Dans la mesure où nous ne le faisons pas, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : À mon tour, je voudrais commencer par remercier Brigitte BLOCH qui a présenté cette délibération. Quel que soit son vote de tout à l'heure, je tiens à remercier Brigitte BLOCH de son honnêteté, mais nous connaissons son honnêteté.

De quoi parle-t-on ? Il y a beaucoup de confusion dans notre débat. On parle d'une relation entre un bailleur qui est la Métropole et un locataire, un preneur qui est les Girondins de Bordeaux. Voilà l'objet du débat. Par rapport à ce que j'ai entendu, je pourrais presque reprendre des images, à un moment donné, le bailleur, c'est-à-dire nous, nous disons au preneur : « Désolé, mais vous n'allez pas pouvoir utiliser le stade pendant 6 matchs à cause de l'état sanitaire, et nous ne pouvons pas mettre à disposition le stade pendant 6 matchs. » Évidemment, le locataire, comme tout locataire, nous écrit en nous disant : « Écoutez, puisque vous ne pouvez pas assurer votre prestation puisque vous ne pouvez pas assurer votre obligation de mettre à disposition le stade, on ne va pas payer le loyer. » Vous connaissez un locataire qui n'aurait pas fait cela ? Donc, le locataire nous fait simplement remarquer que, puisque nous ne pouvons pas remplir notre obligation, lui, il ne veut pas évidemment remplir la sienne qui consiste à payer un loyer pour un bien dont il n'a pas la disposition. Donc, les Girondins nous ont demandé à être dispensés de paiement de loyer pendant toute l'année 2020. Évidemment nous avons refusé, on a dit : « On comprend bien la situation, mais toute l'année 2020, ce n'est pas possible puisqu'au début de 2020, vous avez pu utiliser le stade, et donc, vous devez évidemment payer quelque chose pendant cette période. » Ensuite après, nous nous sommes rapprochés, il y a eu beaucoup de discussions et on a fait un calcul au prorata. Et au prorata, cela fait une réduction de 30 % qui correspond aux 6 matchs qui n'ont pas pu être joués.

Voilà la simplicité du débat. C'est une contestation entre un propriétaire et un locataire. Ni plus ni moins. Après, on peut le prendre évidemment d'une autre façon que cela. Mais j'observe quoi ? J'observe qu'à tous nos locataires qui sont en difficulté, nous faisons la même chose. Nous opérons des réductions. On le fait par l'intermédiaire d'organismes, je ne vais pas vous les lister tous.

J'observe aussi que dans le territoire français, la plupart des villes ou des métropoles qui sont propriétaires d'un stade font exactement pareil. Pour l'instant, il y a une grande discussion encore à Marseille où Marseille a un loyer supérieur à celui que nous demandons ici aux Girondins. Là, il y a encore une discussion qui n'a pas été close. Mais dans d'autres villes ou dans d'autres métropoles, évidemment, pas de stade, pas de loyer. Cela paraît assez évident sur le plan contractuel.

Pourquoi ce n'est pas évident ? Pourquoi en est-on à cette médiatisation extrême, à ces émotions ? On a l'impression que c'est le dossier le plus important de la journée. Pourquoi ? Parce qu'il y a une double confusion. Je vais les reprendre.

La première confusion, c'est sur « Qui est notre locataire ? ». Nos locataires, ce sont les Girondins de Bordeaux, ce n'est pas KING STREET. Voilà la confusion. Si c'était KING STREET, on n'aurait pas ce genre de difficulté. Et pour ceux qui pensent que KING STREET = Les Girondins de Bordeaux, les Girondins de Bordeaux = KING STREET, je fais observer que si les Girondins de Bordeaux pouvaient puiser dans les caisses de KING STREET autant qu'ils voudraient, aujourd'hui ils seraient en Ligue des champions et beaucoup mieux classés, et Lionel MESSI jouerait peut-être à Bordeaux, sauf qu'évidemment les Girondins n'ont pas la possibilité de puiser au gré de leurs souhaits dans les caisses de KING STREET. Cela ne se passe pas comme cela. KING STREET évidemment n'est pas là pour enrichir les Girondins, si vous me le permettez. Donc, Les Girondins aujourd'hui qui ne peuvent pas puiser dans les caisses de KING STREET sont en difficulté comme le montre ce qui s'est passé, il y a 15 jours ou 3 semaines, où les Girondins ont dû adopter un plan social avec une réduction du personnel et de la masse salariale parce qu'ils ne bouclaient plus le budget. Donc, nous, notre cocontractant, notre relation dans cette affaire, ce sont les Girondins qui ne sont pas florissants et non pas KING STREET. Donc, si on fait cette confusion-là, évidemment le débat part tout à fait dans d'autres dimensions.

Et puis, il y a une deuxième confusion. Est-ce que sincèrement, ici il y a quelqu'un qui pense que la Métropole a le pouvoir d'infléchir la politique salariale de Liverpool, d'Arsenal, du Bayern de Munich, du Paris Saint-Germain, du Real Madrid ou du FC Barcelone ? Vous allez répondre : « Non. » Et si vous répondez non, vous avez répondu aussi sur la masse salariale des Girondins. Ou alors on dit aux Girondins : « Ecoutez, nous, pas de difficulté, vous descendez tout de suite en Ligue 2, ou bien vous descendez en division d'honneur et puisque vous avez descendu là, évidemment, vous aurez moins de masse salariale, et vous allez pouvoir vous séparer de BEN ARFA et de quelques autres. » Mais si on ne dit pas cela, évidemment que la question de la masse salariale fait que je la trouve personnellement excessive... Moi, quand je vois les salaires de certains footballeurs, je suis révolté. Après, ce qui m'étonne beaucoup, c'est qu'ils battent quand même les records d'audience à la télévision, tout le monde se précipite pour voir des gens qui gagnent des millions et qui valent des milliards. Mais ce sont aussi des contradictions, sans doute, de pas mal d'entre nous.

En tout cas, je pense que l'autre confusion est de penser que l'on a le pouvoir de dire aux Girondins : « Écoutez, vous allez faire ceci, vous allez faire cela. » Bien sûr que non, surtout qu'en plus, on oublie un petit détail, c'est qu'il y a un règlement de la FIFA (Fédération internationale de football association) qui interdit justement que le politique se mêle des affaires du football. C'est peut-être scandaleux. Peut-être, ce n'est pas admissible. Peut-être, ce n'est pas ceci. Peut-être, ce n'est pas cela, mais en tout cas, l'état du droit, c'est cela.

Voilà la situation. Je crois que si on clarifie un peu les différents points, on peut arriver à avoir une autre vision, et simplement dire que c'est un problème entre un locataire et un bailleur. Le bailleur qui ne remplit pas ses obligations, le locataire qui demande une réduction de loyer.

C'est, pour moi, aussi simple que cela, mais je sais que vous ne partagez pas mon avis, mais je ne prétends pas emporter la conviction de tout le monde.

J'ajouterai quand même un petit point. Dans la journée, j'ai été en relation, je préfère le dire d'ailleurs, avec le Président LONGUÉPÉE, pour voir avec lui comment on pouvait arriver à faire progresser les choses. Je lui ai demandé deux choses sur lesquelles il est d'accord. Elles ne vont pas suffire à ceux qui veulent voter non. La première, c'est que l'on développe davantage des relations entre le Club des Girondins et les jeunes de la Métropole, donc il y aura du travail à faire. On peut explorer cela et Monsieur LONGUÉPÉE est tout à fait d'accord.

Le deuxième aussi puisque c'est quand même un beau sujet, c'est d'organiser un débat avec les Girondins pour voir comment on remet en cause – le mot n'est peut-être pas juste - mais comment on peut débattre du modèle socioéconomique du football professionnel ici. Donc, Monsieur LONGUÉPÉE est d'accord sur ces deux points. Mais je ne crois pas que l'on puisse lui mettre comme condition au simple fait que nous n'ayons pas exécuté nos propres obligations. Merci. Monsieur ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, brièvement, mais au nom de notre groupe, nous n'avions pas prévu de reprendre la parole. Pour être tout à fait francs, avant ce matin, nous pensions que le soutien au club était à peu près une évidence pour tout le monde. Je ne vous cache pas que nous sommes un peu abasourdis et c'est la deuxième fois que je vais vous remercier pendant ce Conseil, Monsieur le Président, merci d'avoir remis le débat à son juste niveau. J'ai été atterré d'entendre le discours du Maire de Bordeaux, idéologue, dogmatique sur la question du foot et sur la question des Girondins. Je suis désolé de le dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut être respectueux Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Mais je suis extrêmement respectueux, Monsieur le Président. Idéologue et dogmatique, c'est absolument respectueux. Vous pensez que ne pas aider le club va changer quoi que ce soit au modèle économique du football ? Vous pensez que, dans la période que nous vivons, faire le choix de ne pas aider notre club au motif qu'il est propriétaire d'un actionnaire qui aurait une espèce de somme de portefeuille magique, mais vous l'avez dit avec des mots extrêmement forts, Monsieur le Président. Je ne dirai pas l'inverse. Je dis juste que c'est la première fois dans l'histoire de la ville que le Maire de Bordeaux ne soutient pas son club. Je pense que c'est extrêmement grave, je voulais le souligner ici, et dire très simplement que c'est la deuxième fois, sur un sujet majeur, après l'aéronautique que nous voyons se fissurer cette majorité, et cela nous inquiète.

M. le Président Alain ANZIANI : Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Deux mots pour ne pas relancer inutilement une polémique.

D'abord pour vous dire, Monsieur ROBERT, oui, manifestement, vous aviez écrit votre discours avant de m'écouter parce que dire que mon discours était idéologue et dogmatique, je pense qu'il était au contraire très pragmatique. Face à une situation précise, soyons pragmatiques. C'est la première réflexion.

Deuxième réflexion, je dirais : « C'est à cause d'élus comme vous qu'aujourd'hui les Girondins sont dans une situation difficile. » C'est vous qui avez construit un stade de 43 000 places qui suscite un loyer dont eux-mêmes aujourd'hui nous disent : « Ce loyer est trop onéreux. Merci,

Messieurs, d'avoir voté les yeux fermés quand l'UEFA (Union des associations européennes de football) vous a réclamé ce grand stade. »

(Applaudissements dans la salle)

Vous pouvez applaudir. J'en suis très honoré. Assumez vos frasques !

Dernière partie de mon intervention, Monsieur le Président, ce qui m'a choqué dans vos propos, ce n'est pas à vous que c'est dû, c'est quand j'entends la FIFA qui dit que les politiques ne doivent pas se mêler du monde du sport. On n'est pas que des vaches à lait quand même ! La FIFA, ce sont des gens qui passent leur temps à venir nous solliciter pour des subventions, pour des compétitions et autres. Ils sont sous perfusion d'argent public. Et, aujourd'hui, ils viennent nous dire : « Non, non, non, vous, les politiques, ne vous en mêlez pas. » C'est scandaleux. C'est précisément cela que j'ai envie que l'on change, et que les politiques tapent du poing sur la table et disent à la FIFA : « Écoutez, c'est celui qui paie qui commande, et on a assez de subir vos diktats financiers. » C'est cela, Messieurs, faire de la politique. Je comprends que cela vous désoriente beaucoup. Vous n'en avez pas l'habitude. Merci.

(Applaudissements dans la salle)

M. le Président Alain ANZIANI : Peut-être que l'on pourrait discuter tranquillement. Il y a des désaccords. Je voudrais quand même dire aussi : « Ne vous inquiétez pas pour la majorité. » Elle est suffisamment forte pour surmonter ses différences. Et peut-être même que notre force, c'est que nous sommes capables de vivre avec des différences. C'est une grande nouveauté. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Tout d'abord, dire à Monsieur Pierre HURMIC de faire attention quand il parle mal à Monsieur FLORIAN parce qu'il va repartir. Ce sont des gens très fragiles aujourd'hui, il faut faire attention à la façon dont on discute avec eux. Il faut être très respectueux. Ceci dit, ce n'est pas si grave que cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous ne sommes pas au Conseil municipal de Bordeaux, vous réglerez vos affaires au Conseil municipal de Bordeaux. Ici, essayons de parler du sujet-là.

M. Philippe POUTOU : Mais c'est le sujet. Je ne vous dis pas quand vous pouvez changer de sujet, vous aussi. Donc, vous allez me laisser parler tranquillement de ce que j'ai envie de parler. Je pense que c'est ça aussi la démocratie. Donc, il y a une remarque à faire, je peux la faire, je pense.

Sur ce que vous dites, le débat est effectivement simple, et c'est là où il y a un scandale dans vos propos. En fait, on entend tout le temps qu'il n'y a pas assez d'argent pour répondre aux besoins sociaux, et puis, là, vous avez tous les arguments pour justifier de donner 1,4 million ou 1,5 million. Cela me rappelle les discussions à propos de FORD où là vous n'étiez pas embêtés non plus avec les millions d'aides ou les dizaines de millions d'aides à la multinationale FORD. Et puis, après, quand il s'agissait de les réclamer, alors que FORD ne respectait pas sa part de contrat, là, il n'y avait plus personne. On est toujours dans ce rapport-là finalement.

Les pouvoirs publics, c'est ce que dit un peu Monsieur HURMIC, d'ailleurs de ce point de vue-là, ce sont des vaches à lait. Les pouvoirs publics sont bons pour donner des millions, des dizaines de millions à des capitalistes qu'ils soient dans le foot ou qu'ils soient dans

l'automobile, parce qu'en fait, c'est le même système. Et vous, cela ne vous choque pas. Vous avez mélangé les choses parce que ce n'est pas la question du sport, ce n'est pas la question du football. C'est la question de trafic d'argent. C'est la question de « Le déficit des Girondins est créé comment ? » C'est comme les déficits des entreprises qui disent : « Finalement, je n'ai plus d'argent. Je n'ai plus de trésorerie. Je vais licencier. Et puis, en attendant, il y a eu distribution des dividendes, il y a eu détournement des richesses qui sont dans des coffres forts ou dans les poches d'autres personnes. C'est tout cela qui est scandaleux. Mais c'est vrai que c'est quand même une justification qui est très malsaine et qui montre aussi la continuité politique, et c'est là où ce n'est pas étonnant finalement. Une Droite qui s'acoquine avec Monsieur ANZIANI et ses copains en partie du Parti socialiste. Évidemment, vous êtes un peu dans les mêmes logiques politiques depuis très longtemps. Vous vous retrouvez là-dessus, il y a une sorte de logique, mais c'est vrai que l'on aimerait bien bousculer tout cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste Monsieur POUTOU, deux observations. Vous dites que vous souffrez d'un manque de démocratie. J'observe quand même que, depuis que vous êtes là, personne ne parle autant que vous, personne. Et là, vous aviez déjà parlé une première fois, je n'ai pas eu de réticence à vous donner la parole la seconde fois. Donc, quand vous parlez de déficit de démocratie, excusez-moi, ce n'est pas vous qui en souffrez.

Le deuxième point, c'est que vous devriez être d'accord avec moi sur un point. Dans une République, il y a des grands principes. La République, ce sont des grands principes. Ce n'est pas des petites manipulations. Ce n'est pas de l'improvisation. Et parmi les grands principes, il y a des respects de certaines règles. Et une des grandes règles de la République française et un des gros acquis de la Révolution française, c'est le contrat. Quand on a un contrat, on exécute son contrat, on respecte le contrat. C'est la différence entre la République et la monarchie. Sous la monarchie, on pouvait s'asseoir sur un certain nombre d'usages et, du jour au lendemain, on pouvait changer. Depuis le siècle des Lumières et depuis la Révolution française, il y a le contrat qui sert de fondement à notre droit. Eh bien moi, je ne veux pas ruiner ce fondement de notre démocratie qui est le contrat.

M. Nicolas FLORIAN : Monsieur le Président, je ne reviens pas sur le fond du dossier. Je veux dire à Monsieur POUTOU que je suis très sensible à ce qu'il se préoccupe de mon bien-être, je l'en remercie, mais je m'en passe très bien. Donc, qu'il ne s'inquiète pas, tout va bien. Je remarque qu'il est toujours prompt à s'inquiéter de ma modeste personne, mais que par ailleurs entre le discours et la réalité pour celles et ceux comme vous Monsieur POUTOU qui prônez le débat, l'échange, le respect, allez vous réjouir de voir qu'un de vos collègues a été obligé de quitter la séance d'un Conseil municipal parce qu'on lui coupait la parole, je ne trouve pas cela risible. Je ne me moque pas de vous quand on vous retrouve à la tête d'un cortège d'une manifestation, entouré de casseurs et gens qui troublent l'ordre public. Donc, je vous remercie de votre sollicitude, mais je m'en passe bien.

M. le Président Alain ANZIANI : Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je soutiens la position de notre Président Alain ANZIANI. Et puis, pour faire un parallèle, on peut comprendre bien sûr qu'il y ait des questions sur le football business. Mais, dans le cadre de la crise là, on aide des entreprises, des grandes enseignes. Est-ce que l'on est allé regarder comment ils fonctionnent ? Qui est-ce qu'ils font travailler à droite ou à gauche, en Asie ou pas ? Pourtant on aide certains groupes. Même dans la culture. On va aider le Pin Galant, on va aider des salles. Bien sûr, il y a des gens du spectacle qui ont des petits salaires et qui sont en difficulté, mais il y a aussi des vedettes du cinéma, du spectacle qui ont

des émoluments qui n'ont rien à envier à ceux du football. Donc, il ne faut pas non plus que le sport devienne un peu une bête noire. Je pense qu'il faut quand même relativiser cela. Je tiens à ce que l'on ne fasse pas de stigmatisation du sport, que ce soit le football ou d'autres activités artistiques où ils ne sont pas toujours non plus forcément plus glorieux, où ils n'ont pas forcément plus de mérite. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumetts la délibération au vote. Qui vote contre la délibération ? Quelqu'un note les votes ? Qui s'abstient ? Trois personnes. Et qui vote pour ? À mon avis le pour l'emporte.

Il y a les procurations, donc avec les procurations, on a bien noté tous les résultats ?

Cela me rappelle les longues nuits de débat parlementaire. Pour : 66. Contre : 35. Abstention : 3. La délibération est adoptée, je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Madame BLOCH, Madame BOUSQUET-PITT, Madame FREMY

Contre : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame MELLIER, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur G. MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

M. Jean TOUZEAU : **Madame Brigitte BLOCH** : Évolution du plan piscines – Décision – Autorisation.

Mme BLOCH

(n°53) Evolution du plan piscines - Décision - Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? **Monsieur LAMARQUE**.

M. Gwenaël LAMARQUE : Merci **Monsieur le Président**. Le groupe Métropole commune se réjouit naturellement que ce plan piscines passe de 20 à 30 millions d'euros en sachant que ce plan piscines a été très largement initié sous l'ancienne mandature. Gageons notre ancienne collègue **Arielle PIAZZA** de nous avoir convaincus de la nécessité des bassins nordiques.

Gageons à Agnès VERSEPUY d'avoir vraiment porté ce plan piscines au titre de son ancienne délégation, et gageons à Emmanuel SALLABERRY d'avoir toujours appuyé sur l'idée qu'il fallait augmenter les capacités d'accueil de nos piscines métropolitaines. Donc, nous sommes très heureux de cette amélioration, et nous disons oui pour travailler sur des convergences entre les communes et Bordeaux Métropole. Cependant, le groupe Métropole Commune(s) reste attaché à la gestion municipale des piscines donc collaboration, oui, mutualisation, non, si vous me permettez cette expression.

Je suis rassuré, Madame la Vice-présidente, que vous ayez parlé de cette instance de gouvernance puisque c'était ma question de savoir un petit peu comment on s'organiserait au sein de cette instance de gouvernance, étant donné que le groupe Métropole Commune(s) veut naturellement y participer vu l'ampleur et la crucialité de ce sujet. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY.

Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vraiment un grand regret, Monsieur le Président, c'est que cette délibération arrive à la toute fin du Conseil de Bordeaux Métropole. C'est une délibération qui est quand même fondamentale pour l'ensemble du territoire. On avait commencé la journée avec le budget, il faut savoir aussi se réjouir quand les choses vont dans le bon sens, et je voudrais vraiment féliciter Madame la Vice-présidente d'avoir terminé le travail, et de nous proposer un plan complet, adapté qui répond aujourd'hui à un vrai manque et autant quand on n'est pas d'accord, il faut le dire, mais quand on soutient un plan qui est complet, il faut savoir le dire. Donc, merci, Madame la Vice-présidente, et merci, Monsieur le Président, d'avoir tenu compte de l'ensemble de nos remarques.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame SABOURET.

Mme Béatrice SABOURET : Merci Monsieur le Président. Je vais joindre ma voix à celle de Gwenaël LAMARQUE et d'Emmanuel SALLABERRY pour vraiment remercier le projet qui nous est proposé par Madame BLOCH.

Mes collègues ont effectivement rappelé que c'était un plan qui avait déjà été engagé précédemment. Il se poursuit, je m'en réjouis sincèrement. C'est un plan qui est plus que nécessaire dans notre Métropole. Le fait que l'on prévoit également de transformer les bassins d'extérieur en bassins nordiques est aussi un choix qui est très pertinent.

Donc, merci également d'avoir anticipé cela puisque j'avais une question sur la piscine de Stéhélin dont vous nous confirmez qu'elle est bien prévue dans le programme de transformation. Si je peux avoir des éléments de calendrier, j'y serais attachée. Si c'est possible, que l'on me donne la réponse.

D'autre part, on a parlé du Comité de gouvernance. Là aussi, parfait, la réponse a été donnée.

Pour ce qui est du Comité technique, je redirai notre souhait d'y participer. Lors de la Commission, Géraldine AMOUROUX s'était positionnée, et nous confirmons notre demande d'y participer.

Voilà en synthèse. Si je peux avoir la réponse et sur le calendrier et sur la confirmation de notre participation, ce sera parfait, je vous en remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Laure CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes Chers Collègues, ce plan piscines métropolitain fait visiblement l'unanimité. Il est vrai qu'il arrive à un tournant, et ce groupe de travail est effectivement le bienvenu. Nous tenons à rappeler que les piscines sont des services publics essentiels, que l'apprentissage de la natation est réellement un enjeu de santé publique : 500 noyades chaque été. C'est malheureusement un chiffre en augmentation. La Ministre des sports estime qu'un enfant sur deux ne sait pas bien nager en fin de 6^e. Les inégalités sociales sont très fortes dans ce domaine, et le manque d'équipements est l'une des causes principales, mais évidemment pas la seule. La piscine, c'est par ailleurs tout simplement le fait de pratiquer un sport, d'accéder à des loisirs et de partager des bons moments de détente.

Le manque de piscines sur la Métropole est un constat partagé depuis un moment. Il y avait eu un diagnostic qui avait été fait, et le plan piscines sous sa forme actuelle, cela a déjà été rappelé, a permis un premier rattrapage. Cette délibération va permettre de poursuivre cette dynamique.

Notre groupe plaide fortement pour renforcer notre approche métropolitaine sur ce dossier. Une piscine pour chaque commune, voire pour chaque quartier, n'est pas évidemment soutenable financièrement et écologiquement. Une approche par bassin de vie et par les usages doit être privilégiée pour assurer un accès équitable à tous les habitants. Cela soulève également la question tarifaire, et nous plaidons fortement pour une harmonisation et pour une tarification sociale.

Les piscines ont un impact environnemental. Des solutions techniques existent pour diminuer autant que possible cet impact. Et il ne faudra pas hésiter à investir encore plus pour diminuer cet impact énergétique puisqu'ensuite, ce seront autant d'économies sur le fonctionnement. À cet égard, nous préférons des bassins de proximité relativement sobres, encore la sobriété, à des grands équipements aqualudiques, trop onéreux. La transformation en bassins nordiques des bassins estivaux, Madame la Vice-présidente l'a rappelé, est une très bonne idée que nous soutenons pleinement.

La question d'un transfert partiel des compétences pour nous doit faire partie des débats à venir. Ce transfert serait une évolution majeure pour notre Métropole, et certainement pèserait sur notre budget de fonctionnement, mais il permettrait aussi de mieux maîtriser ces coûts et de renforcer notre solidarité. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une perspective. C'est à apporter au débat, et encore une fois une approche plus métropolitaine de l'ensemble de la problématique des piscines nous paraît à privilégier.

Nous terminons encore par remercier notre collègue de l'organisation de ce groupe de travail qui va être piloté prochainement avec les communes en espérant prendre en compte tous ces éléments de réflexion. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : C'était pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit précédemment, et notamment pour souligner le remarquable travail effectué dans le cadre du plan piscines d'hier et d'aujourd'hui. Pour souligner bien sûr une grosse mobilisation en soutien à l'investissement, on a évoqué tout à l'heure certaines sommes. Là, on est sur un complément de 10 millions qui

vient ainsi abonder ce plan piscines, mais souligner que quand même, la principale préoccupation des communes en dehors de tous les éléments positifs qui ont été mis en avant sont la prise en compte des dépenses de fonctionnement pour chaque commune. Et c'est là où le groupe de travail qui est mis en place, me semble-t-il, doit nous permettre d'avoir un certain nombre d'expertises et peut-être aller au-delà d'un certain nombre d'engouements actuels. Je pense aux piscines nordiques. Je pense à un certain nombre d'éléments où il me semble vraiment nécessaire d'avoir un certain nombre d'expertises permettant effectivement de conforter les regards qui peuvent être aujourd'hui apportés avec un plan qui va développer ainsi, et c'est absolument indispensable, des piscines avec notamment ce volet éducatif qui vient d'être mis en avant et qui est prédominant. C'est un travail d'ensemble sur cette mutualisation d'expérience et puis un regard d'expertise sur ces dépenses de fonctionnement qui, dans la durée, sont bien sûr beaucoup plus lourdes que les investissements qui sont aujourd'hui très bien soutenus par la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Brigitte BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Je ne pourrais malheureusement pas répondre à la question des délais, je ne le sais pas, très sincèrement.

Sur la question du groupe, il sera le plus ouvert pour que l'ensemble des points de vue s'exprime. Après, je trouve que vous avez abordé, les uns et les autres, l'ensemble des sujets très nombreux et très riches que l'on devra aborder et sur lesquels il faudra essayer de trouver un consensus.

Tout à l'heure, j'entendais le premier collègue qui s'est exprimé remercier tout le monde, je crois et je suis convaincue que si vous avez lancé ce plan piscines, votre souci principal était un accès à l'eau égal et possible pour tous les habitants de la Métropole de manière équilibrée. Cela me paraît presque une évidence que ce sujet ait fait consensus à l'époque parce que c'était une nécessité. Bien sûr, ceux qui portent les sujets sur les fonds baptismaux parce qu'ils sont aux responsabilités le font, et c'est très bien qu'ils le fassent, mais je pense que l'on n'aura aucun problème à poursuivre ce travail puisqu'il est fait au bénéfice de tous dans l'intérêt de tous les sujets que l'on a évoqués tout à l'heure, notamment de l'apprentissage de la nage aux enfants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

M. Jean TOUZEAU : Madame Brigitte BLOCH : La Fabrique POLA – Subvention de fonctionnement 2021.

Mme BLOCH

(n°54) La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Elle est regroupée à la demande de Métropole Commune(s), mais il faudra voter quand même évidemment la délibération.

Je vais la faire voter tout de suite. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. La délibération est adoptée.

Unanimité

M. Jean TOUZEAU : **Madame BLOCH** : Opéra national de Bordeaux – Demos – Année 2021.

Mme BLOCH

(n°55) Opéra national de Bordeaux - Demos - Année 2021 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : On vote pour la délibération, mais c'était pour faire deux commentaires.

Le premier, c'est la démarche. On adhère complètement, mais c'est un truc qui pourrait être plus généralisé puisqu'en fait, en discutant avec des salariés de l'Opéra qu'ils soient chanteurs, musiciens ou dans le personnel technique, en fait, ils trouveraient normal que l'ensemble de leurs activités soit aussi dans cette démarche-là, c'est-à-dire à la fois d'aller vers les quartiers populaires dans l'idée d'apporter la culture, et en même temps de recevoir. C'était pour dire cela qu'en fait, il pourrait y avoir tout simplement une politique globale et toujours cette préoccupation-là, pas juste à travers une opération comme celle de DEMOS que l'on partage parfaitement.

Et puis, l'autre commentaire, cela avait déjà été fait au Conseil municipal de Bordeaux, c'était de rappeler quand même que le Grand théâtre ou l'Opéra de Bordeaux fait plein de bonnes choses, mais qu'en même temps cela repose sur une grosse précarité parmi une partie du personnel. C'était l'occasion d'en reparler puisqu'en fait, cela râle beaucoup. Comme disait le Maire de Cenon, cela ne râle pas longtemps, et puis le dialogue social est permanent. Enfin le dialogue social était assez tendu quand même.

Il y a plein de problèmes, et notamment, c'est la question de la précarité, donc des vacataires, des contrats qui sont reconnus comme illégaux par la Mairie de Bordeaux d'ailleurs. Aussi de se dire qu'il faut régulariser tout cela et s'assurer que le personnel soit dans des contrats corrects avec des salaires corrects. Cela permettrait certainement de faire mieux fonctionner l'Opéra et d'être plus efficace dans des politiques comme cela, des politiques culturelles qui vont vers les autres.

Et puis, il y avait aussi la question de la privatisation parce qu'il y a des services de nettoyage notamment qui sont privés, cela se passe très mal avec des conditions de travail très mauvaises. Il faut bien le préciser. Par rapport à des menaces éventuelles de privatisation de services comme la sécurité ou la réception, ce serait bien de garder tous ces services complètement publics.

C'était juste pour ne pas être très long là-dessus, mais de rappeler ces petits problèmes-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Jean-Jacques PUYOBRAU**.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, juste un témoignage Président. J'ai eu la chance d'avoir une dizaine d'enfants qui, sur la commune de Floirac, ont pu bénéficier du dispositif DEMOS. Donc, je me réjouis que ce soit prorogé sur l'année 2021. On a vu des enfants qui étaient issus de milieux effectivement en difficulté, en perte de confiance. On a vu ces enfants être rassurés. Reprendre confiance à travers effectivement le process DEMOS, reprendre confiance dans le système éducatif, une réconciliation avec des parents, enfin vraiment un très bel outil, et je suis vraiment ravi que cela puisse perdurer dans le temps.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Unanimité ? Merci.

Unanimité

M. Jean TOUZEAU : La convention patrimoniale et financière du groupement d'autorités concédantes pour le stade nautique métropolitain de Mérignac, Brigitte BLOCH.

Mme BLOCH

(n°57) Construction d'un stade nautique métropolitain à Mérignac - Convention patrimoniale et financière du groupement d'autorités concédantes - avenant - Décision - Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : En fait, cela fait l'objet d'un regroupement. Je crois que Métropole Commune(s) est d'accord pour le regroupement.

Simplement, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur POUTOU, Monsieur MILLET et le groupe Communiste et apparentés Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU

M. Jean TOUZEAU : Madame DE FRANÇOIS : Adaptations de l'offre TBM 2020 (Transports Bordeaux Métropole)

Mme DE FRANÇOIS

(n°58) Adaptations de l'offre TBM 2020 (Transports Bordeaux Métropole) - Décision - Autorisation

Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU, vous êtes d'accord pour le regroupement ? Merci. Quel est votre vote, s'il vous plaît ? Vous vous abstenez ou vous êtes pour ?

Philippe POUTOU : Abstention.

M. le Président Alain ANZIANI : Elle est regroupée par Monsieur POUTOU qui avait demandé son dégroupement. Madame BOZDAG.

Mme Fatiha BOZDAG : Monsieur le Président, Chers Collègues, je profite de cette délibération pour évoquer un souci. Il y a un projet de nouvelle convention qui prévoit qu'à l'été 2021, il y aurait une modification de la gestion des cartes TBM entre Bordeaux Métropole et les CCAS (Centre communal d'action sociale) de la ville. Actuellement, les CCAS prennent en charge uniquement la gestion des cartes gratuites. L'objectif de cette nouvelle convention serait d'assurer l'instruction des cartes semi-gratuites. Ce nouveau fonctionnement conduirait inexorablement à un engorgement des CCAS avec pratiquement un doublement des dossiers à traiter. De 35 000 à ce jour à une prévision de 62 000. Les CCAS n'ont pas vocation à faire à la place d'un service public.

Pour rappel, il n'y a aucune compensation financière à la tarification solidaire du réseau TBM. Même si les démarches sont prévues sur support numérique, cela nécessitera de faire à la place d'un service public, surtout quand on sait que certains bénéficiaires du CCAS perdent leurs droits pour cause de fracture numérique. L'UD (Union départementale) des CCAS indique que les CCAS ont tous la volonté d'accompagner au mieux les personnes, mais il ne faut pas non plus épuiser les équipes pour une surcharge de travail supplémentaire dans un contexte déjà très tendu du fait de la crise sanitaire et économique, les agents devant faire face à de plus en plus de demandeurs.

Enfin, il semble que Bordeaux Métropole ait organisé cette semaine une réunion sur ce dossier sans qu'aucune des villes de la Métropole n'ait été conviée. Si c'est le cas, pour quelles raisons toutes les villes de Bordeaux Métropole n'ont pas été invitées à y participer ?

Le groupe Métropole Commune(s) demande que la nouvelle convention puisse faire l'objet d'une réunion avec tous les acteurs, et ce, dans l'intérêt général. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, même si ce n'était pas à l'ordre du jour, je vais répondre très brièvement. La tarification solidaire est en cours d'étude. Il y a un COPIL (Comité de pilotage) qui travaille dessus régulièrement. Vous avez eu une réunion justement, les CCAS des villes de la Métropole avec les services de Bordeaux Métropole. La convention a été envoyée à tous les Maires. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup de retours. Ce que je peux simplement vous dire, c'est que cette tarification solidaire est attendue par les usagers des transports. Elle est urgente et que, d'autre part, les CCAS, tout ce qui est mis en place, c'est pour qu'ils aient moins de travail puisque cela sera numérisé ou autres. On rediscutera au niveau du COPIL, et je pense que cela fera l'objet d'un débat, Monsieur le Président, quand vous le souhaitez.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, vraiment une phrase toute simple. Je ne partage pas les propos de Madame DE FRANÇOIS. Ce n'est pas vrai. Pour les CCAS, cela coûte en personnel et c'est une surcharge de travail considérable à telle enseigne que l'UDCCAS, l'Union départementale des CCAS vous a écrit il y a très peu de temps. Voilà ce

que je voulais porter à votre connaissance. Peut-être n'avez-vous pas encore lu la lettre, mais elle est partie puisque je l'ai eue.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Jean TOUZEAU : **Madame JAMET** : Association Les Bruits de la Rue – Année 2021.

Mme JAMET

(n°66) Association Les Bruits de la Rue - Année 2021 - Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Delphine JAMET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : On a décidé de s'abstenir sur cette délibération. On n'a rien contre l'association Les Bruits de la Rue, et ce n'est pas par rapport à cela, mais c'est toujours un peu un problème récurrent. C'est assez opaque, l'aide aux associations. Là, on a une association qui reçoit une aide, une deuxième aide puisqu'elle en avait déjà perçu une l'année dernière, mais on sait aussi que par ailleurs, il y a pas mal d'associations qui sont en demande de soutien, soit juste un soutien financier, soit notamment des prêts de locaux pour fonctionner. On ne comprend pas pourquoi ces associations-là n'ont pas de réponse ou n'apparaissent pas dans les délibérations. Donc, on pense qu'il y a quand même un système d'aide qu'il faudrait revoir. On insiste sur toutes les associations de maraudeurs, vous savez, toutes celles et ceux qui participent à l'aide alimentaire, au soutien aux sans-abri. Du coup, là, on sait qu'il y a pas mal de besoins. Voilà, on insiste sur le fait qu'il y ait des réponses qui soient données à ces associations-là.

Et même par rapport aux squats, même si on ne peut pas appeler cela des associations parce que ce sont des modes de fonctionnement qui sont un peu différents, je parle des ouvriers de squats ou tout simplement les militants des squats. Ceci dit, il y a des moyens de les soutenir aujourd'hui parce que l'on sait que cela fait partie des urgences, et là, pas forcément peut-être des chèques, mais au moins garantir le refus d'expulsion quand il s'agit de bâtiments qui appartiennent à la Métropole ou après la commune qui refuse d'expulser quand il s'agit de bâtiments qui appartiennent à la commune. Ce serait bien qu'il y ait un peu ce soutien-là aussi, qui n'est pas juste là financier.

Et comme on sait qu'il y a de l'argent finalement puisque KING STREET en profite pas mal, c'est la bonne nouvelle du jour, on se dit que s'il y a de l'argent, autant aussi le redistribuer aux personnes qui jouent un rôle très utile.

Comme c'est ma dernière intervention, juste pour finir, un petit rendez-vous puisque là aussi je sais que tout le Conseil métropolitain est très écologiste. Et parce qu'il est très écologiste, qu'il soit de Gauche ou de Droite, il y a un rendez-vous dimanche matin à 11 heures. Vous savez, c'est la lutte contre la déviation du Taillan, le projet de déviation du Taillan. Rendez-vous dimanche matin à 11 heures sur le parking du Lycée Sud Médoc au Taillan pour l'annulation de l'arrêté autorisant la pollution de l'eau et la protection de la nappe phréatique. C'est un petit rendez-vous durant lequel certains d'entre nous pourraient se retrouver.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Delphine JAMET.

Mme Delphine JAMET : Cela n'a pas vraiment à voir avec la délibération. C'est un peu compliqué.

Par contre, c'est dommage, je pense que c'est l'opportunité de parler un peu de l'inclusion numérique. Je crois qu'ici, dans cette assemblée, on sera tous d'accord sur ce sujet-là. La fracture numérique est un mal bien plus profond qu'on ne le pense, et qui est loin de se résorber, voire s'accroît tous les jours. Aujourd'hui, par exemple, pour se faire vacciner, les personnes âgées de plus de 75 ans doivent se connecter à Doctolib. Pour cela, il faut qu'ils aient une adresse mail. Aujourd'hui, tout le monde n'a pas d'adresse mail, et tout le monde ne sait pas se servir de Doctolib. Il est donc important en tout cas qu'au sein de cette collectivité, et je pense que l'on en a tous la mesure et l'ampleur, que l'on accompagne ces difficultés liées au numérique parce que l'on fait partie du problème. On a créé le problème en tant que collectivité et en tant que politique, l'État, toutes les collectivités en numérisant tous nos services publics. C'est un effet collatéral, et je pense que c'est à nous collectivement de répondre à ces problèmes-là. Je vous proposerai bientôt plus d'activités et plus d'actions dans ce domaine-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Delphine JAMET. Abstention de Monsieur POUTOU.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Dernier dossier.

M. Jean TOUZEAU : Dernier dossier, Madame Josiane ZAMBON : Mise en œuvre d'une solution mobile de dépistage de la Covid 19.

Mme ZAMBON

(n°67) Mise en œuvre d'une solution mobile de dépistage de la Covid-19 - Partenariat - Décision - Autorisation

Josiane ZAMBON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite parler ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Désolé, j'avais dit que c'était la dernière, mais en fait j'ai stabilisé en rose là où j'interviens, et puis je n'avais pas vu la dernière page.

On vote pour, mais c'est juste pour faire la remarque que cela paraît presque dérisoire au regard des besoins qu'il y a. C'est un camion mobile. C'était l'occasion de redire qu'il nous semblait plus qu'important qu'il puisse y avoir des dispensaires de santé dans les quartiers, qui puissent justement servir à la fois sur le dépistage, mais même sur les politiques de vaccination. Cela nous apparaît l'outil indispensable dans la période actuelle, on le redit encore une fois. Il servirait aussi pour de l'information, de la sensibilisation, de l'aide et du soutien à la population. Cela nous semble donc incontournable que le pouvoir public mette en place ces structures-là, ces dispensaires de santé régulièrement, un peu partout dans l'agglomération. C'était pour faire cette remarque. Et là, cette fois, c'est la dernière.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres observations ? Abstention Monsieur MORISSET.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19 heures 06

Le Secrétaire de séance

M. TOUZEAU